

Rapport Loi Energie Climat

HSBC Continental Europe

Rapport sur l'année civile 2024 au 31/12/2024

Partie 1

Informations sur les dispositions de l'article 29 de la loi sur l'énergie et le climat

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la loi sur le climat et l'énergie (décret n° 2021-663 du 27 mai 2021). HSBC Continental Europe (ci-après la Banque) présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour la transition énergétique et écologique. Ce document est un rapport réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. Par conséquent, les informations qu'il contient ne peuvent être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

La stratégie du Groupe HSBC (ci-après le « Groupe » ou le « Groupe HSBC ») soutient son ambition d'être le partenaire financier international privilégié de ses clients. Dans le cadre de son ambition de Net Zéro, le Groupe intègre les principes Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de son organisation, et des mesures importantes ont été réalisées pour les intégrer dans la stratégie d'entreprise, la planification financière, le modèle d'entreprise, la gestion des risques et les pratiques commerciales.

Dans le domaine ESG, l'environnement réglementaire européen renforce ses exigences en matière de gestion des risques et de publication, au-delà des risques climatiques et environnementaux (par exemple, la biodiversité), ainsi que sur d'autres aspects ESG, notamment les aspects sociaux et de gouvernance. Dans ce contexte, HSBC Continental Europe contribue aux ambitions du Groupe d'accompagner la transition vers la neutralité carbone tout en respectant les exigences réglementaires européennes et locales, sur trois domaines en particulier :

Devenir une banque *Net Zéro* d'ici 2050

En octobre 2020, le groupe HSBC a annoncé son ambition de devenir une banque Net Zéro d'ici à 2050, en alignant ses émissions financées sur les objectifs de l'Accord de Paris. Pour y parvenir, HSBC Continental Europe applique les politiques du Groupe en matière de risques lié à la durabilité, basées sur des principes scientifiques, qui définissent l'appétit pour le risque du Groupe HSBC pour les

secteurs spécifiques relatifs au développement durable. Ces politiques encouragent les clients à respecter les normes internationales et appuient leurs efforts de transition.

Pour concrétiser cette ambition, le groupe HSBC a mis en place deux politiques sectorielles clés :

- ◆ La politique de sortie progressive du charbon thermique, qui vise à supprimer progressivement le financement des centrales thermiques au charbon et de l'extraction du charbon thermique d'ici 2030 sur les marchés de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde.
- ◆ La politique Energie, qui couvre le pétrole et le gaz (y compris le pétrole et le gaz conventionnels et non conventionnels, les émissions de méthane et les activités dans les zones critiques sur le plan environnemental et social), l'hydrogène, la production d'électricité, le nucléaire, les énergies renouvelables et l'hydroélectricité, l'énergie de la biomasse et l'énergie provenant des déchets. Cette politique a pour objectif de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, à la fois pour atteindre un niveau net zéro pour le portefeuille du Groupe HSBC et pour soutenir la transition vers un avenir énergétique mondial net zéro; permettre une transition énergétique résiliente et ordonnée, contribuant à renforcer la sécurité énergétique à long terme ; et soutenir une transition juste et abordable, en reconnaissant les réalités locales dans toutes les communautés desservies.

Au-delà de ces politiques du Groupe, HSBC Continental Europe analyse et suit activement les émissions financées. Les émissions financées relient les financements que HSBC Continental Europe fournit à ses clients et leurs activités dans l'économie réelle, et donnent une indication des émissions de GES associées. Elles font partie des émissions du scope 3¹ de HSBC Continental Europe, qui comprennent les émissions associées à l'utilisation des produits et services d'une entreprise notamment celles liées à l'utilisation des produits et services des clients, dans les secteurs suivants : pétrole et gaz, électricité et services publics, ciment, acier, fer et aluminium, automobile et aviation.

Conformément à sa stratégie de sortie du charbon thermique, le Groupe HSBC a également révisé sa méthodologie de divulgation de l'exposition au charbon thermique, réaffirmant son engagement à sortir progressivement du financement du charbon thermique dans l'UE et l'OCDE d'ici 2030.

En outre, HSBC Continental Europe contribue aux travaux plus larges du Groupe sur les questions liées à la nature, dans le cadre du plan de transition vers le Net Zéro publié en janvier 2024. Cela comprend l'évaluation des expositions liées à la nature, la gestion des risques et des incidences associés et le soutien aux clients par le financement et les investissements dans des solutions fondées sur la nature.

Enfin, les politiques du Groupe en matière de risques pour la durabilité couvrent des secteurs ayant des impacts environnementaux et sociaux significatifs, tels que la sylviculture et les produits agricoles (huile de palme, bois, soja, bétail). Ces politiques imposent des exigences, comme la certification RSPO pour les clients dont l'activité concerne l'huile de palme, et limitent les activités de financement dans les zones écologiquement sensibles, y compris les sites du patrimoine mondial et les zones humides Ramsar.

¹ Le Scope 3 fait référence aux émissions de GES indirectes, englobant souvent les activités en mont et en aval de la chaîne de valeur d'une entreprise.

Soutenir nos clients

Le groupe HSBC vise à fournir entre 750 et 1000 milliards de dollars US de financement et d'investissement durables d'ici 2030. Cet objectif soutient les activités commerciales vertes, durables et socialement responsables, ainsi que les produits et solutions d'investissement qui aident à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

HSBC Continental Europe contribue aux ambitions du Groupe d'accompagner ses clients à réduire leur impact environnemental, en proposant des produits et services dédiés. Depuis le 1er janvier 2020, la contribution cumulée de HSBC Continental Europe à l'objectif du Groupe s'élevait à 124,9 milliards USD au 31 décembre 2024, ce qui représente 32% de l'ensemble des progrès accomplis par le Groupe à ce jour. En 2024, HSBC Continental Europe a renforcé son soutien à ses clients en établissant des partenariats pour les aider dans leurs efforts de développement durable.

En outre, la banque d'entreprises de HSBC a élargi l'éventail des domaines ESG couverts s'appuyant sur une liste de prestataires experts dans les services ESG. Cet outil aide les clients dans des domaines clés tels que :

- ◆ Définir des stratégies de développement durable,
- ◆ Respecter les réglementations,
- ◆ Évaluer les chaînes d'approvisionnement,
- ◆ Évaluer les risques physiques liés au climat,
- ◆ Obtenir l'avis d'une partie tierce,
- ◆ Améliorer l'efficacité énergétique.

HSBC Continental Europe entretient également un dialogue actif avec ses clients concernant leurs stratégies et risques environnementaux. Le questionnaire sur l'engagement en faveur de la transition (« TEQ ») de HSBC Continental Europe soutient l'engagement envers le Net Zéro et les questions liées à la durabilité auprès des principales entreprises clientes. La Banque utilise les données recueillies à travers le TEQ pour davantage comprendre l'exposition des entreprises clientes de HSBC Continental Europe aux impacts, risques et opportunités liés au climat et à la nature, ainsi que les mesures prises pour les gérer. Les questions sur des sujets liés à la nature couvrent la pollution, la gestion de l'eau, la biodiversité, l'utilisation des ressources et les pratiques de l'économie circulaire. Les informations recueillies aident HSBC à soutenir ses clients dans leur transition vers le Net Zéro.

Devenir une banque **Net Zéro** dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement

Le Groupe HSBC a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de ses opérations, de ses voyages et de sa chaîne d'approvisionnement d'ici à 2050.

HSBC Continental Europe concentre son action sur quatre objectifs : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), y compris celles liées aux voyages d'affaires, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction des déchets non recyclés et la réduction de la consommation de papier.

Table des matières de la Partie 1

Section A. : Démarche générale de HSBC Continental Europe

Section B : Informations sur les moyens internes déployés par l'entité

Section C : Approche de la prise en compte des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gouvernance de l'entité

Section D : Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Section E : Alignement à la taxonomie européenne et exposition aux combustibles fossiles

Section G : Stratégie nature et biodiversité

Section H : Approche d'intégration des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques, y compris les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

Section A.

Démarche générale de HSBC Continental Europe

Les termes « la Banque », « nous » et « notre » utilisés dans ce rapport font référence à l'entité HSBC Continental Europe (HBCE), concernant le métier de la Banque privée en Allemagne (HSBC Banque Privée Allemagne) dans son activité liée à la distribution de la gestion sous mandat (PBDE).

L'expression « notre prestataire de services » désigne HSBC Asset Management, principalement soutenu par les sociétés de gestion de portefeuille au sein du groupe HSBC suivantes : HSBC Asset Management Allemagne (HSBC AMDE), HSBC Asset Management United Kingdom (HSBC AMUK) et HSBC Asset Management Hong Kong (HSBC AMHK). HSBC Continental Europe fait également appel à des gestionnaires tiers externes représentant 29,70% du total des encours au 31 décembre 2024.

Nous soulignons que le périmètre des activités éligibles au sein de HSBC Continental Europe, dans le cadre de ce rapport, a changé en 2024 par rapport au dernier rapport relatif à l'exercice 2023. Comme indiqué, le rapport de 2024 concentre les informations sur HSBC Banque Privée en Allemagne, du fait des changements majeurs par rapport à 2023 ayant impactés la France : la vente de l'activité de banque de particuliers et de gestion de patrimoine (Retail) et la fin de la distribution et de la gestion sous mandat par la banque d'Entreprises (CMB).

HSBC Continental Europe s'engage à intégrer des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités de prestation de services d'investissement et à contribuer à un système financier plus durable, également par le biais de ses activités de financement. La Banque fournit le service de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers et offre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. À ce titre, la Banque agit en tant qu'acteur des marchés financiers au sens du règlement SFDR². Dans le cadre de ce service, la Banque définit les objectifs et les stratégies d'investissement des mandats de gestion. En vertu des dispositions relatives aux conseillers financiers, au sens de SFDR, elle dispose de politiques relatives à la prise en compte des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité³ (voir Informations sur la prise en compte des risques en matière de durabilité).

Approche d'intégration des critères ESG

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de la gestion des risques financiers et non financiers de son portefeuille, HSBC Continental Europe s'engage, en lien avec la politique du Groupe HSBC, à augmenter la part des investissements durables de ses portefeuilles et mandats gérés.

² Le règlement SFDR ou règlement Disclosure est le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

³ D'après le règlement SFDR, « risque en matière de durabilité » est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement »

Pour cela, la qualité et les politiques durables de notre prestataire de service sont un sujet d'attention.

Il convient de noter que la Banque, en son nom ou dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, n'a pas adhéré à une charte, à un code ou à un label pour la prise en compte des critères ESG. Elle s'appuie toutefois sur l'expertise de notre prestataire de service, lui-même activement impliqué dans un certain nombre d'initiatives de premier plan, qui sont au cœur de la transition.

Le climat et la biodiversité sont au cœur des priorités de notre prestataire de services. HSBC Asset Management continuera à soutenir le programme adopté sous l'égide de l'ONU dans les années à venir.

En effet, en fonction des caractéristiques des mandats et des portefeuilles gérés et des stratégies d'investissement considérées, les incidences sur la durabilité identifiées au cours du processus de diligence raisonnable et de sélection constituent également un élément clé de l'analyse des investissements et du processus décisionnel.

Dans le cadre de ce processus, les facteurs suivants sont notamment analysés :

- ◆ L'engagement des entreprises en faveur d'une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, l'adoption de principes robustes en matière de droits humains et un traitement juste et équitable des salariés, la mise en œuvre de pratiques rigoureuses de gestion de la chaîne d'approvisionnement visant, entre autres, à interdire le travail des enfants et le travail forcé. La Banque et son prestataire de services mettent également l'accent sur la solidité de la gouvernance d'entreprise et sur les politiques structurelles, incluant notamment le niveau d'indépendance du Conseil d'Administration, le respect des droits des actionnaires, l'existence et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la corruption et la traçabilité des actions par les pistes d'audit.
- ◆ L'engagement des gouvernements en faveur de la disponibilité et de la gestion des ressources (y compris les tendances démographiques, le capital humain, l'éducation et la santé), des technologies émergentes, des réglementations et politiques gouvernementales (y compris le changement climatique et la lutte contre la corruption), de la stabilité politique et de la gouvernance.
- ◆ Lorsque l'analyse des facteurs présentés ci-dessus révèle des pratiques inappropriées, le risque et l'impact potentiel de ces pratiques sont pris en compte, afin de permettre la prise de décisions d'investissement appropriées.
- ◆ Nous croyons également en l'efficacité de la collaboration comme moyen d'améliorer les pratiques commerciales et de promouvoir un changement positif.

Intégration des risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement au sein des mandats et portefeuilles gérés

HSBC Continental Europe a développé une approche d'investissement responsable basée principalement sur les politiques d'investissement de HSBC Asset Management, qui cherche en permanence à intégrer les critères ESG et d'investissement responsable dans ses décisions d'investissement. En effet, notre prestataire de service est convaincu de la nécessité d'intégrer les facteurs et les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans ses décisions d'investissement afin de pouvoir générer des performances adaptées aux risques pour nos clients à long terme et de soutenir la transition vers une économie et une société durable.

Nous reconnaissons la contribution que nous pouvons apporter aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, au Pacte mondial des Nations Unies et à la transition mondiale vers une économie à faibles émissions de carbone, comme le prévoit l'Accord de Paris sur le climat. Les problématiques ESG peuvent avoir une incidence significative sur les performances de l'entreprise. Le changement climatique, la disponibilité de l'eau, la déforestation, la santé et la sécurité, et la rémunération des dirigeants, entre autres, génèrent des risques et des opportunités pour les entreprises que les marchés financiers pourraient ne pas évaluer correctement. C'est pourquoi les standards ESG sont intégrés à l'analyse des titres, en complément des fondamentaux financiers. Cette analyse est différenciée par secteur afin de tenir compte des caractéristiques spécifiques et de la réalité industrielle de chaque secteur. Les risques et les opportunités associés ainsi identifiés permettent de prendre de meilleures décisions d'investissement.

Gestion des risques liés à la durabilité

La Banque et son prestataire de service soutiennent l'Accord de Paris sur le climat, un traité international signé en 2015 qui fixe des objectifs de transition pour les pays vers une économie sobre en carbone.

La Banque et son prestataire de service sont conscients de l'impact négatif que les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent avoir sur la valeur des produits financiers. Par conséquent, en relation avec nos prestataires, d'importantes questions de durabilité sont intégrées dans le processus d'investissement. Ainsi, dans le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies, nos prestataires ont élaboré des politiques et des déclarations sur les armes interdites, la biodiversité, le changement climatique et les droits de l'Homme en particulier, qui définissent précisément leur approche de l'intégration des risques et des opportunités qui y sont associés.

Le thème du changement climatique est un sujet d'attention pour notre prestataire de service, compte tenu de l'ampleur et de la rapidité des changements qu'il génère. En effet, même une transition ordonnée aura un impact sur le fonctionnement actuel et futur des entreprises. Ces développements créent déjà des risques et des opportunités d'investissement, et cette tendance ne peut que s'accroître. Plus généralement, si les risques ESG ne sont pas bien évalués par les entreprises et les gouvernements dans lesquels notre prestataire de services investit, cela peut avoir des conséquences sur la rentabilité et donc sur le rendement des investissements de nos clients. Notre prestataire de service a recours à des fournisseurs de données pour évaluer les entreprises et, lorsque des risques non financiers sont identifiés, il effectue également ses propres évaluations et diligences raisonnables. Des exclusions peuvent être appliquées pour des entreprises présentant des risques ESG, et sont régulièrement réexaminées afin d'en garantir la validité.

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat proposée à ses clients, la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion des portefeuilles de mandats investis directement en actions - notamment basé sur la politique de son prestataire de services. Ce document décrit en particulier la politique d'engagement, la stratégie d'investissement et les modalités des interactions possibles avec les émetteurs. (Voir la section D du présent rapport).

A.1 Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les clients des critères

HSBC Asset Management soutient HSBC Continental Europe afin de respecter son engagement Net Zéro. Les infrastructures durables, les technologies propres et les solutions fondées sur la nature ont

besoin de financement, et HSBC Asset Management s'efforce de mettre en place l'expertise en matière d'investissement et les fonds nécessaires pour faciliter les flux de capitaux. Notre prestataire de services a l'intention de développer davantage sa gamme de fonds durables dans toutes les classes d'actifs et les stratégies, et d'accroître l'intégration des critères ESG et des risques dans sa gamme de produits existants lorsque cela est dans l'intérêt des investisseurs.

Des solutions d'investissement innovantes, diversifiées et ambitieuses

Dans le cadre de la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, la Banque informe ses clients au moyen de :

- ◆ Politiques et rapports sur la prise en compte des critères ESG, disponibles sur le site public de la Banque et mis à jour régulièrement. Ces sections sont présentées dans les sections consacrées aux activités de la Banque ;
- ◆ Informations précontractuelles sur les mandats ;
- ◆ Pages du site internet relatives aux Politiques de vote et d'engagement de notre prestataire de services.

En outre, la Banque rappelle sur son site public, la signification des produits dits « article 8 » en vertu de la réglementation SFDR, qui sont proposés dans le cadre des activités de banque de particuliers et d'entreprises par HSBC Continental Europe.

Notre prestataire de services communique également sur les politiques de développement durable et la prise en compte des risques ESG dans des sections disponibles sur son site public.

Politiques d'investissement responsables

Les politiques d'investissement responsables de HSBC Continental Europe et de son prestataire de services sont définies au niveau mondial en illustrant la mise en œuvre des convictions de notre prestataire en matière de développement durable dans le cadre de leur activité d'investissement. Notre prestataire de services a adopté diverses politiques qui régissent la façon dont il aborde un certain nombre d'enjeux tels que le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'Homme et les armes prohibées. Ces politiques sont revues régulièrement pour refléter l'évolution de leur réflexion, ainsi que les attentes des clients et des organismes de régulation.

- ◆ Politique en matière de changement climatique
- ◆ Politique en matière de biodiversité
- ◆ Politique de vote européenne
- ◆ Politique de vote mondiale
- ◆ Politique d'engagement
- ◆ Politique relative à l'exclusion du charbon thermique
- ◆ Politique d'exclusion des armes
- ◆ Politique Energie

Rapports annuels

- ◆ Rapport annuel sur l'exercice du droit de vote en Europe continentale
- ◆ Rapport annuel global sur l'investissement responsable à l'attention des investisseurs professionnels

- ◆ Rapports extra-financiers et codes de transparence des fonds, documentation relative au label ISR

Exigences SFDR

- ◆ Communication sur les risques en matière de durabilité selon la réglementation SFDR, Articles 3 et 4
- ◆ Méthodologie et définition de l'investissement responsable

Objectif Net Zéro

Une section dédiée à la communication de la stratégie climat de HSBC Asset Management a été créée sur le site Objectif Net Zéro. Cette section du site public a vocation à informer les clients des initiatives de HSBC Asset Management pour atteindre le Net Zéro d'ici 2050 au plus tard.

Adhésion à des chartes, codes, initiatives internationales, obtention d'un label

La Banque, pour son propre compte ou dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, n'a pas encore adhéré à une charte, un code ou un label sur les critères ESG. Cependant, elle s'appuie sur l'expertise de son prestataire de services, qui est lui-même activement impliqué dans un certain nombre d'initiatives clés, qui sont au cœur de la transition. Les Conférences des Parties (COP) restent un temps fort du calendrier annuel de notre prestataire de services, et plusieurs de ses experts ont participé à la COP 29 sur le climat en Azerbaïdjan et à la COP15 sur la biodiversité à Montréal. Le climat et la biodiversité sont au cœur des priorités de HSBC Asset Management, et nos prestataires affirment dans leurs rapports publiés en vertu de l'article 19 de la Climate Energy Act qu'ils continueront à soutenir le programme adopté sous l'égide de l'ONU dans les années à venir.

Sur le plan social, notre prestataire de services s'associe à l'Impact Invest Institute pour promouvoir une transition juste, atténuer les conséquences sociales négatives potentielles de cette transition et saisir les opportunités qui en découlent. Finance for Biodiversity Pledge, UNPRI, One Planet Initiative et Climate Action 100+ sont d'autres initiatives auxquelles participent notre fournisseur.

Une liste d'initiatives et de chartes signées par HSBC Asset Management, ainsi que les labels ESG obtenus, sont présentés dans son rapport Climate Energy Act.

Section B.

Informations sur les moyens internes déployés par l'entité

B.1 Description des ressources humaines et techniques consacrées à la prise en compte des critères ESG

HSBC Continental Europe s'appuie à la fois sur l'expertise et les ressources du Groupe en matière de développement durable pour prendre en compte les critères ESG, mais aussi sur ses propres ressources internes.

Par conséquent, de nombreux départements de la Banque sont directement impliqués à différents niveaux dans des sujets liés aux critères ESG représentant environ 62 personnes équivalents temps plein attachées à la première et à la deuxième ligne de défense. En 2024, la Responsable de l'Exécution ESG, chargée de la stratégie ESG et de la transformation a été nommée au sein du Comité Exécutif de HSBC Continental Europe, HSBC Continental Europe s'appuie également sur les expertises en matière de finance durable de notre prestataire de services, notamment dans les décisions d'investissement. HSBC Continental Europe bénéficie ainsi des capacités analytiques et de recherche de HSBC Asset Management pour la prise en compte des critères ESG et de ses ressources pour la mise en œuvre des stratégies d'investissements et politique d'engagement de son prestataire.

B.2 Fournisseurs de données et fournisseurs externes

Depuis 2010, les considérations ESG ont été systématiquement intégrées dans les stratégies de gestion des actions, des taux et des actifs multiples, et sont de plus en plus utilisées dans la gestion monétaire. La base de données ESG propriétaire (ensemble des données ESG utilisées aux fins de la gestion des actifs de HSBC Asset Management) couvre désormais plus de 14 000 instruments financiers. Les évaluations ESG des émetteurs sont accessibles à tous les gérants de portefeuilles et analystes, ce qui permet l'intégration systématique des considérations ESG dans tous les cas d'investissement, quelle que soit la classification SFDR du portefeuille.

Notre prestataire de services a également mis en place 12 équipes sectorielles virtuelles (VST) et 1 équipe sur les actifs souverains pour collecter des données ESG de différents secteurs dans toutes les classes d'actifs et zones géographiques. Les VST sont composés de plus de 120 professionnels de l'investissement. Au niveau de HSBC Asset Management, la part en pourcentage du personnel dédié à l'intégration ESG au sein de la plateforme d'investissement a été estimée à près de 45%. En dehors de la gestion elle-même, toutes les équipes opérationnelles de notre prestataire de services, qui complètent le dispositif (impliquant les fonctions Risque, Conformité et Ingénierie Produit), contribuent à la réalisation de nos objectifs en termes de prise en compte de critères extra-financiers.

HSBC Asset Management s'appuie sur les informations disponibles dans son outil de recherche intranet ESG, lui-même alimenté électroniquement par des recherches extra-financières de plusieurs fournisseurs tiers de premier plan.

Les ressources financières consacrées à l'ESG, en termes de données acquises auprès des fournisseurs susmentionnés, augmentent très fortement au niveau du métier HSBC Asset

Management. À ce stade, ces coûts ne peuvent pas être isolés pour les portefeuilles gérés par HSBC Asset Management pour le compte de HSBC Continental Europe.

B.3 Mesures visant à renforcer les capacités internes de l'entité. La description comprend tout ou partie des informations relatives à la formation, à la stratégie de communication, au développement de produits et services financiers associés à ces actions

HSBC Continental Europe continue de favoriser un écosystème d'apprentissage continu pour améliorer l'adaptabilité et l'agilité des salariés. Les programmes *Future skills* et *People Managers* demeurent des piliers clés qui aident les équipes à développer des capacités interfonctionnelles essentielles.

En 2024, l'ambition de construire une culture partagée positive et durable s'est concrétisée par plusieurs initiatives stratégiques :

- ◆ Objectifs de formation sur le climat de tous les salariés : les salariés de HSBC Continental Europe se sont vu assigner l'objectif de valider au moins deux modules de formation sur le climat parmi les 11 modules disponibles sur la plateforme d'apprentissage dans le but d'améliorer la sensibilisation collective et la compréhension des risques climatiques.

Près de 550 salariés ont participé à différents ateliers liés à des thématiques ESG, tels que la Fresque du Climat, l'Atelier 2 tonnes, l'Atelier compte-gouttes ou l'Atelier Jobready.

- ◆ Objectifs d'inclusion pour les gestionnaires des ressources humaines : tous les gestionnaires se sont vu assigner un objectif lié à l'inclusion, soulignant l'engagement de l'organisation à favoriser une culture inclusive à tous les niveaux.

Les membres du Conseil élus par le personnel se sont vu assigner l'objectif de formation sur le climat. Dans le cadre de leur programme de formation obligatoire, les membres du Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe ont également eu une session sur les risques et les opportunités liés à la nature avec un aperçu des impacts et des dépendances à la nature, l'approche de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques liés à la nature, et les mesures prises pour commencer à intégrer la nature son activité.

En 2024, les différents membres de la Banque ont réalisé diverses sessions de formation, concernant le climat et la durabilité. 85 membres du personnel de HSBC Banque Privée Allemagne ont été formés en 2024 sur la base de sujets ESG alignés sur les exigences de la MIFID. Pour 2025, nous avons prévu de poursuivre le programme de sensibilisation aux enjeux de la durabilité avec l'animation de la Fresque de Biodiversité tout en prévoyant de former les collaborateurs aux risques de durabilité.

Section C.

Approche de la prise en compte des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gouvernance de l'entité

Le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe est informé des enjeux de l'entité et revoit de façon constructive la stratégie environnementale et climatique comprise dans la stratégie élaborée par la Direction Générale, et supervise l'organisation de la gestion des risques dans ces domaines. Le Conseil d'Administration exerce une surveillance active de la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à plusieurs niveaux de l'entité. Il donne son approbation sur des sujets de durabilité, en particulier sur :

- ◆ Les orientations stratégiques qui s'intègrent dans la stratégie globale du Groupe HSBC telles que : la transition vers l'ambition Net Zéro à 2050,
- ◆ L'augmentation de l'offre de produits durables
- ◆ La politique d'investissement
- ◆ L'intégration de critères ESG dans la politique de rémunération (voir ci-après)

Les membres du Conseil reçoivent une formation sur les thématiques ESG dans le cadre de leur formation continue. En 2024, quatre sessions de formation ont été prodiguées aux Administrateurs, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués sur des questions liées au climat et à la nature.

Le Conseil d'Administration supervise le développement de l'approche, de l'exécution et l'établissement de rapports connexes réalisés par la Direction Générale. Le Comité des Risques de HSBC Continental Europe est chargé de superviser et de conseiller le Conseil d'Administration sur les questions liées aux risques climatiques et environnementaux (voir la section H de ce rapport).

Le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et le Comité Exécutif de HSBC Continental Europe demandent l'approbation du Conseil d'Administration sur la stratégie climatique et environnementale, ainsi que sur l'appétence aux risques climatiques.

L'approche de HSBC Continental Europe en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux est alignée sur le cadre de gestion des risques à l'échelle du Groupe HSBC et s'appuie sur un modèle impliquant trois lignes de défense, qui structurent la façon dont HSBC Continental Europe identifie, évalue et gère ces risques. Cette approche permet au Conseil d'Administration et aux cadres dirigeants d'avoir une visibilité et une surveillance des principaux risques environnementaux et climatiques.

Le cadre de gouvernance a été renforcé afin de garantir que toutes les réglementations et obligations financières durables à venir soient comprises et mises en œuvre dans la stratégie *Net Zéro* et dans la stratégie commerciale du Groupe. Le cadre de gouvernance lié à l'ESG et au climat s'appuie sur les structures de gouvernance existantes ainsi que sur des comités spécialisés au niveau exécutif et des groupes de travail.

C.1 La gouvernance de HSBC Continental Europe

Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont responsables collégalement de la supervision des questions de durabilité, notamment le suivi des progrès réalisés par la Banque dans la poursuite de ses ambitions. Le Conseil d'Administration est régulièrement informé des questions de durabilité lors de ses réunions trimestrielles, notamment grâce aux avis de la direction au Comité des risques et au Comité d'Audit sur les enjeux de durabilité de leurs ressorts.

Direction Générale

Le Directeur Général de HSBC Continental Europe est responsable de la mise en oeuvre des processus, des contrôles et des procédures permettant de suivre, gérer et traiter efficacement les questions de durabilité. Ces responsabilités sont déléguées à trois fonctions, toutes rattachées au Directeur Général de HSBC Continental Europe :

- ◆ La Responsable de l'Exécution ESG, chargée de la stratégie ESG et de la transformation
- ◆ Le Directeur Financier (« CFO »), chargé de l'information financière, notamment de l'information sur la durabilité, conformément aux lignes directrices de l'ABE sur la gouvernance interne (EBA/GL/2017/11)
- ◆ Le Directeur des Risques (« CRO »), chargé de la gestion des risques, y compris les risques liés au développement durable, conformément aux lignes directrices de l'ABE sur la gouvernance interne (EBA/GL/2017/11)

Ces responsabilités sont exercées par le biais de comités et de forums, notamment :

- ◆ Sustainability Execution Group (« SEG ») : comité exécutif global chargé de définir et d'exécuter la stratégie ESG de HSBC Continental Europe et de superviser la mise en application des réglementations ESG. Il est présidé par le Directeur Général de HSBC Continental Europe et le Responsable de l'Exécution ESG, et compte parmi ses membres l'ensemble des membres du Comité Exécutif de HSBC Continental Europe, y compris le CFO et le CRO. Le SEG rend compte localement au Comité Exécutif de HSBC Continental Europe et au Risk Management Meeting.
- ◆ Forum de surveillance des risques climatiques et ESG (« CESGROF ») : réunion de gouvernance organisée en vue d'assurer une supervision globale de toutes les activités liées à la gestion des risques climatiques et ESG au sein de HSBC Continental Europe. Le forum formule des recommandations, prend des décisions en matière de finance durable et vient en soutien du Directeur des Risques, redevable à titre individuel pour la surveillance des risques d'entreprise, comme indiqué dans le Cadre de gestion des risques du Groupe (RMF). Le forum vise à garantir une attention adéquate aux risques associés aux changements climatiques et environnementaux, aux critères ESG et à la conformité avec les réglementations européennes et françaises. Le CESGROF est présidé par le Responsable de la gestion des risques d'entreprise de HSBC Continental Europe et compte parmi ses membres le Directeur Général de HSBC Continental Europe et le Directeur des Risques. Il informe le Risk Management Meeting (« RMM ») et le SEG de HSBC Continental Europe et tout autre organe de gouvernance lié à l'ESG.

- ◆ Comité de pilotage sur la publication d'informations ESG / ESG Disclosure Steering Committee (Disclosure Steerco) : le comité exécutif chargé de superviser et de contrôler la diffusion externe des informations ESG pour HSBC Continental Europe et ses filiales. Il est présidé par le Directeur Financier de HSBC Continental Europe et coprésidé par le Responsable de l'Exécution ESG, lors de réunions mensuelles. Le Disclosure Steerco rend compte localement au SEG.

C.2 L'inclusion, conformément à l'article 5 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, dans les politiques de rémunération, d'informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées pour intégrer les risques liés à la durabilité, y compris des détails sur les critères permettant de soutenir la politique de rémunération au moyen d'indicateurs de performance

S'agissant de la banque privée en Allemagne, outre les stratégies visant à intégrer les risques et les effets négatifs de durabilité dans les processus d'investissement et les conseils en matière d'investissement, les risques liés à la durabilité sont également pris en compte dans la manière dont les personnes sont rémunérées.

La politique et les pratiques de rémunération applicables à HSBC Continental Europe favorise une gestion des risques saine et efficace pour soutenir nos objectifs commerciaux et la mise en œuvre de notre stratégie durable, le but étant d'aligner le risque, la performance et la rémunération. Elle vise à garantir une rémunération globale appropriée et en ligne avec le marché pour tous les dirigeants et employés, tout en limitant les expositions disproportionnées aux risques, en évitant les conflits d'intérêts et en tenant compte des intérêts des clients. Cela se fait conformément à la politique commerciale, nos valeurs et l'approche en matière de risques et de conduite.

En ce qui concerne spécifiquement les risques liés à l'environnement, ils sont désormais intégrés dans la politique et les pratiques de rémunération du Groupe, et donc aussi au niveau de HSBC Continental Europe. Au niveau mondial, les risques liés à la durabilité, parmi lesquels les risques environnementaux, sont pris en compte lors de la détermination des enveloppes de rémunération variables en prenant en compte la performance par rapport à l'appétit au risque.

Au sein de notre organisation, les membres du comité exécutif de HSBC Continental Europe ont des objectifs en matière de risques climatiques et sociaux dans leurs fiches de performance annuelles avec des pondérations et des objectifs. Les objectifs sont généralement liés à l'ambition climatique de la Banque, notamment l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050, le développement de la finance durable et le soutien des clients dans leur transition vers la neutralité carbone. Dans de nombreux cas, ces objectifs sont également appliqués à leurs collaborateurs directs. Pour évaluer les performances par rapport à ces objectifs qui ont une incidence sur les décisions de rémunération, HSBC Continental Europe surveille un ensemble d'indicateurs clés de performance et de risque, couvrant HSBC Continental Europe dans son ensemble ou spécifiques aux lignes de métier et fonctions. Ces indicateurs couvrent des thèmes liés aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à la consommation d'énergie, à la réduction des déchets, à la finance et à l'investissement durables, à la réalisation des formations, à la proportion de prêts et d'actifs pondérés en fonction des risques attribués à des clients appartenant aux secteurs à haut risque de transition.

C3. Expérience des organes de gouvernance de HSBC Continental Europe dans la prise de décision sur l'intégration des critères ESG dans la politique et la stratégie d'investissement et l'intégration des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration veille à ce que l'organe de direction dispose, individuellement et collectivement à tout moment, des connaissances, des compétences et de l'expérience adéquates pour être en mesure de comprendre les activités de HSBC Continental Europe, y compris les principaux risques auxquels la Banque est exposée. Les connaissances, compétences et l'expérience des Administrateurs sont évaluées conformément à la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction, au regard des critères définis dans cette politique.

Dans ce cadre, le Comité de Nomination et de la Gouvernance d'Entreprise (NCGC) examine, si nécessaire et au moins une fois par an, la structure, la taille, la composition et l'efficacité du Conseil d'Administration et de ses comités (y compris l'évaluation de l'indépendance des administrateurs non exécutifs) ainsi que l'aptitude individuelle et collective de l'organe de direction. Les résultats sont présentés au Conseil d'Administration, y compris les recommandations concernant les changements éventuels.

En outre, avant de recommander la nomination d'un candidat au poste d'administrateur, le NCGC évalue la capacité individuelle du candidat et l'aptitude collective du Conseil d'Administration conformément à la politique d'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés.

Depuis janvier 2022, un critère ESG (incluant le climat) a été ajouté, parmi les critères retenus pour évaluer l'aptitude des membres de l'organe de direction, en ligne avec la stratégie de profil de risques de HSBC Continental Europe et avec les lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'évaluation de l'aptitude de l'organe de direction. L'aptitude collective du Conseil sur le critère ESG est évaluée à Élevée, avec cinq Administrateurs sur douze disposant de compétences élevées dans ce domaine et un administrateur bénéficiant d'un niveau expert. En effet, le candidat nommé en octobre 2024 en tant qu'administrateur indépendant non exécutif et membre du Comité d'Audit a également été désigné comme expert et conseiller du Conseil d'Administration pour les questions relatives à l'ESG. Cette mission inclut des échanges réguliers avec la Direction pour discuter des questions ESG.

Conformément à la politique de formation des membres de l'organe de direction, chaque nouvel Administrateur bénéficie, lors de son entrée en fonction, et selon ses besoins et priorités, d'un programme de formation avec les principaux responsables des métiers et fonctions de HSBC Continental Europe, y compris une séance de formation dédiée aux enjeux ESG. En 2024, quatre sessions sur l'ESG incluant le climat ont été inscrites au programme de formation des Administrateurs.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration détermine les principes généraux relatifs à la composition du Conseil, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités du Conseil. Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil d'Administration reflète un équilibre approprié de compétences, de connaissances, d'expérience et de diversité pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités. La dernière revue de ce règlement intérieur a eu lieu en février 2025, où des modifications ont été apportées.

La politique de diversité de l'organe de direction vise à un équilibre et à une complémentarité d'âge, de genre, d'expérience géographique, professionnelle et académique, d'indépendance, d'ancienneté

dans le mandat, et de représentation des salariés. Les profils des Administrateurs sont divers et complémentaires et couvrent le spectre des métiers et des risques associés aux activités de HSBC Continental Europe. Selon les statuts, mis à jour en mai 2025, le Conseil compte deux membres élus par les salariés.

Six nationalités sont représentées au sein du Conseil et deux tiers des Administrateurs ont une expérience de l'international. Au 31 décembre 2024, l'âge moyen des Administrateurs est de 59,6 ans, légèrement en hausse par rapport au 31 décembre 2023 qui était à 55,9 ans, et leur ancienneté moyenne dans la fonction s'élève à 4,9 ans, légèrement en hausse par rapport à 2023 qui était 4,1 ans.

Hors Administrateurs élus par les salariés, le Conseil compte cinq femmes et sept hommes, soit une proportion de 42 % de femmes et de 58 % d'hommes.

Pour 2025, l'axe d'amélioration principale envisagé est le renforcement de l'organisation relative à la production des reportings réglementaires.

Section D.

Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

Dans le cadre de la délégation de la gestion à HSBC Asset Management (Royaume-Uni, Hong Kong et Allemagne) de ses mandats de gestion, HSBC Continental Europe est alignée avec la politique d'engagement des actionnaires de son prestataire de services qui exerce les droits de vote au nom de HSBC Continental Europe et de ses clients.

Dans le cadre de son activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers (également appelée « mandat de gestion »), la Banque applique une politique d'engagement pour la gestion de portefeuilles investis en actions de sociétés cotées sur les marchés internationaux.

Notre activité de Banque Privée en Allemagne n'exerce aucun droit de vote, le contenu de cette section se réfère donc aux politiques d'engagement de HSBC Asset Management.

Politique d'engagement de HSBC Asset Management utilisée pour les mandats de gestion

Surveillance des émetteurs

HSBC Asset Management reconnaît l'impact que les questions de durabilité pertinentes peuvent avoir sur la performance des investissements et le profil de risque des entreprises.

HSBC Asset Management gère les actifs de ses clients selon une gamme de stratégies d'investissement diversifiées. HSBC Asset Management vise à prendre en compte les questions de durabilité dans ses processus d'investissement dans la mesure où elles sont pertinentes pour la stratégie et la classe d'actifs concernée, et ont le potentiel d'impact financier sur les performances et la création de valeur au service de l'investissement et du portefeuille sous gestion.

Les gestionnaires et les analystes de portefeuilles d'actions - gérés activement selon une approche fondamentale - et d'obligations effectuent des analyses des émetteurs, incluant des considérations pertinentes telles que les questions financières, opérationnelles, sectorielles et de durabilité.

HSBC Asset Management surveille attentivement les sociétés et autres émetteurs détenus dans des portefeuilles actifs fondamentaux avant et pendant la période d'investissement. Le suivi porte sur la stratégie, la performance et le risque financiers et non financiers, la structure du capital, l'impact social et environnemental, et la gouvernance d'entreprise, selon les réglementations en vigueur.

HSBC Asset Management prend en compte les informations issues de la recherche interne sur la durabilité, des recherches et des données de tiers sur la durabilité, les éléments des équipes virtuelles du secteur, ainsi que les informations recueillies lors de l'engagement des émetteurs. Une diligence raisonnable peut être déclenchée par les émetteurs en violation avec les politiques ou les seuils de risque, ou s'ils ne répondent pas aux exigences minimales d'un fonds ou d'un produit HSBC Asset Management.

HSBC Asset Management utilise également des mesures de durabilité pour surveiller et gérer les risques financiers des portefeuilles fondamentaux actifs et quantitatifs actifs, avec des niveaux de surveillance variables selon la nature du portefeuille.

De plus, la stratégie d'engagement et de vote accessible au public et mise à jour annuellement donne un aperçu de l'approche l'engagement. La stratégie d'engagement et de vote actuelle est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/stewardship>

Approche de la gouvernance à l'échelle de l'entreprise

Identification des principaux thèmes d'engagement de HSBC Asset Management

Chaque année, HSBC Asset Management décrit les thèmes de son engagement et des actions clés que les entreprises bénéficiaires peuvent entreprendre pour aborder les questions principales associées à ces thèmes, en particulier celles qui présentent une exposition importante au risque. En élaborant les thèmes, HSBC Asset Management se concentre sur les questions ayant un impact financier potentiel sur les performances et la création de valeur des entités détenues et du portefeuille, tout en tenant compte des risques émergents. Les spécialistes sectoriels de l'équipe en charge des investissements, en collaboration avec l'équipe en charge des investissements responsables, ont cerné les questions pertinentes pour les secteurs et les industries clés. Les thèmes de la mobilisation sont également liés aux indicateurs utilisés par HSBC Asset Management pour évaluer si les entreprises peuvent être détenues par des fonds dans la gamme de produits d'investissement durable. Pour 2024, les thèmes sont les suivants :

- ◆ Gouvernance d'entreprise,
- ◆ Changement climatique,
- ◆ Biodiversité et solutions basées sur la Nature,
- ◆ Droits de l'Homme,
- ◆ Talent et opportunités,
- ◆ Fiabilité des technologies et des données

Priorisation des entreprises

HSBC Asset Management tient à jour une Liste Prioritaire d'émetteurs pour les engagements afin de les aider à prioriser les engagements ayant un impact qui soutiennent la prise de décision en matière d'investissement. Les émetteurs couverts par les politiques et engagements de HSBC Asset Management, ou détenus dans des portefeuilles de clients sélectionnés dans la gamme de produits d'investissement durable, sont également intégrés à la liste s'ils répondent à des critères spécifiques. Établir ainsi les priorités des entreprises aide HSBC Asset Management à surveiller la capacité et les ressources d'engagement, et facilite la coordination et la collaboration entre les différentes équipes.

Prise en compte des engagements

Les engagements sont généralement effectués par des spécialistes de la gestion et des équipes en charge des investissements. Les analystes en investissements et les spécialistes de la gestion collaborent souvent pour mener des recherches, élaborer des plans et des objectifs d'engagement et dialoguer avec les émetteurs dans le but d'améliorer et de protéger la valeur pour les actionnaires. En

outre, les spécialistes de la gouvernance, basés au Royaume-Uni et à Hong Kong, fournissent une expertise régionale, sectorielle et thématique dans la conduite des engagements et dans l'évaluation de la performance en matière de durabilité pour évaluer les domaines de risque potentiel et de création de valeur. Les engagements peuvent être menés de diverses manières, notamment par des réunions en personne, des appels, des lettres ou des courriels, des visites sur place, ou avec d'autres intervenants. Lorsque HSBC Asset Management s'engage et vote avec des mandataires concernant les sociétés du portefeuille dans lesquelles HSBC Asset Management investit les actifs de nos clients, HSBC Asset Management le fait au nom et dans l'intérêt supérieur des comptes clients que HSBC Asset Management gère et ne cherche pas à modifier ou influencer le contrôle de ces sociétés du portefeuille.

Pilotage des engagements

Les activités d'engagement sont enregistrées à l'aide d'outils internes d'enregistrement d'engagement, qui permettent de suivre les progrès de l'engagement et les sujets abordés, ainsi que l'intégration des informations d'engagement dans leurs plateformes de recherche d'investissement.

Pour un engagement intentionnel, HSBC Asset Management suit les progrès réalisés par rapport aux objectifs de l'engagement en fonction de cinq étapes clés :

- ◆ Préoccupations soulevées : HSBC Asset Management partage ses préoccupations avec l'émetteur et souligne la nécessité d'agir,
- ◆ Préoccupations reconnues : l'émetteur reconnaît les préoccupations,
- ◆ HSBC Asset Management soutient le changement : HSBC Asset Management fournit des conseils et des exemples pour encourager le changement positif
- ◆ Plan établi : L'émetteur élabore un plan pour répondre à nos préoccupations.
- ◆ Changement obtenu : le changement souhaité est effectué et les résultats sont documentés.

Si un émetteur ne fait pas suffisamment de progrès en réponse à ses demandes de changement et que HSBC Asset Management estime que le manque de progrès peut augmenter le risque ou nuire à la valeur de l'objectif d'investissement que le fonds ou le mandat cherche à atteindre, HSBC Asset Management peut lancer un processus d'escalade dans la gouvernance (voir ci-dessous).

Vote

L'exercice des droits de vote est un élément central des activités de gestion et de l'approche plus large de l'investissement responsable.

Les directives de HSBC Asset Management Global Voting sont mises à jour chaque année et sont disponibles ici : <https://www.assetmanagement.hsbc.com/-/media/files/attachments/common/resource-documents/global-voting-guidelines-en.pdf>

Incidences sur l'investissement

Les activités d'engagement peuvent éclairer la prise de décision en matière d'investissement, y compris l'inclusion ou l'exclusion d'émetteurs au sein de fonds spécifiques ou de leurs univers de fonds respectifs, ou l'introduction de restrictions à l'investissement sur un titre (par exemple, « ne pas ajouter »). Cela peut inclure des décisions d'investissement liées aux politiques et aux engagements de HSBC Asset Management, ainsi que des processus de diligence raisonnable en matière de durabilité, le cas échéant.

Processus d'escalade

Le processus d'escalade comprend, entre autres, le dialogue avec la direction ou les membres du Conseil d'Administration, y compris les communications écrites, et la participation aux initiatives de

l'industrie. Dans le cas des sociétés où HSBC Asset Management détient des actions cotées, le processus d'escalade comprend également le vote contre certaines propositions de la direction, y compris la (ré)élection des administrateurs et le dépôt des propositions des actionnaires. Les options d'escalade choisies, ainsi que l'ordre et les délais dans lesquels elles sont prises, varieront selon l'émetteur en fonction du contexte spécifique. HSBC Asset Management tient également compte des spécificités propres au marché et à la région, telles que les attentes culturelles, les défis géopolitiques et les lois, réglementations et pratiques locales. Les décisions d'escalade sont guidées par plusieurs facteurs, notamment la réceptivité de l'émetteur à nos demandes et la rapidité avec laquelle nous adoptons les changements, la pertinence de la problématique et son potentiel d'avoir une incidence négative sur la valeur pour les actionnaires, et la possibilité que le processus d'escalade choisi permette de régler efficacement le problème.

D.1 Procédure de vote

Afin de permettre des opérations de vote par procuration efficaces, HSBC Asset Management travaille avec l'Institutional Shareholder Services (ISS), qui fournit des services de recherche, une plateforme de vote et des services de divulgation. HSBC Asset Management fournit à ISS ses directives de vote (« directives »), ainsi que ses propres recherches, éclairent des instructions de vote plus granulaires, sur la base desquelles ISS fournit des recommandations de vote personnalisées pour chaque assemblée des actionnaires pour examen par les équipes d'investissement et de gestion.

Si une équipe d'investissement ou de gestion identifie une proposition qui devrait être votée différemment de notre recommandation de vote, cela sera discuté par le Groupe consultatif, un groupe désigné de spécialistes comprenant les équipes d'investissement pertinentes. Le groupe consultatif sur le vote prendra une décision collective. Si le Groupe consultatif sur le vote ne parvient pas à un accord, le vote peut être transmis au Comité d'investissement ESG ou, dans certains cas, au Directeur Local des Investissements.

HSBC Asset Management vise à voter sur toutes les actions pour lesquelles les clients nous ont donné le droit de vote, sauf lorsque cela n'est pas pratique pour des raisons telles que le blocage d'actions ou des exigences de procuration trop lourdes.

Surveillance

Les lignes directrices de HSBC Asset Management sur le vote ont été élaborées par la fonction de gestion au sein de l'équipe d'investissement responsable en consultation avec les gestionnaires de portefeuille et sont révisées au moins une fois par an. Les directives de vote sont sous la responsabilité du Directeur des investissements et approuvées par le comité d'investissement ESG, dirigé par le Directeur de l'investissement responsable du Groupe HSBC, ainsi que par le forum sur le développement durable. HSBC Asset Management surveille la mise en œuvre de nos directives de vote et des instructions de vote par ISS.

Engagement

La mobilisation des principaux intervenants, y compris les entreprises, est une partie importante de notre activité d'intendance et guide nos décisions de vote. HSBC Asset Management peut également engager les entreprises sur ses approches et justifications de vote avant ou après le vote. HSBC Asset Management ne partage pas ses intentions de vote sur des cas spécifiques avec des tiers, sauf si HSBC Asset Management les a déjà rendues publiques.

Conflits d'intérêts

HSBC Asset Management tient un registre des conflits d'intérêts potentiels et les activités de maîtrise associées. Pour plus de détails sur les conflits d'intérêts, le résumé de la politique sur les conflits d'intérêts de la HSBC Asset Management est disponible sur le site web.

D.2 Bilan de la stratégie d'engagement pour 2024

En 2024, les équipes de gestion de portefeuille de HSBC Asset Management en Allemagne ont engagé des contacts avec 189 émetteurs sur les actions et/ou obligations. Ces réunions ont porté à la fois sur des questions stratégiques et financières ainsi que sur des questions extra-financières.

HSBC Asset Management	Nombre d'émetteurs rencontrés en 2024
Actions	135
Obligations	95

Source : HSBC Asset Management au 31.12.2024

En ce qui concerne nos activités en Allemagne, en 2024, HSBC Asset Management a voté lors de 10 246 Assemblées Générales (AG) tenues au cours de l'exercice 2024, ce qui représente un taux de vote lors des Assemblées Générales de 94,26 % de notre prestataire de services concernant la Banque Privée en Allemagne.

Il est également important de noter qu'au cours de ces assemblées générales, les prestataires de la Banque Privée en Allemagne ont voté 4 921 fois contre les recommandations de la direction et ont examiné plus de 98 894 résolutions et votes sur des questions extra-financières. Notre prestataire de service a également décidé de ne pas voter 588 fois.

Section E

Alignement à la taxonomie européenne et exposition aux combustibles fossiles

E.1 Alignement à la Taxonomie européenne

La Taxonomie européenne⁴ est une des pierres angulaires du cadre de la finance durable de l'Union Européenne et un outil important pour la transparence du marché. Elle contribue à orienter les investissements vers les activités économiques liées à la transition énergétique, conformément aux objectifs du Pacte Vert pour l'Europe. Il s'agit d'un système de classification qui définit les critères selon lesquels une activité peut être considérée comme durable sur le plan environnemental, et qui fournit un langage commun pour les investisseurs, les émetteurs, les régulateurs et les entreprises.

La définition d'une activité économique durable est au cœur du règlement relatif à la Taxonomie. Une activité économique sera considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle remplit les deux critères ci-dessous :

- ◆ Contribue à la réalisation d'au moins un des six objectifs environnementaux **mentionnés dans le règlement** Taxonomie ;
- ◆ Ne cause pas de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs, tout en s'assurant de respecter les garanties minimales en termes de respect des droits de l'Homme et du travail.

Contribution substantielle	Absence de préjudice significatif (Do No Significant Harm (DNSH))	Garanties sociales minimales (MSS)
Contribution à l'un des six objectifs environnementaux⁵ : (1) Atténuation du changement climatique ; (2) Adaptation au changement climatique ; (3) Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ; (4) La transition vers une économie circulaire ; (5) Prévention et réduction de la pollution ; (6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.	Absence de préjudice significatif (DNSH) à l'égard des autres objectifs.	Mesures de protection sociales minimales pour respecter les droits de l'Homme et les droits fondamentaux et les normes du travail.

⁴ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32020R0852>

⁵ En juin 2023, la Commission européenne a publié les critères d'examen technique relatifs aux quatre derniers objectifs. À l'heure actuelle, HSBC Continental Europe ne fait état de l'alignement que sur les deux premiers objectifs (atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci) en raison d'un manque de données communiquées sur les autres objectifs.

E.1.1 Méthodologie utilisée pour mesurer l'alignement à la taxonomie Européenne

Afin de définir les activités économiques qui seront considérées comme durables sur le plan environnemental, notre prestataire de services, HSBC Asset Management, applique deux filtres :

(1) Critères d'éligibilité

Toutes les activités économiques ne sont pas couvertes par la Taxonomie⁶. Les activités éligibles ne sont pas nécessairement durables sur le plan environnemental, mais elles peuvent contribuer à l'un des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du règlement relatif à la Taxonomie. L'éligibilité d'une activité à la Taxonomie de l'Union Européenne suppose que cette activité figure sur la liste des activités des actes délégués du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, connu sous le nom de « règlement Taxonomie ».

(2) Évaluation de l'alignement

La deuxième étape est une analyse de l'alignement qui consiste à évaluer dans quelle mesure les activités éligibles contribuent substantiellement à au moins un des six objectifs environnementaux (respect de critères techniques de sélection). Cette évaluation de l'alignement est basée sur la part des revenus et des dépenses d'investissement (Capex) qui répondent à l'objectif environnemental en question.

Ce n'est pas parce qu'une activité est qualifiée d'activité durable qu'elle est alignée avec le règlement européen sur la Taxonomie, dans la mesure où cette activité peut présenter des caractéristiques qui annulent sa contribution positive. Pour déterminer si ces activités qualifiées sont alignées sur la Taxonomie, une activité doit satisfaire à deux conditions supplémentaires : ne pas causer de préjudice significatif (DNSH) aux autres objectifs environnementaux et respecter les garanties sociales minimales (MSS) telles que décrites dans le règlement de l'UE sur la Taxonomie.

E.1.2 Méthodologie et ensemble de données

HSBC Asset Management s'appuie sur un fournisseur de données externe (S&P Trucost) pour reporter sur son alignement taxonomique.

S&P Trucost a lancé le EU Taxonomy Alignment Dataset qui fournit une évaluation sur un large éventail d'émetteurs d'actions et d'obligations (+20 000 entités d'entreprise au total) au regard des exigences d'éligibilité, de contribution substantielle (SC), d'absence de préjudice significatif (DNSH) et de garanties sociales minimales (MSS) du règlement européen sur la Taxonomie.

S&P Trucost applique le processus suivant pour déterminer la part des actifs de HSBC Asset Management qui correspond à la taxonomie de l'UE.

⁶ La taxonomie de l'UE permet aux utilisateurs de vérifier quelles activités sont incluses dans la taxonomie de l'UE (activités éligibles à la taxonomie) : <https://ec.europa.eu/sustainable-finance-taxonomy/taxonomy-compass/the-compass>

La méthodologie utilisée peut être résumée comme suit :

1. Identifier les activités exercées par l'entreprise qui pourraient être éligibles
2. Pour chaque activité, évaluer si l'entreprise ou l'émetteur remplit les critères pertinents pour une contribution substantielle
3. Vérifier que les critères « Ne pas causer de préjudice important » (DNSH) sont respectés par l'émetteur
4. Mener une diligence raisonnable pour éviter toute violation des garanties sociales minimales
5. Calculer l'alignement des investissements avec la taxonomie et préparer les informations à divulguer au niveau du produit d'investissement.

E.1.3 Actifs sous gestion alignés sur la Taxonomie européenne

HSBC Asset Management s'appuie exclusivement sur des données déclarées directement par les entreprises et non sur des données estimées par les fournisseurs de données.

Selon les directives de l'Association Française de Gestion (AFG)⁷ de juin 2024, HSBC Asset Management rendra compte de :

- ◆ Ratios d'éligibilité global pour les six objectifs environnementaux décrits ci-dessus ;
- ◆ Ratios d'alignement pour les deux premiers objectifs climatiques (adaptation au changement climatique et atténuation du changement climatique).

Les résultats d'éligibilité présentés ci-dessous sont exprimés en pourcentage des actifs sous gestion et en millions d'euros :

Eligibilité	Au 31.12.2024	
	%	Mln€
Basé sur le Chiffre d'Affaires (CA)	5,37% <i>Coverage : 14,25%</i>	149,89
Basé sur les CAPEX	6,41% <i>Coverage: 15,03%</i>	178,94

Alignement	Au 31.12.2024	
	%	Mln€
Basé sur le Chiffre d'Affaires (CA)	1,33% <i>Coverage :12,44%</i>	37,07
Basé sur les CAPEX	2,25% <i>Coverage: 13,80 %</i>	62,69

⁷ <https://www.afg.asso.fr/fr/entree-en-application-des-4-objectifs-environnementaux-de-la-taxonomie-et-consequence-pour-le-reporting-29lec-2024/#:~:text=Cons%C3%A9quence%20pour%20le%20reporting%2029LEC%202024%20%3A&text=Aussi%2C%20cela%20implique%20que%2C%20dans,objectifs%20environnementaux%20de%20la%20taxonomie.>

Détails de l'alignement sur les deux premiers objectifs :	(1) Atténuation du changement climatique		(2) Adaptation au changement climatique	
	%	MIn€	%	MIn€
Basé sur le Chiffre d'Affaires (CA)	1,79% <i>Coverage : 11,07%</i>	49,86	0,04% <i>Coverage : 8,38%</i>	1,11
Basé sur les CAPEX	2,96% <i>Coverage : 12,37%</i>	82,61	0,09% <i>Coverage : 9,01%</i>	2,43

Source : HSBC Asset Management, S&P Trucost en décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises qui ont déclaré des données d'alignement. Le secteur financier est exclu de l'ensemble de données en raison d'un manque de couverture.

E.1.4 Hypothèses et limites méthodologiques

- ◆ Le niveau de détail des informations communiquées par les entreprises peut varier. Peu d'entreprises suivent le modèle fourni par la Commission européenne, tandis que d'autres fournissent une analyse très sommaire. Cela signifie que les informations communiquées peuvent être incomplètes pour certaines entreprises.
- ◆ Les normes de reporting sont encore à un stade précoce de développement et, par conséquent, des erreurs ou des incohérences peuvent survenir dans le reporting des entreprises (par exemple en raison d'erreurs dans les données, risque de double comptage ou d'interprétations divergentes du modèle fourni par la Commission européenne)
- ◆ Étant donné que HSBC Global Asset Management a fait le choix de ne s'appuyer que sur des données reportées par les entreprises, aucune erreur ou incohérence potentielle dans les rapports de l'entreprise ne sera corrigée par S&P Trucost et HSBC Global Asset Management.
- ◆ HSBC Continental Europe considère que les obligations vertes ne sont pas alignées. La taxonomie est assez stricte, et de nombreux projets financés par des obligations vertes ne répondent pas à ses critères. Ces activités sont considérées comme « éligibles ». Cependant, HSBC Continental Europe n'est pas en mesure de dire si elles sont également « alignées », c'est-à-dire conformes aux critères techniques de la taxonomie. À ce jour, il n'existe pas de base de données fiable permettant d'évaluer l'alignement des projets financés par des obligations vertes. La taxonomie européenne suppose également que les projets financés par des obligations vertes respectent le principe d'absence de préjudice significatif DNSH (Do No Significant Harm), et HSBC Continental Europe ne peut pas évaluer si c'est effectivement le cas, car les émetteurs ne publient pas d'informations sur ces questions.

E.2 Exposition aux combustibles fossiles

Les entreprises considérées comme “actives dans le secteur des combustibles fossiles”, sont celles qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point 62 du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement et du Conseil européen⁸.

E.2.1 Méthodologie et ensemble de données

Charbon thermique

HSBC Continental Europe s'appuie sur les données de Sustainalytics pour évaluer si les entreprises tirent des revenus de l'extraction et de la production d'électricité à partir du charbon thermique, ainsi que des produits ou services soutenant l'industrie du charbon thermique.

Sustainalytics identifie les entreprises qui tirent des revenus de :

- ◆ Extraction de charbon thermique : L'entreprise extrait du charbon thermique. Cela comprend l'exploitation et l'exploration du charbon thermique
- ◆ Production d'électricité à partir du charbon : L'entreprise produit de l'électricité à partir du charbon thermique. Cela inclut les entreprises qui possèdent ou exploitent des centrales électriques au charbon.
- ◆ Produits et services liés au charbon thermique : L'entreprise offre des produits et des services sur mesure qui appuient l'extraction du charbon thermique. Cela comprend les entreprises qui fournissent des services de stockage et de transport, d'exploitation minière et de raffinage du charbon thermique.

Pétrole et gaz

HSBC Continental Europe s'appuie sur les données de Sustainalytics pour évaluer si les entreprises tirent des revenus d'activités liées au pétrole et au gaz.

Sustainalytics identifie les entreprises qui tirent des revenus des activités suivantes :

- ◆ **Production** : L'entreprise est impliquée dans l'exploration, la production, le raffinage, le transport et/ou le stockage de pétrole et de gaz.
- ◆ **Produits et services liés au pétrole et du gaz** : L'entreprise offre des produits et services sur mesure qui appuient l'exploration, la production, le raffinage, le transport et le stockage du pétrole et du gaz.
- ◆ **Production d'électricité à partir du pétrole et du gaz** : L'entreprise produit de l'électricité à partir de pétrole et/ou de gaz. Dans cette catégorie, Sustainalytics effectue le suivi du pourcentage des revenus totaux de l'entreprise provenant de la production de pétrole et de gaz.

⁸ https://ec.europa.eu/finance/docs/level-2measures/C_2022_1931_1_EN_annexe_acte_autonome_part1_v6.pdf

E.2.2 Hypothèses et limites

Il existe certaines limites aux recherches sur l'implication des produits menées par Sustainalytics, notamment :

- ◆ L'ensemble des indicateurs actuellement disponibles ne sont pas exhaustifs et complets pour chaque critère d'implication possible.
- ◆ Les activités financières ne sont pas prises en compte dans la sélection. L'implication des institutions financières par le biais d'obligations, de fonds et/ou d'autres instruments financiers n'est, actuellement, pas suivie par Sustainalytics.
- ◆ En raison de **l'accent mis sur les revenus associés**, un certain nombre d'entités ne seront pas éligibles. Les entités **qui n'existent plus** ou celles qui ne disposent pas d'informations **disponibles publiquement** pouvant faire l'objet de recherches, et les entités appartenant à des catégories particulières (fondations/institutions de bienfaisance, institutions gouvernementales, établissements d'enseignement, fonds publics/privés qui ne sont pas des émetteurs assimilables à des entreprises) ne sont pas couvertes.

E.2.3 Actifs sous gestion investis dans des entreprises actives dans les combustibles fossiles

Données déclarées versus données estimées

Sustainalytics utilise des données directement déclarées par les entreprises lorsque cela est possible, mais lorsque les entreprises ne déclarent pas directement le pourcentage de leurs revenus dérivés des combustibles fossiles, Sustainalytics peut utiliser un modèle d'estimation suivant deux méthodologies :

- ◆ Estimer une fourchette de revenus sur la base d'une analyse des revenus des différents secteurs d'activité, des données de vente, ainsi que de la quantité et de la qualité des informations divulguées. Par exemple, si la fourchette des revenus estimés est de 10 à 20 %, le pourcentage des revenus retenu sera le point médian de cette fourchette (par exemple 15 % dans ce cas).
- ◆ Fournir une estimation plus précise si l'entreprise dispose d'informations de qualité élevée/suffisantes. En cas de divulgation faible, Sustainalytics ne surestimera pas l'implication. Une implication minimale sera alors envisagée (en fonction des informations disponibles) jusqu'à ce que Sustainalytics reçoive des données de meilleure qualité.

Seuil de matérialité

Dans notre rapport de 2023, nous avons défini les entreprises « actives » dans le secteur des combustibles fossiles comme des entreprises qui tirent au moins 10 % de leurs revenus de l'industrie du charbon thermique ou des activités liées au pétrole et au gaz. Sur la base des orientations de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et de l'Agence Française de Transition Écologique (ADEME), nous avons modifié notre approche pour notre rapport 2024 et pris en compte l'ensemble des revenus issus des énergies fossiles, sans appliquer de seuil de matérialité.

Actifs sous gestion investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Sur la base de ce qui précède, HSBC Continental Europe a investi **125 912 093 EUR** dans le secteur des combustibles fossiles à la fin décembre 2024.

Actifs sous gestion investis dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Au 31.12.2024	
	En %	Mln €
	4.51% <i>Coverage : 72.84%</i>	125,95

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics à fin décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises pour lesquelles des données sont disponibles. Par exemple, cela n'inclut pas les espèces, les produits dérivés ou les emprunteurs souverains. Veuillez noter que l'exposition aux combustibles fossiles n'est pas comparable aux données FY2023 en raison de changements dans la méthode de calcul (suppression du seuil de signification de 10 %).

Section F

Stratégie d'alignement sur les objectifs de l'Accord de Paris

F.1.Stratégie et objectifs de gestion des actifs

En juillet 2021, notre principal prestataire de services, HSBC Asset Management, devenu signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers.

Qu'est-ce que l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) ?

L'initiative *Net Zéro Asset Managers* est un groupe international de gestionnaires d'actifs qui se sont engagés à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou avant, conformément aux efforts visant à limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius, et à soutenir les investissements alignés sur l'engagement Net Zéro d'ici 2050 ou avant. Le 13 janvier 2025, l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) a lancé un examen de l'initiative. Dans le cadre de cette révision, elle suspend les activités de suivi de la mise en œuvre des engagements et des signataires et de leurs rapports. HSBC Asset Management suit de près cette analyse et y participe.

L'approche de notre principal prestataire de services consiste à réduire l'intensité des émissions de ses portefeuilles de Scope 1⁹ et de Scope 2¹⁰ de 58 % entre 2019 et 2030, pour ses actifs sous gestion (AUM) entrant dans le champ d'application, à savoir les actions cotées et les obligations d'entreprises gérées au sein de ses principaux pôles d'investissement. Au 31 décembre 2019 (année de référence pour l'objectif de réduction des émissions), les actifs entrant dans le champ d'application s'élevaient à 193,9 milliards de dollars, soit 38 % des actifs sous gestion mondiaux. Ces objectifs restent soumis à la consultation des intervenants, y compris les investisseurs et les conseils d'administration des fonds pour le compte desquels nous gérons les actifs.

L'objectif de 58 % est fondé sur des hypothèses relatives aux marchés financiers et d'autres données, y compris le scénario de zéro émission nette d'ici 2050 de l'IEA et ses hypothèses sous-jacentes de croissance de l'activité. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par million de dollars investis (tCO₂e/USDMillion investi), les émissions étant rapportées à la valeur de chaque entreprise, liquidités incluses.

Les informations présentées ci-dessus concernent l'entité HSBC Asset Management. Ces objectifs ont été fixés au niveau de l'entité mondiale et n'ont pas été définis au niveau des fonds, des secteurs ou des classes d'actifs.

9 Le scope 1 correspond aux émissions de gaz à effet de serre (GES) directement émises par les activités de l'entreprise. Il s'agit des émissions directes de gaz à effet de serre issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...).

10 Le scope 2 couvre les émissions de GES indirectes associées à la consommation d'énergie, qui surviennent en dehors des installations de l'entreprise. Il englobe les émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée et consommée par l'organisation.

F.1.1 Objectifs intermédiaires jusqu'en 2050

HSBC Asset Management travaille à étendre son objectif de réduction de l'intensité des émissions financées à l'échelle mondiale qu'elle s'est fixé pour 2030 jusqu'en 2050, avec des jalons quinquennaux menant à la neutralité carbone d'ici 2050. Il s'agit d'ajouter des cibles de réduction pour 2035, 2040, 2045 et 2050 en utilisant le même périmètre d'actifs, l'année de référence de 2019 et les mêmes hypothèses que la cible provisoire initiale de 2030.

Définition	L'intensité des émissions financées par HSBC Asset Management représente des tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) équivalentes par million de dollars américains investis.
Scope	L'objectif d'intensité des émissions financées de HSBC Asset Management et le rapport annuel sur les émissions financées s'appliquent aux actions cotées et obligations d'entreprises gérés dans nos principaux centres d'investissement ¹¹ . Il exclut la gestion Multi Asset. Il couvre uniquement les émissions de GES des scopes 1 et 2 des entreprises détenues.
Unité	<p>HSBC Asset Management publie l'intensité des émissions financées du portefeuille inclus dans le champ d'application, les actifs sous gestion couverts (AUM) et le score de qualité des données du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Intensité des émissions financées : tCO₂e/ millions de dollars ◆ Actifs sous gestion (AUM) dans le champ d'application : en milliards de dollars ◆ Score de qualité des données du PCAF (DQS) : échelle de 1 à 5 du PCAF, pondérée par les émissions financées.
Méthode de calcul	<p>Les émissions financées et l'intensité des émissions financées sont calculées sur la base des orientations du PCAF, qui définit la manière dont les institutions financières doivent comptabiliser les émissions attribuées à leurs investissements.</p> <p>Les émissions financées d'une entreprise sont calculées en multipliant les émissions de l'entreprise par un facteur d'attribution. Le facteur d'attribution est calculé en divisant le montant investi par HSBC Asset Management dans les actions de la société ou les obligations de l'entreprise par la valeur économique de la société financée. Les émissions financées d'un portefeuille sont la somme des émissions financées des entreprises dans lesquelles le portefeuille est investi.</p> <p>L'intensité des émissions financées est calculée en divisant le total des émissions financées par le montant total investi par HSBC Asset Management dans les actions et les obligations de l'entreprise. La valeur des sociétés est mesurée à l'aide de la valeur d'entreprise, incluant les liquidités (EVIC) pour les sociétés cotées en bourse, qui est définie comme la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires et des actions privilégiées, de la valeur comptable de la dette totale et des intérêts des minorités et des liquidités, à la fin de l'exercice.</p> <p>La valeur pour les entreprises privées est mesurée par la somme des fonds propres et des dettes totales de l'entreprise, qui figurent au bilan de l'entreprise, étant donné qu'aucune valeur de marché pour les fonds propres n'est disponible dans le cas des entreprises privées. Si la dette totale ou le total des fonds propres n'est pas disponible, les institutions financières peuvent utiliser la valeur totale du bilan (c.-à-d. la somme de la totalité des propres et des dettes, qui est égale au total des actifs de l'entreprise).</p>
Sources de données	Les chiffres d'émissions financées sont basés à la fois sur les données financières au niveau de l'émetteur collectées à partir des systèmes de reporting financier de HSBC Asset Management, les données EVIC des entreprises collectées auprès de Bloomberg, un fournisseur de données externes, et les données d'émissions des entreprises collectées auprès de S&P Trucost, un fournisseur de

¹¹ Au 31 décembre 2023, le total des actifs de nos principaux centres d'investissement représentait plus de 80 % du total des actifs mondiaux sous gestion

données externe¹². Étant donné que les données relatives à l'EVIC et aux émissions des entreprises proviennent de fournisseurs externes, une logique de cartographie des données est nécessaire pour faire correspondre les données externes aux systèmes internes de reporting financier de HSBC Asset Management.

Données sur les émissions :

- ◆ S&P Trucost tient à jour une base de données sur les émissions historiques des entreprises, fondée sur les informations communiquées par les entreprises ou estimées par S&P Trucost en l'absence de données déclarées par les entreprises.
- ◆ En ce qui concerne les différents types d'émissions de GES mesurés, HSBC Asset Management intègre tous les gaz à effet de serre inclus dans les données des fournisseurs de données externes, notamment le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆). Ces émissions de GES sont mesurées en tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂e) à l'aide du cadre du potentiel de réchauffement planétaire¹³.
- ◆ Les données non modélisées et divulguées par l'entreprise, utilisées par le fournisseur « proviennent d'une variété de sources publiques telles que les rapports financiers de l'entreprise (rapports annuels, états financiers, rapports 10-K/20-F, SEC/Regulatory Filings) et les sources de données environnementales (CSR, Sustainability or Environmental Reports, CDP, EPA Filings) en plus des données publiées sur les sites web de l'entreprise ou d'autres sources publiques¹⁴.
- ◆ Lorsque les données ne sont pas divulguées ou ne couvrent pas toutes les opérations ou tous les gaz, S&P Trucost produit des estimations. Le modèle utilise des données sur les émissions directes de divers secteurs industriels distincts, comme les facteurs d'intensité des émissions en unités d'émissions par dollar de production industrielle (ou de revenus de l'entreprise), provenant de bases de données nationales, internationales, industrielles et d'entreprises. S&P Trucost utilise des données spécifiques à chaque pays lorsqu'elles sont disponibles¹⁵.
- ◆ Les données sur les émissions utilisées par HSBC Asset Management sont basées sur les dernières données disponibles fournies par S&P Trucost.
- ◆ Lorsque les données sur les émissions ne sont pas disponibles auprès de S&P Trucost, les intensités d'émission des entreprises sont estimées par HSBC Asset Management. Lorsque les valeurs de l'entreprise et la classification de la sous-industrie des GICS sont disponibles, HSBC Asset Management estime les émissions d'une entreprise en multipliant sa valeur d'entreprise par l'intensité médiane des émissions de la sous-industrie, sur la base des données disponibles. Dans les cas où les valeurs de l'entreprise n'étaient pas disponibles,

12 Pour les entreprises privées, le PCAF précise que, «dans les cas où la valeur totale des fonds propres de l'entreprise selon le bilan du client est négative... l'institution financière doit fixer le total des fonds propres à 0 ; cela signifie que toutes les émissions sont attribuées uniquement à la dette, alors qu'aucune émission n'est attribuée aux prises de participation ».

13 Indice, basé sur les propriétés radiatives des gaz à effet de serre (GES), mesurant le forçage radiatif suite à une émission impulsionnelle d'une masse unitaire d'un GES donné dans l'atmosphère actuelle intégrée sur un horizon temporel choisi, par rapport à celui du dioxyde de carbone (CO₂). Le PRP représente l'effet combiné des différentes durées pendant lesquelles ces gaz restent dans l'atmosphère et de leur efficacité relative à provoquer un forçage radiatif. Les estimations du PRP sont périodiquement compilées, révisées et publiées dans les rapports du GIEC. La dernière révision date de 2021, dans le rapport AR6 du IPCC.

14 S&P Global (2019).

15 Méthodologie S&P Trucost pour les données environnementales basées sur leur modèle d'entrée-sortie étendue pour l'environnement (EEIO).

	HSBC Asset Management utilise l'intensité moyenne des émissions du secteur de l'entreprise comme approximation de l'intensité des émissions de l'entreprise.																														
Qualité des données	<p>Le PCAF propose une méthodologie pour évaluer la qualité des données sur les émissions de GES d'une entreprise utilisées par les institutions financières dans leurs communications sur l'empreinte carbone. Les scores de cette méthodologie vont de 1 à 5, le nombre le plus faible indiquant la meilleure qualité.</p> <p>Le tableau 1 montre la correspondance entre l'étiquetage des sources de données sur les émissions de l'entreprise par le fournisseur de données tiers et le score de qualité des données du PCAF.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Source of emissions data</th> <th>PCAF Option</th> <th>PCAF Score</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exact Value Annual Report/10K/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication</td> <td>1.b</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Value summed up/split from Annual Reports/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR</td> <td>1.b</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Value derived Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication</td> <td>1.b</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Value derived by charts/previous year figures</td> <td>1.b</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Value derived from fuel use provided in Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR</td> <td>2.a</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Estimate based on partial data disclosure in Annual Report/10-K/Financial Accounts/CDP/Environmental/CSR</td> <td></td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Estimates</td> <td>3.a</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>HSBC AM estimate based on Sub-industries</td> <td>3.a</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>HSBC AM estimate Based on sectors (Proxy use)</td> <td>3.b</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Tableau 1 - Cartographie du score de qualité des données du PCAF par source de données d'émission</i></p> <p>Les données sur les émissions provenant de S&P Trucost représentent la majorité des portefeuilles Asset Management d'HSBC inclus dans le champ d'application. S&P Trucost attribue des libellés pour les sources de données couvrant les émissions de scope 1 dérivées du CO2 uniquement, que HSBC Asset Management extrapole à travers les émissions de scope 2 et tous les autres gaz à effet de serre en l'absence de libellés plus détaillés des sources de données de S&P Trucost. Cela n'a aucune incidence sur le calcul de l'intensité globale des émissions financées.</p>	Source of emissions data	PCAF Option	PCAF Score	Exact Value Annual Report/10K/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication	1.b	2	Value summed up/split from Annual Reports/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR	1.b	2	Value derived Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication	1.b	2	Value derived by charts/previous year figures	1.b	2	Value derived from fuel use provided in Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR	2.a	2	Estimate based on partial data disclosure in Annual Report/10-K/Financial Accounts/CDP/Environmental/CSR		3	Estimates	3.a	4	HSBC AM estimate based on Sub-industries	3.a	4	HSBC AM estimate Based on sectors (Proxy use)	3.b	5
Source of emissions data	PCAF Option	PCAF Score																													
Exact Value Annual Report/10K/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication	1.b	2																													
Value summed up/split from Annual Reports/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR	1.b	2																													
Value derived Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR/Personal communication	1.b	2																													
Value derived by charts/previous year figures	1.b	2																													
Value derived from fuel use provided in Annual Report/Financial Accounts Disclosure/CDP/Environmental/CSR	2.a	2																													
Estimate based on partial data disclosure in Annual Report/10-K/Financial Accounts/CDP/Environmental/CSR		3																													
Estimates	3.a	4																													
HSBC AM estimate based on Sub-industries	3.a	4																													
HSBC AM estimate Based on sectors (Proxy use)	3.b	5																													

F.1.2 Calendrier d'inclusion des émissions de Scope 3

Pour ses objectifs intermédiaires initiaux, notre fournisseur, HSBC Asset Management, a inclus les Scopes 1 et 2 des émissions de carbone des entreprises dans lesquelles il investit. Le Scope 3 n'a pas été inclus à ce stade en raison de la qualité et de la disponibilité des données au moment de l'établissement de la base de référence de ses objectifs, mais ils s'efforceront de continuer à suivre les améliorations apportées aux données du Scope 3 au fil du temps. Pour notre prochain rapport annuel, nous incluons un échéancier pour l'inclusion des émissions de Scope 3 pour les secteurs à fortes émissions dans nos cibles.

F.2 La méthodologie de HSBC Asset Management

F.2.1 Mesures révisées en 2019

En 2024, HSBC Asset Management a amélioré sa méthodologie de calcul de l'intensité des émissions financées, y compris une nouvelle logique de cartographie révisée pour l'intensité carbone des émetteurs et les données EVIC (valeur d'entreprise, y compris en espèces). HSBC Asset Management a procédé à un rebasage de la valeur de référence de 2019 en raison d'une erreur dans la cartographie des données et elle est désormais de 124 tCO₂e/M\$ investis contre 131 tCO₂e/M\$ investis déclarés

dans le rapport LEC de l'année précédente couvrant l'exercice clos en décembre 2023, ce qui représente une diminution de 5,6 %.

F.2.2 Critères de reporting

Le supplément technique ci-dessous fournit plus de détails sur la méthodologie utilisée pour mesurer les mesures d'émissions financées par HSBC Asset Management, y compris l'année de référence, l'année en cours et l'année comparative.

F.4 La complémentarité de la méthodologie Net Zéro et de l'approche générale E, S et G

La stratégie mise en œuvre pour atteindre notre objectif global de neutralité carbone est cohérente avec notre approche qui consiste à prendre en compte les considérations de durabilité dans les processus d'investissement, le cas échéant.

Le processus d'intégration ESG de HSBC Asset Management implique l'évaluation des questions importantes en matière d'environnementales, sociales et de gouvernance, que nous considérons comme les plus pertinentes pour un investissement, une catégorie d'actifs ou une stratégie particulière.

HSBC Asset Management va au-delà du « E » dans ESG lors de l'évaluation des entreprises et des émetteurs. Dans le cadre de la composante « S », HSBC Asset Management cherche à identifier les externalités actuelles et futures des entreprises et notamment leur impact sur le plan social tels que les pratiques vis-à-vis des collaborateurs, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'inclusion et la sécurité au travail. Grâce aux mesures de plus en plus précises des données climatiques, l'évaluation de la portée et de l'ampleur des éventuels impacts sociétaux crée à la fois des opportunités et des défis. HSBC Asset Management s'engage pour évaluer ces deux aspects à travers son réseau mondial de professionnels de la gestion d'actifs, disposant d'une expertise dans tous les secteurs et sur tous les marchés.

HSBC Asset Management encourage également les entreprises à réorienter leurs activités vers des modèles plus durables et à élaborer un plan de transition qui tient compte de toutes les parties prenantes. Dans le cadre de son plan d'engagement actionnarial, HSBC Asset Management encourage les entreprises de la liste prioritaire à identifier les risques et les opportunités liés à une transition juste et à élaborer une approche appropriée pour tenir compte de ces considérations. HSBC Asset Management considère qu'un véritable dialogue contribue à une plus grande transparence et à une meilleure compréhension qui peuvent aider à identifier les entreprises ayant de meilleurs profils de durabilité ou, inversement, à découvrir les problèmes qui posent des risques pour la croissance d'une entreprise. HSBC Asset Management collabore également avec des institutions multinationales et des décideurs politiques pour les encourager à conduire la transition et l'investissement social à grande échelle.

Le « G » est également un pilier important de l'approche. Dans le cadre de l'engagement climatique, l'objectif de HSBC Asset Management est de veiller à ce que la direction des entreprises soit responsable de la stratégie climatique de l'entreprise et à ce que le conseil d'administration exerce un contrôle suffisamment rigoureux des risques climatiques importants. Dans la mesure du possible,

HSBC Asset Management s'attend à ce que les entreprises de la liste prioritaire publient leur position en matière de contribution aux politiques publiques sur le climat et évaluent l'alignement de leurs activités de lobbying sur les objectifs de l'Accord de Paris.

F.5 Modifications de la stratégie d'investissement conformément à la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

F.5.1 Élaboration de politiques climatiques

Notre prestataire de services, HSBC Asset Management, dispose d'une série de politiques, de directives et d'engagements externes expliquant notre approche sur des questions telles que l'énergie, le charbon thermique, la neutralité carbone, la biodiversité et les armes interdites¹⁶. Notre prestataire de services révisé régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des besoins des clients, de la réglementation et des investissements, conformément à nos engagements externes. Les politiques sont révisées chaque année.

F.5.2 Charbon thermique

En 2024, HSBC Asset Management a revu sa politique sur le charbon thermique, publiée pour la première fois en 2022.

La politique est élaborée pour soutenir la transition vers l'abandon des centrales thermiques au charbon et de l'exploitation du charbon thermique à l'horizon 2030/40, conformément à la politique d'abandon progressif du charbon thermique de HSBC, et à contribuer à la réalisation du double objectif consistant à éliminer progressivement le charbon thermique dans des délais scientifiquement fondés et à faciliter la transition énergétique dans les économies les plus dépendantes du charbon.

L'abandon progressif du charbon thermique est une priorité pour atteindre la neutralité carbone. La production d'électricité à partir du charbon est l'une des activités économiques qui génèrent le plus d'émissions de CO₂.

De nombreux pays sont bien avancés dans l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon thermique, mais certains marchés émergents dépendent encore du charbon pour la majeure partie de leur électricité et ont besoin de plus de temps pour opérer leur transition. Pour cette raison, cette politique sur le charbon thermique donne plus de temps aux marchés émergents pour abandonner progressivement le charbon thermique.

Dans le cadre de cette politique, HSBC Asset Management collabore avec des entreprises dont plus de 10 % des revenus sont liés au charbon thermique et/ou métallurgique, en accordant la priorité à celles dans lesquelles HSBC Asset Management est le plus exposé.

Les portefeuilles gérés activement ne participent ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises exposées au charbon thermique. Pour les autres émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, toute participation

¹⁶ Les politiques HSBC Asset Management, y compris nos politiques sur le charbon et l'énergie, sont disponibles via ce lien : <https://www.assetmanagement.hsbc.com.hk/en/intermediary/about-us/responsible-investing/policies>.

des portefeuilles de gestion active à des introductions en bourse ou à des émissions sur les marchés obligataires primaires fait l'objet d'une due diligence dans le cadre des plans de transition, et ce afin de garantir son alignement sur notre objectif de neutralité carbone.

Pour plus de détails, la Politique relative charbon est en ligne :

<https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/-/media/files/attachments/common/coal-policy-en.pdf>

F.5.3 Énergie

En 2023, HSBC Asset Management a publié sa Politique énergétique décrivant l'approche concernant l'impact sur le changement climatique des secteurs du pétrole, du gaz et des services publics. Elle fait partie de l'engagement en faveur de l'initiative Net Zéro Asset Managers et est conforme à la politique énergétique du Groupe HSBC. La politique a été révisée en 2024.

Dans le cadre de cette politique, HSBC Asset Management entretient un dialogue et évalue les plans de transition des plus grandes sociétés pétrolières et gazières, compagnies d'électricité et de services aux collectivités des émetteurs cotés responsables d'environ 70 % des émissions concernées, sur la base de l'ensemble des actions cotées et des obligations d'entreprises gérées dans ses principales plateformes d'investissement.

Les évaluations du plan de transition servent de base aux objectifs d'engagement que HSBC Asset Management établit pour les émetteurs, ainsi que l'évaluation des progrès vers l'atteinte de notre objectif intermédiaire en matière d'émissions pour 2030 et de notre objectif de neutralité carbone.

Lorsque les plans de transition des émetteurs ne répondent pas aux attentes à la suite du dialogue engagé et qu'il n'y a pas eu de progrès suffisants pour atteindre les objectifs d'engagement, HSBC Asset Management peut être amené à intensifier ses initiatives comme indiqué dans son Plan d'engagement actionnarial.

F.5.4 Périmètre d'application

Ces politiques s'appliquent à tous les portefeuilles distribués de HSBC Continental Europe, à l'exception de certains portefeuilles pour lesquels HSBC Asset Management n'a pas de pouvoir discrétionnaire exclusif (par exemple, les mandats des clients). Les stratégies multi-actifs ou de fonds de fonds utilisant des fonds de tiers, systématiques ou passifs peuvent ne pas être en mesure de mettre en œuvre certains aspects de cette politique, et présenter une exposition potentiellement limitée à des émetteurs qui seraient autrement exclus. Les stratégies multi-actifs ou les fonds de fonds d'investissement responsable recherchent des fonds avec des restrictions alignées/similaires lorsque celles-ci sont disponibles.

F.5.6 Exposition au charbon thermique et au pétrole et au gaz non conventionnels

Actifs sous gestion investis dans le charbon thermique et les énergies fossiles non conventionnelles	Au 31.12.2024	
	En %	Mln €
Charbon thermique	0.26% Coverage : 72.85%	7,08
Energies fossiles non conventionnelles	2.10% Coverage : 72.95%	58,66

Source : HSBC Asset Management, Sustainalytics fin décembre 2024. La couverture représente le pourcentage d'entreprises pour lesquelles des données sont disponibles. Par exemple, cela n'inclut pas les espèces, les produits dérivés ou les emprunteurs souverains. Veuillez noter que les expositions en euros ne sont pas comparables aux données FY2023 en raison de changements dans la méthode de calcul (suppression du seuil de signification de 10 %).

- ◆ Charbon thermique : HSBC Asset Management s'appuie sur les données de Sustainalytics pour évaluer si les entreprises tirent des revenus de l'extraction de charbon thermique, de la production d'électricité à partir du charbon et des produits ou services soutenant l'industrie du charbon thermique
- ◆ Pétrole et gaz non conventionnels : HSBC Asset Management s'appuie sur les données de MSCI et de Sustainalytics pour évaluer si les entreprises tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'Arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste).

F.5.7 Développement de solutions ESG et investissement durable

Beaucoup des clients de HSBC Continental Europe considèrent le climat constitue un risque et une opportunité au sein de leurs portefeuilles d'investissement. HSBC Continental Europe reconnaît que la demande des consommateurs pour des fonds offrant différentes approches de la gestion du risque climatique augmente, parallèlement à l'ambition Net Zéro. Les stratégies climatiques de HSBC Asset Management prennent en compte les classifications « Net Zero Alignment » ainsi que d'autres mesures, afin de répondre aux différents objectifs climatiques des clients. Les indicateurs climatiques tels que l'intensité carbone ou les solutions vertes sont mesurées et évaluées dans le cadre de nombreuses stratégies climatiques.

F.5.8 Élaboration d'une évaluation climatique pour les émetteurs exposés aux risques climatiques les plus élevés

Lorsque HSBC Asset Management évalue l'impact des risques liés au climat sur les portefeuilles, il prend de plus en plus en compte les risques physiques et les risques de transition. Par conséquent, il a intégré l'analyse climatique, le cas échéant, pour s'assurer que les risques auxquels les entreprises sont confrontées sont pris en compte tout au long du processus décisionnel en matière d'investissement. En 2024, HSBC Asset Management a mis au point un processus d'évaluation climatique qui vise à comprendre quelles entreprises sont exposées aux risques climatiques physiques

et de transition les plus élevés. HSBC Asset Management utilise également des données climatiques de tiers pour fournir à ses gérants de portefeuille et à ses analystes les moyens d'évaluer l'exposition climatique des portefeuilles clients.

F.5.9 Mesure de l'alignement des émetteurs sur l'objectif de neutralité carbone

Pour soutenir son engagement Net Zéro, HSBC Asset Management a élaboré un cadre d'alignement interne qui évalue les progrès des entreprises vers des objectifs de neutralité carbone intermédiaires et à plus long terme. Ce cadre définit et classe l'alignement des entreprises en faveur de la neutralité carbone, en se basant sur des données climatiques pertinentes, sur ses connaissances de l'entreprise à partir de ses recherches et de ses échanges, et sur les recommandations du Net Zero Investment Framework (NZIF) de l'IIGCC.

Les émetteurs sont classés en cinq catégories différentes d'alignement, de l'absence d'alignement à l'atteinte de la neutralité carbone. Ce cadre est appliqué au niveau de l'émetteur et représente des étapes progressives vers l'alignement sur la voie de la neutralité carbone.

F.5. 10 Élaboration d'un guide d'engagement en faveur de la neutralité carbone :

HSBC Asset Management a élaboré une stratégie de dialogue avec les émetteurs de la liste prioritaire en fonction de leur contribution et de leur importance relative aux émissions financées (en général les émetteurs les plus importants) et en établissant des plans de dialogue au niveau de l'entreprise. Cette vise à soutenir les émetteurs tout au long de leur parcours de transition et à démontrer l'amélioration de la classification de l'émetteur au regard de son alignement des émetteurs au fil du temps, tout en contribuant à soutenir la réduction de l'intensité des émissions des portefeuilles.

L'objectif de HSBC Asset Management est d'orienter ses échanges avec les entreprises, d'exposer ses attentes et, en fin de compte, de contribuer à l'amélioration de la classification de l'émetteur au regard de son alignement en faveur de la neutralité carbone, sur la base de son cadre interne. Grâce à nos engagements et aux objectifs fixés, HSBC Asset Management encourage les entreprises à s'aligner sur une trajectoire Net Zéro.

Dans ce contexte, HSBC Asset Management a élaboré un document présentant les lignes directrices de l'engagement en faveur de la neutralité carbone, qui définit ses attentes en matière d'engagement, ainsi que des exemples d'objectifs et de questions pour chaque pilier de son cadre interne d'alignement sur la neutralité carbone, tel qu'expliqué ci-dessus.

F.6 Mesures prises pour suivre les résultats et les changements

Dans le cadre du travail qualitatif, HSBC Asset Management a mobilisé des groupes de travail sur le climat, dirigés par l'équipe d'investissement responsable pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de HSBC Asset Management en matière de changement climatique. Dans le but de s'assurer que les considérations climatiques sont intégrées dans la plateforme d'investissement, ces groupes de travail se concentrent sur la recherche, les données, la mobilisation, les produits et les solutions.

Au sein des groupes de travail, les principaux émetteurs des portefeuilles de 2019 ont été identifiés pour faire l'objet d'une implication plus poussée, et HSBC Asset Management a élargi le champ couvert par ses initiatives de dialogue à ces entreprises.

F.7 Fréquence de l'évaluation, dates de mise à jour des prévisions et indicateurs de performance clés retenus

Au début de 2024, HSBC Asset Management a créé des indicateurs clés de performance pour suivre les progrès réalisés au regard de son objectif de réduction des émissions financées. Ces indicateurs clés de performance permettent de suivre les actifs sous gestion couverts par son objectif et la réduction réelle des émissions liées aux actifs inclus comparativement à une trajectoire théorique à l'horizon 2030.

Par ailleurs, des indicateurs de performance clés spécifiques ont été définis pour les chantiers « Engagement climatique », « Solutions et produits climatiques » et « Données et recherche climatiques », à savoir respectivement le « nombre d'entreprises avec lesquelles un dialogue a été engagé », les « actifs sous gestion dans des stratégies à faible émission de carbone ou liées au climat » et le « nombre d'entreprises couvertes par une notation de l'alignement ». Tout au long de l'année 2024, HSBC Asset Management a suivi les progrès réalisés et rendu compte de ces indicateurs clés de performance à la gouvernance interne sur une base trimestrielle. HSBC Asset Management est actuellement en train de revoir et de faire évoluer les indicateurs clés de performance pour s'assurer qu'ils restent adaptés.

Section G

Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

HSBC Continental Europe s'engage avec son prestataire de services HSBC Asset Management et bénéficie de leurs initiatives sur des sujets liés à la biodiversité. HSBC Asset Management reconnaît que les questions relatives à la nature et à la biodiversité peuvent présenter des risques et des opportunités pour les entreprises, ce qui pourrait impacter le profil de risque et la performance financière d'une entreprise sur divers horizons temporels d'investissement¹⁷. L'analyse économique montre que plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB) mondial est modérément ou fortement dépendante de la nature et de ses services et, par conséquent, exposée aux risques liés à la disparition du patrimoine naturel¹⁸. La « perte de biodiversité et l'effondrement des écosystèmes » se classe au deuxième rang mondial en termes de gravité sur un horizon de 10 ans. Les opportunités commerciales pour répondre aux besoins de la transition écologique sont estimées à 10 100 milliards de dollars et consistent en l'adoption par les entreprises de pratiques plus écologiques, ainsi qu'en des investissements à grande échelle dans des solutions basées sur la nature¹⁹.

Les politiques internationales à l'instar de l'Accord de Paris COP21, la vision de la Convention sur la diversité biologique (CDB)²⁰ dans le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) adopté lors de la COP15 Biodiversité en 2022 ont établi une voie ambitieuse vers « un monde où l'on vit en harmonie avec la nature d'ici 2050 », étayée par une ambition visant à stopper et inverser la disparition du patrimoine naturel. Ce cadre comprend 23 objectifs à atteindre par les pays signataires d'ici à 2030²¹.

L'approche de HSBC Asset Management

HSBC Asset Management a publié sa stratégie sur la nature et la biodiversité, qui repose sur trois piliers :

- ◆ Poursuivre et renforcer l'engagement avec les entreprises figurant sur sa liste prioritaire et la participation active aux initiatives de l'industrie,

17 World Economic Forum, Nature Risk Rising (2020):

http://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf

18 World Economic Forum, Global Risks Report (2025):

https://reports.weforum.org/docs/WEF_Global_Risks_Report_2025.pdf

19 World Economic Forum, New Nature Economy Report II: The Future of Nature and Business

(2020): https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Future_Of_Nature_And_Business_2020.pdf

20 Convention sur la diversité biologique, vision 2050 et mission 2030 : <https://www.cbd.int/gbf/vision>

21 Biological Diversity, 2050 Vision and 2030 Mission: <https://www.cbd.int/gbf/vision>

- ◆ Développer l'expertise grâce à la formation et à l'analyse des investissements des émetteurs, ainsi qu'à la recherche et à l'intégration²² des risques liés à la nature et à la biodiversité dans les processus d'investissement,
- ◆ Contrôler le développement d'indicateurs tiers robustes, puis d'objectifs, dans le but de quantifier les progrès au fil du temps, en reconnaissant qu'il s'agit d'un domaine en évolution.

La stratégie de HSBC Asset Management en matière de nature et de biodiversité peut contribuer à l'atteinte de certains des objectifs énoncés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal 2030. Les objectifs du GBF²³ ont été fixés au niveau des pays, mais peuvent être utilisés par de nombreuses parties prenantes, y compris les gouvernements et le secteur privé. Lors de l'élaboration de notre stratégie en faveur de la nature et de la biodiversité, une attention particulière a été accordée à l'objectif 15 « Prendre des mesures pour permettre aux entreprises d'agir (en particulier les multinationales) », à l'objectif 19 « Accroître le niveau des ressources financières » et à l'objectif 21 « Donner accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles ».

G.1 Engagement individuel et collectif

Engagement auprès des entreprises

La biodiversité est un élément clé du plan d'engagement de HSBC Asset Management²⁴. En 2024, HSBC Asset Management s'est engagé auprès des entreprises en portefeuille pour lesquelles la nature et la biodiversité sont un enjeu matériel sur des sujets tels que la déforestation, les pratiques agricoles (y compris la santé des sols), l'élevage responsable (y compris le bien-être animal et la question de la résistance aux antimicrobiens), la surexploitation des ressources naturelles, la pollution (air, eau, terre) et l'économie circulaire.

Les engagements de HSBC Asset Management auprès des entreprises visent à comprendre leurs impacts et leurs dépendances à l'égard de la biodiversité, la façon dont elles atténuent les risques liés à la biodiversité et la façon dont elles identifient les opportunités. Ils encouragent les entreprises présentes sur sa liste de prioritaire, pour lesquelles la nature et la biodiversité sont des enjeux matériels, à élaborer des plans à l'échelle de l'entreprise et à donner la priorité aux actions capables d'apporter la meilleure contribution, comme la mise en place d'une politique zéro- déforestation.

Les lignes directrices mondiales sur le vote²⁵ de HSBC Asset Management présentent leur approche sur le vote. Elles y considèrent leur support aux résolutions des actionnaires traitant des risques liés à la bio-économie et aux ressources naturelles, en particulier pour les entreprises où cette question est

22 Actifs cotés pertinents pour le processus de recherche et d'intégration ESG : capitaux propres, revenus fixes, liquidités et multi-actifs. Les actifs alternatifs suivent un sous-processus d'intégration spécifique et différent de manière ponctuelle pour chacune des catégories d'actifs spécifiques. La recherche et l'intégration ESG est une initiative mondiale principalement menée à partir de nos cinq principaux bureaux d'investissement, mais elle est mise en œuvre dans une mesure différente par les bureaux internationaux

23 <https://www.cbd.int/gbf/targets>

24 Comme défini par Finance for Biodiversity : https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf

25 L'approche de gestion de HSBC Asset Management est détaillée ici :

<https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf> cr

pertinente.²⁶ Cela comprend des résolutions liées à sa stratégie d'engagement avec les entreprises, ou sur des sujets connexes, notamment, mais sans s'y limiter, la déforestation, les pratiques agricoles, la surexploitation des ressources naturelles et la pollution.

HSBC Asset Management participe également à des engagements collaboratifs²⁷ par le biais de réseaux d'investisseurs qui peuvent aider à faciliter et à renforcer les engagements avec les entreprises. Il est membre de l'initiative d'engagement collaboratif Nature Action 100, qui engage des entreprises de secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. Ils sont également membres de l'initiative Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR), qui vise à sensibiliser aux risques et aux opportunités majeurs dans le secteur alimentaire mondial. L'initiative est composée de plus de 400 autres membres dans le monde, représentant plus de 75 billions de dollars en actifs combinés.

HSBC Asset Management a :

- ◆ Mené un engagement ciblé sur la biodiversité et les sujets liés à la nature avec 50 entreprises détenues dans ses portefeuilles dans le monde en 2024. Ces entreprises sont celles qui sont considérées comme faisant partie des 10 industries ayant le plus d'impact sur la biodiversité²⁸,
- ◆ Enregistré en interne le détail de ses interactions.

Des partenariats pour un changement systémique

HSBC Asset Management est signataire de l'initiative *Finance for Biodiversity Pledge*. Dans le cadre de sa participation à la Fondation *Finance for Biodiversity*, en 2024, HSBC Asset Management a co-écrit le guide « Nature Target Setting Framework for Asset Managers and Asset Owners » (Cadre de définition des objectifs Nature pour les gestionnaires d'actifs et les propriétaires d'actifs).

HSBC Asset Management est également membre du PRI Nature Reference Group, qui vise à renforcer la capacité des investisseurs à prendre en compte la disparition de la nature et de la biodiversité en fournissant un forum permettant aux signataires d'améliorer leur connaissance des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature.

HSBC Asset Management vise à poursuivre sa participation active aux initiatives de l'industrie sur la biodiversité et les sujets liés à la nature.

26 Notre liste de priorité est définie dans notre plan de gérance disponible ici :

<https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/stewardship-plan-uk.pdf>. HSBC Asset Management identifie les entreprises pour un engagement proactif grâce à la création d'une liste de priorités. Cette liste constitue un ensemble d'entreprises, où nous visons à mener une analyse détaillée et un engagement dirigé par un membre de l'équipe de gestion en collaboration avec l'analyste d'investissement de couverture, le cas échéant.

27 Notre politique de vote globale est disponible ici :

<https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/-/media/files/attachments/uk/policies/voting-guidelines-uk.pdf>

28 Comme défini par Finance for Biodiversity Fondation : https://www.financeforbiodiversity.org/wp-content/uploads/Top10_biodiversity-impact_ranking.pdf

G.2 Renforcer l'expertise

Solutions disponibles

Soutenir la protection du patrimoine naturel nécessite l'accélération de l'émergence du capital nature en tant que classe d'actifs. *Climate Asset Management (CAM)* une *joint-venture* entre HSBC Asset Management et *Pollination* (une société de conseil et d'investissement spécialisée dans le changement climatique) vise à offrir des solutions d'investissement qui contribuent à améliorer les écosystèmes, à protéger la biodiversité et à accélérer la transition vers la neutralité carbone tout en générant des rendements pour les investisseurs grâce à ses deux stratégies :

- ◆ Stratégie capital naturel : Investissement dans les actifs agricoles, forestiers et environnementaux pour produire un impact à grande échelle et de générer des performances financières à long terme.
- ◆ Stratégie bas carbone basée sur la nature : ciblant les projets de restauration et de conservation de la nature dans les économies en développement, en accordant la priorité aux bienfaits pour les communautés locales tout en générant des crédits « carbone » de haute qualité.

HSBC Asset Management a recueilli des engagements de plus d'un milliard de dollars pour des projets de capital naturel dans le monde entier et, en septembre 2024, a annoncé la clôture définitive de ses fonds pour le capital naturel et le carbone naturel. Au début de l'année, les stratégies sur le capital naturel et sur le bas carbone sur la nature ont été désignées Fonds environnemental de l'année, récompensant à la fois Asset Management Monde et Europe dans le cadre des prix d'investissement 2024 dans le financement durable de l'environnement.

HSBC Asset Management a également lancé le fonds HGIF Global Equity Circular Economy. Le fonds investit dans un certain nombre d'entreprises qui contribuent à faciliter la transition vers une économie mondiale circulaire²⁹, en ciblant les déchets et la pollution, en maintenant les produits et les matériaux en service et en régénérant les systèmes naturels.

Sensibilisation, perfectionnement et formation

En 2024, HSBC Asset Management a travaillé avec *Fitch Learning* pour développer un programme de formation axé sur la nature et la biodiversité. La formation a porté sur les caractéristiques de la biodiversité, du capital naturel et des services écosystémiques, sur la compréhension des cadres utilisés par les investisseurs pour les évaluer et sur les principales caractéristiques des solutions d'investissement permettant de gérer les risques et de tirer parti des opportunités liées au capital naturel. L'objectif était de fournir aux équipes d'investissement une compréhension fondamentale des défis posés par la perte de biodiversité pour leur permettre de prendre en compte ces questions dans leurs décisions d'investissement.

Le fournisseur de données sur la biodiversité, Iceberg Data Lab, a formé les équipes d'investissement aux indicateurs techniques (CBF et score de dépendance) pour les aider à comprendre ce que

²⁹ L'économie circulaire est un modèle de production et de consommation qui implique le partage, le crédit-bail, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et le recyclage des matériaux et produits existants aussi longtemps que possible. De cette manière, le cycle de vie des produits est prolongé.

signifient les mesures de biodiversité et comment ils peuvent les interpréter. L'équipe de recherche ESG a fourni des formations complémentaires à d'autres équipes.

Données et outils à l'appui des activités de surveillance

En 2024, à l'appui des processus de recherche ESG pour les classes d'actifs cotés, HSBC Asset Management a développé un cadre interne d'analyse de la matérialité ESG pour guider les équipes d'investissement dans leur évaluation des entreprises, le cas échéant. Ce cadre définit les risques ESG importants par secteur. « Biodiversité et capital naturel » constitue une section clé du pilier « Environnement » et, dans ce cadre, les facteurs pris en compte comprennent la biodiversité et les impacts écologiques, l'approvisionnement en matières premières, les solutions fondées sur la nature et la stratégie pour la nature.

HSBC Asset Management a également utilisé l'outil « Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure » ¹⁴(ENCORE) (Explorer les opportunités, les risques et l'exposition du capital naturel) pour développer une carte de matérialité sectorielle dans le but d'identifier les enjeux de nature et de biodiversité importants pour les investissements gérés. La carte de matérialité a été présentée aux équipes d'investissement comme un outil supplémentaire pour les aider à comprendre les risques potentiels de biodiversité auxquels sont confrontées les entreprises. L'outil ENCORE a une limite : il fournit une vue d'ensemble des types d'impacts et de dépendances pertinents pour une entreprise ordinaire en fonction de son secteur d'activité et des données supplémentaires telles que le CBF (traité plus loin) sont nécessaires pour effectuer une analyse détaillée au niveau de l'entreprise. Les données ENCORE contiennent un score pour chaque impact et dépendance par type d'activité, allant de 1 - risque très élevé à 6 - aucun risque. Ces scores sont agrégés au niveau de l'industrie et du secteur sur la base d'une méthodologie de pondération interne qui a été calibrée pour surpondérer les scores de risque les plus élevés et pour sous-pondérer les scores de risque les plus faibles.

Dans le cadre du Règlement sur la divulgation de la finance durable (SFDR) de l'Union européenne, HSBC Asset Management utilise le CBF (Corporate Biodiversity Footprint) d'Iceberg Data Lab pour rendre compte de la Principale Incidence Négative (PAI) 7 « Part des investissements dans les entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité et dont les activités ont un impact négatif sur ces zones », au niveau de l'entité. Il utilise également le PAI 7 dans le cadre de sa méthodologie interne relative à l'investissement durable.

Évaluations de la biodiversité

Pour identifier les entreprises présentant des risques potentiellement élevés pour la biodiversité, HSBC Asset Management utilise plusieurs déclencheurs sur le sujet de biodiversité, notamment des indicateurs de controverse et des indicateurs de données basés sur des secteurs les plus exposés aux risques et ayant un impact élevé sur la biodiversité. Un sous-ensemble de ces entreprises fait l'objet d'évaluations spécifiques de la biodiversité afin d'examiner l'impact potentiel des risques liés à la nature sur les performances financières de l'entreprise.

G.3 Mesures et analyse d'impact des portefeuilles de gestion d'actifs de HSBC Continental Europe

HSBC Asset Management sait que ses portefeuilles d'investissement ont des impacts et des dépendances liés à la nature et à la biodiversité. La compréhension de ces impacts et de ces

dépendances aidera HSBC Asset Management à sélectionner les sujets clés sur lesquels se concentrer et à affiner sa stratégie dans une approche itérative. Considérés conjointement, ces deux facteurs contribueront également à évaluer le principe de la double matérialité tel que défini par la Commission européenne.

L'accent est actuellement mis sur la gouvernance, la formation et les mesures stratégiques et la compréhension des impacts et des dépendances sur la nature et la biodiversité, en utilisant les pratiques et les orientations de l'industrie telles que celles de la Fondation Finance for Biodiversity.

À la suite d'un examen des fournisseurs de données, HSBC Asset Management a intégré Iceberg Data Lab en 2023 pour lui permettre de faire progresser ses objectifs en matière de biodiversité.

G.3.1 Analyse d'impact

Pour la deuxième fois à fin 2024, HSBC Asset Management réalise et fournit une analyse d'impact à l'aide du Corporate Biodiversity Footprint (CBF) d'Iceberg Data Lab (IDL), visant à couvrir les actions cotées et les obligations d'entreprises détenus dans des fonds et mandats créés par HSBC Asset Management. En utilisant le CBF d'IDL, HSBC Asset Management peut calculer l'empreinte de biodiversité de ses portefeuilles.

Le *Corporate Biodiversity Footprint* (CBF)³⁰ d'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde en utilisant les pressions scientifiques. Ces pressions sont des facteurs qui influencent la biodiversité et les processus écosystémiques et ont été publiées par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Cet outil modélise l'impact des entreprises sur la biodiversité à travers quatre pressions environnementales principales sur les espèces et les habitats :

- ◆ Changement d'affectation des terres : avec les effets de l'occupation, de la transformation, de la croissance, de l'empiètement et de la fragmentation.
- ◆ Changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre (GES).
- ◆ Pollution atmosphérique : perturbation des écosystèmes due à l'eutrophisation et à l'acidification des sols (émissions d'azote et de soufre respectivement).
- ◆ Pollution de l'eau : écotoxicité de l'eau douce avec libération de composés toxiques dans l'environnement et enchevêtrement des plastiques.

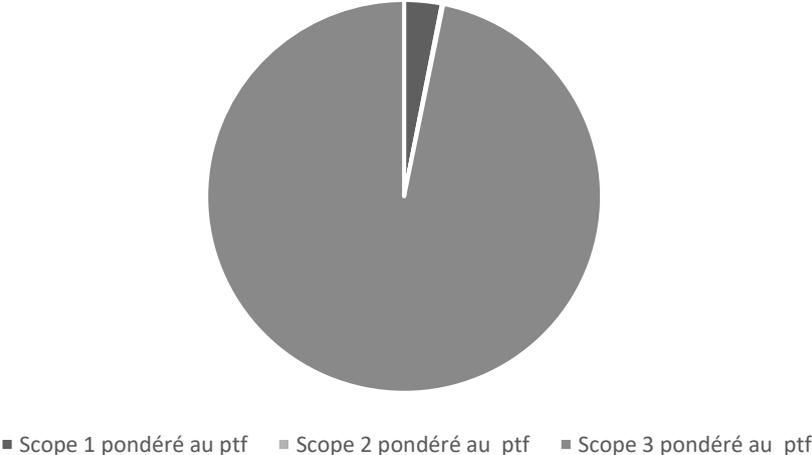
Pour quantifier l'impact d'une entreprise sur la biodiversité, IDL utilise l'indicateur de l'abondance moyenne des espèces (MSA). Le MSA exprime l'état de conservation d'un écosystème par rapport à

³⁰ Le CBF est une mesure qui mesure l'ampleur de l'impact d'une entreprise sur la biodiversité en utilisant la métrique de l'abondance moyenne des espèces (MSA), à la fois en absolu - km².MSA - et en termes relatifs. Le MSA exprime l'état de conservation d'un écosystème par rapport à son état initial, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les impacts humains. L'unité exprimée est Km².MSA, ce qui correspond à un impact négatif sur la biodiversité. Cette mesure largement utilisée est approuvée par la communauté scientifique internationale, comme l'Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) et le Groupe Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)

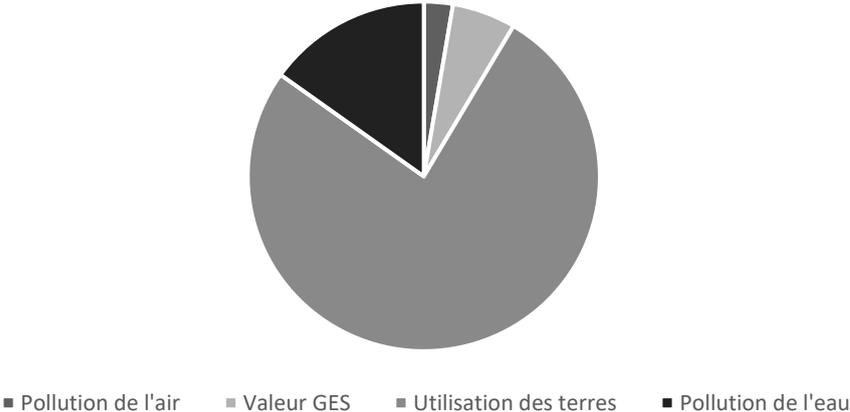
son état initial, en mesurant l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les impacts humains. L'unité exprimée est km².MSA³¹, ce qui correspond à un impact négatif sur la biodiversité. Cette mesure largement utilisée est reconnue par la communauté scientifique internationale, telle que la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)³².

HSBC Continental Europe a calculé l'intensité du CBF pour son portefeuille qui atteint -7 623,54 km².MSA par millions d'euros investis en 2024. Cela signifie qu'un million d'euros investis provoque la perte moyenne de 2,56 km².MSA. L'impact le plus important provient du Scope 3, et les principales pressions proviennent de l'utilisation des terres, suivies des questions de pollution de l'eau.

Portefeuille CBF en km².MSA par million d'euros réparti par Scope



Portefeuille CBF en km².MSA par million d'euros divisé par type de pression



³¹ Par exemple, une empreinte carbone de -5 km².MSA entraînerait la perte de 5 km² de forêts vierges en raison des pressions exercées sur la biodiversité par les activités de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur.

³² [tps://www.ipbes.net/highlighted-indicators-0](https://www.ipbes.net/highlighted-indicators-0)

Limites des données :

Le CBF qui couvre les impacts les plus matériels sur la biodiversité est constamment amélioré. Tous les impacts matériels calculés sur la biodiversité sont étayés par des cadres scientifiques solides (fonctions de dommages, facteurs de pression). Toutefois, la méthodologie du CBF présente des biais et des limites méthodologiques, les plus importants étant énumérés ci-dessous :

- ◆ Le CBF ne couvre que la biodiversité terrestre et partiellement marine, qui entrent dans le champ d'application de nombreuses fonctions d'inventaire, d'examen et de gestion des dommages.
- ◆ Le CBF est limité par la disponibilité des données. La production, la consommation et les prix sont nécessaires et lorsque les données sectorielles nationales font défaut, des données régionales ou mondiales sont utilisées.
- ◆ Certains facteurs de pression ne sont pas encore couverts, en raison du manque de modèles robustes et seront développés au fil du temps :
 - Espèces envahissantes : L'introduction et la propagation d'espèces envahissantes menacent la biodiversité en envahissant l'habitat des espèces indigènes. Pour modéliser cet impact, il est nécessaire de disposer de davantage de données sur la répartition et les déplacements des espèces dus aux activités humaines. En outre, l'impact des espèces introduites varie selon les espèces, ce qui ne peut être modélisé avec les données existantes et limite la possibilité de quantifier leur impact sur la biodiversité.
 - Consommation des ressources : l'utilisation des ressources naturelles peut avoir un impact sur la biodiversité locale, qui dépend de facteurs tels que la disponibilité des ressources dans la région, la consommation et le taux de renouvellement, ainsi que de la dépendance des espèces vis-à-vis de la ressource concernée. Des recherches et des données supplémentaires sont nécessaires sur ces questions pour mettre en œuvre une approche quantitative.

G.4 Mesures et évaluation de la dépendance des portefeuilles de gestion d'actifs d'HSBC Continental Europe :

Evaluation de la dépendance :

Les scores de dépendance à la biodiversité fournis par Iceberg Data Lab fournissent un score compris entre 0% et 100%, exprimant la gravité de la dépendance aux services écosystémiques - plus la dépendance est grande, plus les risques encourus sont importants. Le score de dépendance est le résultat de la dépendance moyenne pondérée à l'égard des 26 services écosystémiques par les revenus des segments. Il correspond à des dépendances directes, c'est-à-dire de scope 1 uniquement.

Les scores attribués aux services d'approvisionnement et de régulation des services ont été calculés en utilisant la base de données ENCORE comme source principale, tandis que les scores attribués pour les services culturels ont été documentés avec une expertise scientifique et interne pour couvrir toutes les catégories de services écosystémiques. En outre, les sources utilisées pour le calcul et le niveau de transparence des indicateurs et des scores sont reflétés dans un indicateur de qualité de données dédié pour chaque point de données.

Score de dépendance- biodiversité :

Cet indicateur mesure la dépendance des activités d'une entreprise envers les services écosystémiques et la biodiversité, tels que la pollinisation, la qualité de l'eau ou la stabilité de l'habitat naturel, exprimée en pourcentage de la moyenne pondérée du pourcentage avec les actifs.

Score de dépendance-biodiversité	
Score de dépendance Ptf	Taux de couverture
8,36%	25,60%

Score de dépendance-biodiversité à risque :

Les chiffres présentés dans ce tableau se rapportent à la partie des revenus d'une entreprise qui est considérée comme étant à risque en raison de la dégradation de l'environnement, de l'effondrement des écosystèmes ou de la perte de biodiversité, exprimée en pourcentage de la moyenne pondérée du pourcentage avec les participations.

Score de dépendance-biodiversité à risque	
Score de dépendance à risque Ptf	Taux de couverture
34,85%	25,59%

Section H

Approche d'intégration des critères de qualité environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques, y compris les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité :

Depuis plus de 20 ans, HSBC Continental Europe s'engage en faveur du développement durable. Conscients des enjeux climatiques et environnementaux nous intégrons, en plus des critères financiers pris en compte par nos équipes, les facteurs ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance) dans nos processus de management depuis 2010.

HSBC Continental Europe améliore constamment les considérations ESG dans son organisation. En 2024, des améliorations importantes ont été apportées, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques ESG dans la stratégie de la Banque, ses objectifs opérationnels, son cadre de gestion des risques et sa gouvernance.

L'approche de gestion des risques climatiques développée par HSBC et l'approche de gestion des risques liés à la nature d'HSBC Continental Europe sont alignées sur le cadre global de gestion des risques du Groupe HSBC et ses trois lignes de défense, qui définit la manière d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques. Cet accord donne au Conseil d'Administration et à la direction générale la visibilité nécessaire pour exercer un contrôle approprié sur les sujets de risque ESG, en surveillant les risques qui pourraient avoir une incidence sur HSBC Continental Europe, tout en aidant à identifier des opportunités de croissance durable qui soutiennent l'ambition de la Banque.

Les risques liés au développement durable sont scindés en trois catégories :

- ◆ **Risques environnementaux** : y compris les risques climatiques et naturels, découlent des impacts financiers et non financiers qui pourraient résulter du changement climatique et du passage à une économie plus verte.
- ◆ **Risques sociaux** : liés à la relation de l'entreprise avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs. Ces risques peuvent concerner le bien-être des employés, leur sécurité, le respect des droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement, etc.
- ◆ **Risques liés à la gouvernance** : composition du conseil d'administration, indépendance de la direction, éthique des affaires, lutte contre la corruption, etc.

De plus, la capacité à intégrer les risques environnementaux a été renforcée en 2024, avec une prise en compte continue des risques climatiques et naturels dans les politiques, processus et contrôles mis

en œuvre au sein de HSBC Continental Europe. Les approches de la gestion des risques climatiques et naturels ont été révisées pour améliorer la couverture et intégrer des données plus robustes, des moyens, un cadre et des outils d'analyse plus matures, ainsi que pour répondre aux meilleures pratiques émergentes de l'industrie et aux règlements traitant des risques environnementaux.

Les principales évolutions en 2024 sont les suivantes :

- ◆ Mise en œuvre d'une approche de gestion des risques naturels qui renforce l'approche des risques climatiques.
- ◆ Amélioration du cadre de gestion des engagements Net Zéro de HSBC Continental Europe en renforçant les outils de gestion du portefeuille d'activités et d'évaluation des revenus.
- ◆ Améliorer le cadre d'évaluation de l'impact du changement climatique sur les fonds propres de la banque, en mettant l'accent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, et élaborer des indicateurs de risque pour surveiller et gérer les expositions.
- ◆ Progrès dans l'analyse interne des scénarios climatiques, principalement grâce à l'amélioration des données et des modèles.
- ◆ Développement d'une première analyse interne des scénarios de stress naturels.
- ◆ Amélioration de la gestion et de l'atténuation du risque d'écoblanchiment.
- ◆ Des conseils sur les risques climatiques ont été élaborés pour faciliter la prise en compte des risques climatiques par les gestionnaires des relations et les conseillers clients dans les évaluations des risques de crédit.
- ◆ Mise en œuvre d'indicateurs de déclaration de la propension au risque (RAS) et d'indicateurs clés de gestion (KMI) pour veiller à ce que la gestion des risques climatiques soit conforme à la propension à prendre des risques de la Banque.

HSBC Continental Europe s'appuie sur les structures de gouvernance existantes au sein de ses différents secteurs d'activité et fonctions, ainsi que sur des comités spécifiques pour superviser la gestion des risques ESG tels que le « Climate and ESG Risk Oversight Forum » et le « Groupe de pilotage ESG ».

Au sein des métiers de HSBC Continental Europe, la gouvernance des produits inclut la prise en compte de questions sur la durabilité. Les produits commercialisés présentant des caractéristiques ESG sont soumis pour validation au comité des produits de HSBC Continental Europe afin que les risques associés à ces produits et services soient analysés en fonction de leurs impacts potentiels sur le plan financier, de la réputation et de la réglementation, pour le client et la banque. Lorsque le produit présente une ou plusieurs caractéristiques ESG, la gouvernance des produits en place nécessite une évaluation spécifique des risques ESG, incluant une évaluation du risque d'écoblanchiment et les potentiels impacts sur la documentation marketing à destination des clients.

En outre, HSBC Continental Europe s'appuie sur la stratégie de gestion des risques de HSBC Asset Management décrite ci-dessous.

H.1. Identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

Reconnaissant que les questions de durabilité, y compris les risques liés au climat, peuvent avoir un effet significatif sur le profil de risque et la performance financière des entreprises et des pays sur divers horizons temporels d'investissement, HSBC Asset Management intègre de plus en plus les

questions de durabilité dans son processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissement.

H.1.1 Typologie des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

L'identification des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est une étape cruciale du processus d'investissement. L'importance environnementale, sociale et de gouvernance fait référence au concept selon lequel certains problèmes ESG peuvent avoir une incidence conséquente sur les références financières d'une entreprise et, par la suite, sur le prix de ses actions et/ou la marge sur crédit. Par conséquent, ces critères environnementaux, sociaux et de gouvernance devraient être pris en considération lors de la prise de décisions d'investissement. Cependant, la nature exacte de ces externalités ESG et leur impact ou leur importance réelle varient d'un secteur ou d'une industrie à l'autre. Ceci exige donc, une bonne compréhension des problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels une entreprise est confrontée.

Ces incidences négatives peuvent être déterminées par la nature du risque qui leur est associé : risque de transition, risque physique, risque de réputation et risque juridique.

- ◆ **Risque de transition** - les changements structurels nécessaires pour passer d'une économie à forte intensité de carbone à une économie à faible intensité de carbone pourraient conduire à un ajustement de la valeur de nombreux actifs. Ce processus de réévaluation pourrait être déclenché par une augmentation des prix explicites ou implicites du carbone liée à des réglementations environnementales plus strictes, à l'adoption de technologies moins énergivores et perturbatrices, ou enfin à l'évolution du marché mondial. Les grands émetteurs de carbone pourraient également être tenus pour responsables des dommages causés directement par leurs activités à l'environnement ou par une divulgation inadéquate de leurs risques climatiques. Les risques de transition peuvent inclure des risques juridiques et de réputation pour les questions de climat et de biodiversité.
- ◆ **Risque physique** - des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus violents et des changements à plus long terme dans les grandes tendances climatiques pourraient entraîner une dévaluation des actifs en raison de dommages matériels aux biens et aux installations, de perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et d'un accès réduit aux ressources naturelles.
- ◆ **Risque de réputation** (controverse) - résultant d'une publicité négative, de scandales, de la perception du public ou d'événements incontrôlables qui ont un impact négatif sur la réputation d'une entreprise.
- ◆ **Risque juridique** - en cas de non-respect des lois et réglementations en matière d'environnement, de droits humains ou de gouvernance, l'entreprise s'expose à des amendes, des sanctions ou des litiges qui pourraient affecter sa rentabilité.

Ces risques se caractérisent par plusieurs critères :

- ◆ **Temporels** : ils peuvent être actuels et/ou émergents. Par exemple, la pollution de l'eau est un risque actuel ; l'eau est déjà polluée par des produits chimiques, mais il y a un nouveau polluant comme le microplastique dont les effets à long terme sont inconnus.
- ◆ **Origine** : endogène ou exogène à la société. Toujours selon le même exemple, le risque de pollution de l'eau se caractérise par un risque endogène dû à l'activité industrielle des entreprises mais aussi par un risque exogène lié à des pressions extérieures.

- ◆ **Fréquence** : la fréquence à laquelle le risque peut survenir. En ce qui concerne la pollution de l'eau, elle est élevée dans les industries qui rejettent des effluents. L'occurrence peut varier en fonction des politiques gouvernementales et des zones géographiques.
- ◆ **Intensité** : mesure l'impact potentiel sur la santé humaine, l'environnement et les affaires. Un événement de pollution de l'eau peut entraîner des maladies, l'arrêt de la production.
- ◆ **Horizon temporel** : l'événement peut avoir des conséquences extrêmement graves à court terme, tandis qu'une modification de la réglementation peut avoir un impact à court terme mais un impact important à long terme.

La cartographie ci-dessous présente les risques identifiés par HSBC Asset Management pour les différents piliers E, S et G. Il regroupe les principaux thèmes clés relatifs aux questions environnementales, sociales et de gouvernance à prendre en compte dans les décisions d'investissement :

	Thème	Problématique ESG	Risque
Environnemental	Climat et Neutralité Carbone	Emission des Gaz à effet de serre et Gestion de l'énergie	Risque de transition/ Risque physique
		Réchauffement climatique et Solutions à faible émission carbone	Risque de transition
		Objectifs Neutralité Carbone	Risque de transition
		Just transition	Risque de transition
	Biodiversité et Ressources Naturelles	Biodiversité et impacte Ecologiques	Risque physique
		Solutions fondées sur la nature	Risque de transition
		Economie Circulaire et Gestion des déchets	Qualité de l'air, Pollution, Déchets toxiques
Economie circulaire	Risque de transition		
Gestion de l'eau et des eaux usées	Risque de transition/ Risque physique		
Social	Ressources humaines	Relations au travail, Dialogue avec les employés	Risque de transition/ Risque réputationnel
		Santé et sécurité	Risque de transition/ Risque réputationnel
		Diversité et inclusion	Risque juridique/ Risque réputationnel
		Droits Humain et Responsabilité des Produits/Services	Risque juridique/ Risque réputationnel
	Produits et Services Responsables	Qualité et sécurité des Produits	Risque de transition/ Risque réputationnel
		Gouvernance et Responsabilité des Produits/ Services	Risque réputationnel
		Sécurité et Confidentialité des données	Risque réputationnel
	Inclusion Sociale et Partage des Richesses	Gestion de la chaîne d'approvisionnement	Risque juridique
		Accès et	Risque de transition
		Transition juste et inclusive	Risque de transition
Gouvernance	Culture d'entreprise responsable	Corruption et sanctions	Risque de transition
		Lobbying	Risque de transition
		Ethique des affaires	Risque juridique/ Risque réputationnel
	Gouvernance d'entreprise	Gouvernance d'entreprise : Rémunération, Répartition du capital, Conseil d'Administration	Risque réputationnel
		Gestion de l'Environnement juridique et réglementaire	Risque réputationnel

Outre la situation géographique, le secteur d'activité est également un facteur important pour l'évaluation d'un investissement. Par exemple, dans le secteur agricole, les régions à agriculture intensive peuvent être confrontées à des problèmes de déforestation, de perte de biodiversité, de pollution des sols et des eaux. Dans le secteur manufacturier, les régions où la main-d'œuvre est bon marché peuvent être confrontées à des problèmes tels que des conditions de travail dangereuses et de bas salaires. Certaines régions peuvent aussi être exposées à des risques liés à la corruption et au blanchiment de capitaux.

Risques liés au changement climatique :

Le changement climatique est l'une des composantes les plus importantes du risque environnemental. HSBC Asset Management considère deux grandes catégories de risques liés au climat : les risques liés aux impacts physiques liés au changement climatique (« risques climatiques physiques ») et les risques liés à la transition vers une économie à faible émission de carbone (« risques de transition climatique »).

Il considère également les opportunités liées au climat aux côtés des risques. Les possibilités en matière de climat peuvent découler d'activités visant à soutenir l'atténuation et l'adaptation au climat, ainsi que de la gestion des risques liés au climat.

Dans chaque catégorie de risques liés au climat, les risques sont identifiés sur la base des horizons temporels suivants :

- ◆ **Court terme** : jusqu'en 2030
- ◆ **Moyen terme** : 2030-2040
- ◆ **À long terme** : 2040-2050

	Thème	Description du risque	Horizon
Risque de transition	Régulatoire et gouvernemental	Coût lié à une pénalité réglementaire/ gouvernemental ayant pour cause une activité intensive en carbone et/ou pour le soutien d'une activité à faible carbone	Court terme Moyen terme Long terme
	Technologie	Coût lié au remplacement de produits à forte intensité carbone par d'autres avec une faible intensité	Court terme Moyen terme
	Social	Changement de la demande des consommateurs et préférence pour des produits plus durables à faible intensité carbone.	Court terme Moyen terme
	Réputationnel	Impact sur la marque a cause d'une mauvaise gestion/ inaction pour la transition climatique et énergétique	Court terme Moyen terme Long terme
Risque physique	Physique	Augmentation de la fréquence et de la sévérité des conditions climatiques causant des perturbations dans les opérations des entreprises	Court terme Moyen terme Long terme
		Changements de long terme dans les tendances climatiques (ex : augmentation du niveau de l'eau, destruction des écosystèmes, vagues de chaleur	

Risques de perte de Biodiversité

En termes de biodiversité, les risques physiques résultent d'une dépendance à l'égard des services écosystémiques. Les services écosystémiques sont les avantages que les humains tirent de la nature, généralement répartis en trois catégories : les services d'approvisionnement, comme la nourriture et l'eau ; la réglementation, comme la réglementation climatique et le traitement des déchets ; et les services écosystémiques culturels, comme les loisirs et le plaisir esthétique.

La pollinisation des cultures par les abeilles en est un exemple. Les agriculteurs dépendent des abeilles pour polliniser leurs cultures, ce qui leur permet de produire des fruits et des légumes. Sans ces services fournis par les abeilles, la productivité agricole serait considérablement réduite, entraînant potentiellement des pertes économiques et alimentaires majeures.

Comme pour le risque climatique, les risques de transition comprennent les facteurs liés aux changements réglementaires dans la biodiversité, les facteurs du marché (attentes des

consommateurs, changements des modes de consommation), les facteurs technologiques et les facteurs de réputation.

Les risques de responsabilité résultent d'actions en justice en raison de réglementations relatives à la protection de la nature. Par exemple, une entreprise forestière qui exploite illégalement une forêt dans une zone protégée, ce qui entraîne la destruction de l'habitat de certaines espèces en voie de disparition. Cette activité pourrait donner lieu à des actions en justice de la part des autorités compétentes chargées de la protection de l'environnement et des espèces menacées, ainsi qu'à des répercussions négatives sur la réputation de l'entreprise.

L'analyse de ces risques repose sur l'identification des impacts et des dépendances sur la biodiversité.

Pour mesurer l'impact de nos investissements sur la biodiversité, HSBC Continental Europe continue à travailler avec Iceberg Data Lab : comprendre les pressions sur les différents facteurs de biodiversité tels que le changement climatique, le changement d'utilisation des terres, la pollution de l'air et de l'eau. Pour la deuxième fois, HSBC Europe continentale réalise et fournit une analyse d'impact à l'aide de l'Empreinte Biodiversité d'Entreprise (CBF) à la fin de 2024. (cf. section G - Biodiversité)

Pour mesurer les dépendances de la biodiversité, HSBC Continental Europe commence à étudier les scores de Biodiversity Dependance fournis par Iceberg Data Lab, afin de comprendre et d'analyser les dépendances des services écosystémiques des sociétés dans lesquelles nos fonds investissent.

H.2.1 Mise en œuvre

Le cadre de matérialité ESG de HSBC Asset Management est soutenu par 12 équipes sectorielles virtuelles (VST) qui rassemblent des experts de différentes catégories d'actifs et de différentes régions. Ces équipes servent de plateforme vitale pour discuter et informer les efforts de recherche et d'intégration ESG spécifiques au secteur tout au long des processus d'investissement de HSBC Asset Management.

L'un des principaux résultats de la VST est l'élaboration d'un ensemble de listes de contrôle de l'importance relative ESG, qui visent à :

- ◆ Aborder les risques et opportunités ESG dans le cadre des trois piliers E, S et G pour les 12 secteurs couverts par les VST,
- ◆ Fournir un résumé concis des problèmes ESG les plus importants, en donnant la priorité à ceux ayant l'impact financier potentiel le plus élevé
- ◆ Proposer des approches d'engagement recommandées pour résoudre ces problèmes

H.2.2 Indicateurs Clés

Les considérations de durabilité peuvent être mesurées par rapport à un score de risque ESG, des scores des piliers E, S et G, des indicateurs de carbone (par exemple, l'intensité en carbone), des investissements durables, des évaluations et des scores internes et/ou d'autres mesures crédibles et pertinentes.

Score ESG

Les risques liés à la durabilité peuvent être calculés en un score ESG et/ou des scores E, S ou G individuels. Ils sont mesurés au niveau de l'émetteur et au niveau du portefeuille global agrégé. Les

scores ESG sont considérés comme des données permettant d'évaluer les risques au niveau des titres et du portefeuille.

Ils peuvent provenir de fournisseurs de score tiers et/ou de scores internes. Les scores ESG mesurent à la fois les risques et les opportunités que les facteurs E, S et G peuvent avoir sur le modèle économique des émetteurs, la valorisation future et donc la performance des investissements. Parmi les risques ESG peuvent figurer les risques liés au climat tels que :

- Les risques physiques - tels que l'augmentation de la température, la réduction de la disponibilité de l'eau douce - qui peuvent avoir une incidence sur la valorisation des actifs, des industries et des économies.
- Les risques de transition découlant des changements structurels vers une économie bas carbone (réglementation, préférence des consommateurs)

Les scores sont disponibles dans les principaux systèmes internes de front office utilisés par les gérants de portefeuille des équipes de gestion. Ces scores sont utiles pour intégrer les questions de durabilité dans le processus d'évaluation quantitative des titres.

Indicateurs identifiés pour le suivi des risques et opportunités liés au climat

HSBC Asset Management, y compris HSBC Continental Europe, utilise de multiples sources de données pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat. Les indicateurs mesurés comprennent, sans s'y limiter :

- ◆ Intensité de carbone [1],
- ◆ Émissions de carbone [2],
- ◆ Empreinte carbone [3],

Lors de l'évaluation de l'impact des risques liés au climat sur les portefeuilles gérés par HSBC Asset Management, les risques physiques et de transition sont de plus en plus pris en compte. En conséquence, l'analyse du climat a été intégrée, le cas échéant, pour aider à s'assurer que les risques auxquels sont confrontées les entreprises sont pris en compte tout au long du processus décisionnel en matière d'investissement. Les équipes d'investissement, à l'aide d'outils de gestion de portefeuille, évaluent, examinent et déterminent le niveau des risques potentiels liés à la durabilité qui pourraient avoir une incidence sur la valorisation actuelle et future.

En outre, un processus d'évaluation du climat a été mis au point afin de comprendre quelles entreprises sont exposées aux risques climatiques physiques et de transition les plus élevés. Le processus s'est appuyé sur la valeur à risque climatique (CVAR) et l'augmentation implicite de la température (ITR) de MSCI pour les entreprises détenues dans les portefeuilles de capitaux propres actifs, de titres cotés systématiques et de titres à revenu fixe d'entreprise. Une fois que ces entreprises sont identifiées, une évaluation détaillée est effectuée sur l'alignement de l'entreprise sur une trajectoire Net Zéro pour 2050.

Ce processus vise à établir si les engagements, les objectifs et les activités d'une entreprise en matière de climat sont conformes à la limitation de l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré. Ce cadre est fondé sur le Cadre d'investissement Net Zéro 2.0 reconnu par l'industrie. L'évaluation complète du climat vise à déterminer si l'entreprise a l'intention de transformer son propre modèle d'affaires. De plus, nous visons également à évaluer si l'entreprise a pris en compte les risques de

transition et les risques physiques liés à ses propres activités et si elle a mis en place une stratégie pour faire face à ces risques climatiques dans divers scénarios climatiques.

Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux équipes d'investissement concernées pour les informer des types de risques liés au climat au sein de ces émetteurs.

Valeur-à-risque climatique (MSCI)

La CVaR est un indicateur de risque climatique prévisionnel qui fournit une évaluation des deux dimensions du changement climatique : le risque de transition et le risque physique. L'analyse actuelle se concentre sur les entreprises dans lesquelles nous sommes investis et donne un aperçu des risques climatiques susceptibles d'avoir un impact sur les valorisations des entreprises ou sur les préférences des investisseurs pour investir dans des actifs davantage alignés sur la neutralité carbone.

Le modèle MSCI Climate Value-at-Risk estime la valeur actuelle des projections de coûts et de profits futurs, pour chaque entreprise couverte, jusqu'en 2080 et de coût physique jusqu'en 2100 pour différents scénarios climatiques.

Le modèle tient compte de plusieurs facteurs pour estimer le coût physique :

- ◆ Vulnérabilité [4] : Par exemple, la chaleur extrême réduit la productivité du travail dans le secteur de la construction et rend ce secteur plus sensible aux épisodes de chaleur extrême
- ◆ Danger [5] : Toutes les régions ne sont pas exposées au même risque de sécheresse. Le modèle comprend la probabilité d'occurrence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes,
- ◆ Exposition [6] : l'allocation d'actifs en termes de région et de secteur a également une incidence.

L'impact financier doit être évalué en se demandant comment l'événement météorologique pourrait affecter l'entreprise. Les dommages-intérêts peuvent se limiter à une interruption d'activité, mais ils peuvent aussi causer des dommages matériels directs à l'entreprise. Le changement climatique expose les entreprises à des phénomènes météorologiques extrêmes, mais aussi à des changements graduels de revenus.

Le modèle de MSCI est basé sur les scénarios climatiques du NGFS (Network for Greening the Financial System), avec les composantes du modèle de VaR climatique comme suit :

- ◆ **Transition ordonnée** : Dans le cadre d'une « transition ordonnée », HSBC Asset Management s'attend à un resserrement des politiques climatiques nationales qui augmenterait les coûts pour les entreprises menant des activités à fortes émissions tout en fournissant des subventions pour les activités et les technologies qui accélèrent la transition. Les actifs qui peuvent capitaliser sur les subventions et limiter leurs coûts augmenteront en valeur. Dans ce scénario, il y a une limite dans le réchauffement climatique et les actifs subissent de ce fait un faible coût lié à la manifestation du risque physique de changement climatique. Ce scénario doit permettre d'atteindre l'objectif fixé par les Accords de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C ci-dessous.
- ◆ **Transition désordonnée** : dans un scénario de « transition désordonnée », HSBC Asset Management s'attend à ce que les politiques climatiques nationales actuelles se poursuivent avant un resserrement agressif. Le désordre causé par le resserrement des politiques

perturberait les chaînes d'approvisionnement, bloquerait les actifs et entraînerait des coûts importants pour les entreprises qui n'ont pas été en mesure de s'adapter rapidement. Les changements brusques entraîneraient une détérioration des actifs dans tous les secteurs et les politiques différées arriveraient trop tard pour compenser une partie des coûts liés aux événements climatiques, ce qui augmenterait encore les coûts des entreprises et diminuerait la valeur des actifs. L'impact de ce scénario est illustré par le scénario de transition désordonnée à 2,0°C ci-dessous.

- ◆ **Extrême** : Dans ce scénario Hot House, HSBC Asset Management s'attend à ce que les émissions et les températures augmentent tout au long de la fin du siècle, entraînant une perte économique et une baisse de la valeur des actifs. L'impact de ce scénario est illustré par les scénarios 3,0°C, +3,0°C et +4,0°C de Hot House ci-dessous.

Les coûts et bénéfices modélisés sont exprimés en pourcentage des fonds propres ou de la dette selon le type d'instrument, pondérés par les positions et agrégés sur le périmètre des titres couverts par le présent rapport LEC au 31/12/2024 :

Climate Change Mitigation

Climate Scenario	Low carbon transition		
	Opportunity	Cost	Aggregate
1.5°C	0	-2	-2
2.0°C	0	-1	-1
3.0°C: Hot House 1	0	0	0

The scores are based upon the scale below



Climate Change Impact

Climate Scenario	Physical Risk
1.5°C: Orderly	-1
2.0°C: Disorderly	-1
3.0°C: Hot House 1	-2
+3.0°C: Hot House 2	-2
+4.0°C: Hot House 3	-2

Les indicateurs CVaR ne couvrent que les types d'obligations et actions d'entreprises. HSBC Asset Management n'a pas inclus les obligations souveraines, car la méthodologie est encore en train d'évoluer pour inclure les risques climatiques plus larges que ceux couverts pour les actions et les obligations d'entreprises. Les proxys ne sont pas utilisés lorsque des données sont manquantes. Les résultats CVAR représentent la partie des actifs sous gestion couverte par MSCI pour les données de CVAR, Dans ce rapport d'entité, la couverture CVAR varie de 65 % pour les données modélisées sur les opportunités, à 69 % pour le risque physique et à 72 % pour les coûts de transition.

Compte tenu de l'incertitude sur les projections du modèle développé par MSCI pour calculer la Climate Value-at-Risk (par exemple la capacité des entreprises à réduire leurs émissions carbone), les résultats sont présentés sous forme de score et non sous forme de coût/opportunité relatif aux encours couverts par le rapport Loi Energie Climat. Les données de Climate Value-at-Risk sont rebasées sur une échelle allant de -10 à 10 et correspondants à des niveaux de Climate Value-at-Risk allant de -25%

à 25%. Ce seuil limite de 25% a été estimé à partir de l'univers de référence : MSCI All Country World Index (ACWI) et correspond à deux fois la donnée de Climate Value-at-Risk modélisée sur l'univers de référence. Un score négatif indique que le scénario climatique devrait générer un coût pour l'entreprise et donc une perte de valeur sur l'actif en portefeuille, tandis qu'un score positif révèle des opportunités de transition. Nous chercherons à développer davantage notre utilisation et notre couverture des actifs à mesure que la méthodologie du modèle sera améliorée.

Observations :

- ◆ Les opportunités de transition augmentent à mesure que l'objectif de température diminue, l'innovation étant stimulée par des mesures politiques visant à soutenir les solutions à faibles émissions de carbone et à réduire la dépendance aux combustibles fossiles.
- ◆ Les coûts de transition augmentent à mesure que l'objectif de température diminue, car le prix du carbone devrait augmenter, et les restrictions se multiplier pour limiter le réchauffement. Le coût est d'autant plus important que l'exposition actuelle aux émissions carbone est élevée.
- ◆ Les coûts physiques augmentent à mesure que l'objectif de température augmente, en raison des événements météorologiques aigus et chroniques, qui entraînent des perturbations et des dommages à grande échelle.

Au-delà des hypothèses nécessaires à la modélisation des flux futurs associés aux différents scénarios climatiques, mais qui conduisent inévitablement à une marge d'erreur dans l'estimation de la Climate Value-at-Risk, certaines limites doivent également être prises en compte dans l'utilisation de cet indicateur :

- ◆ Comme mentionné ci-dessus, les actifs détenus dans nos portefeuilles ne sont que partiellement couverts.
- ◆ L'horizon d'investissement de nos portefeuilles est plus court (généralement moins de 5 ans) que le délai d'occurrence de la plupart des **impacts** climatiques. Cela nécessite d'élargir l'analyse et l'horizon des cycles de scénarios stressés.

H.2.3 Hausse des températures impliquées par le MSCI (ITR)

	Niveau d'ITR	Niveau d'augmentation de la température (°C)	Description
Non-aligné	Fortement non-aligné	> 3.2	Cette entreprise/ce portefeuille est mal aligné même par rapport aux normes habituelles. Sa contribution au changement climatique est plus élevée que celle de la plupart des entreprises/portefeuilles.
	Non-aligné	> 2.0 – 3.2	Cette société/portefeuille ne respecte pas les objectifs de l'Accord de Paris. Son rythme de décarbonation est trop lent pour contribuer à atténuer le changement climatique. Le seuil est déterminé par le NGFS (Network for Greening the Financial System). Le scénario des politiques actuelles donne une estimation de 3,24 °C à l'horizon 2100 (arrondi à 3,2 °C).
Aligné	Aligné à 2°C	>1.5 – 2.0	Cette entreprise/ce portefeuille répond à l'objectif minimal de l'Accord de Paris de maintenir la température moyenne mondiale à +2°C par rapport à la température au niveau préindustriel. Elle est engagée dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
	Aligné à 1.5°C	<=1.5	Cette société/portefeuille est conforme à l'objectif maximal de l'Accord de Paris, à savoir : Maintenir la température moyenne mondiale à +1,5 °C par rapport au niveau préindustriel. Elle est un leader de la transition, qui contribue de manière significative à atténuer les effets du changement climatique.

Le modèle MSCI Climate Value-at-Risk accorde une grande importance au profil climatique actuel de l'émetteur. Un émetteur dans un secteur à forte intensité de carbone aura des coûts de décarbonation plus élevés qu'un émetteur dans un secteur à faible intensité de carbone. Les émetteurs qui adoptent actuellement des solutions à faibles émissions de carbone auront davantage d'opportunités. Le modèle ne tient pas compte des engagements des émetteurs qui sont réellement engagés vers une économie bas carbone, mais qui sont encore en cours de transition ou qui ne sont pas à l'avant-garde de la révolution des technologies propres, mais qui peuvent quand même en bénéficier. Pour les émetteurs qui n'ont pas encore effectué la transition, des projections de scénarios prospectifs sont nécessaires pour mesurer si un portefeuille à forte intensité de carbone aujourd'hui peut s'aligner sur un portefeuille à faible intensité de carbone à l'avenir.

L'augmentation implicite de température (ITR) de MSCI est une mesure qui indique si un portefeuille est aligné sur une trajectoire durable et à faible émission de carbone basée sur la comparaison de son budget carbone attribué au portefeuille et des émissions de carbone. Les portefeuilles qui dépassent 2°C sont mal alignés, en raison de leur financement élevé par dépassement des émissions, ce qui contribuera au réchauffement climatique. Plus la température °C est élevée, plus la contribution est élevée. L'ITR permet de savoir si une entreprise dépassera son budget alloué en carbone sectoriel et géographique afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau qui minimise tout impact à long terme sur les générations futures. Les émissions de carbone projetées d'une entreprise sont basées sur les objectifs déclarés de l'entreprise et ajustées en fonction de leur évaluation de crédibilité quantifiée par MSCI.

Comment interpréter le ITR - échelle/score :

Des méthodes d'analyse des scénarios climatiques sont encore en cours d'élaboration. Bien que CVAR et ITR soient nos précurseurs pour cette analyse, HSBC Asset Management s'attend reconnaître que les mises à jour fréquentes et l'amélioration de la méthodologie sont en cours.

Indicateur identifié pour suivre la perte de biodiversité :

L'empreinte de biodiversité des entreprises (CBF) de l'Iceberg Data Lab identifie l'impact des entreprises sur la biodiversité dans le monde en utilisant des indicateurs de pression déterminés par une approche scientifique. cf. Stratégie d'alignement avec les objectifs de biodiversité à long terme. Ces pressions sont des facteurs qui influencent la biodiversité et les processus écosystémiques et sont publiées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

Le CBF (Corporate Biodiversity Footprint) de l'Iceberg Data Lab est utilisé comme approximation pour le rapport sur l'impact négatif principal (PAI) 7 « Part des investissements dans les entreprises bénéficiaires ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles à la biodiversité où les activités liées affectent négativement ces zones », au niveau de l'entité. Ce PAI 7 est également utilisée dans le cadre de notre méthodologie interne d'investissement durable.

Iceberg Data Lab délivre les scores de la Dépendance Biodiversité et la Dépendance Biodiversité en péril. Il s'agit d'un score supplémentaire dédié à la dépendance qui ne prend en compte que les activités qui ont une matérialité élevée ou très élevée, c'est-à-dire les plus critiques pour les processus de production. Cela signifie qu'en cas de perturbation des services écosystémiques, la perte de processus de production et/ou les pertes financières dues à la perte de processus de

production peuvent être graves, c'est-à-dire empêcher le processus de production et/ou affecter la viabilité financière de l'activité considérée.

Pour la première fois à fin 2024, HSBC Continental Europe, effectue et fournit une analyse de la dépendance à risque à l'aide du Biodiversity Dependance Score (IDL), visant à couvrir les actions cotées et les actifs à revenus fixes des entreprises détenus dans des fonds et mandats fabriqués par HSBC Continental Europe La Banque a calculé la Dépendance de la biodiversité à risque pour son portefeuille par secteur. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage de MSA détenues dans des entreprises fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique. Elle correspond à des dépendances directes, c'est-à-dire au scope 1 seulement.

Le score de dépendance à la biodiversité permet de comprendre le pourcentage de revenus à risque au niveau de l'entreprise, mais elle ne permet pas d'identifier les entreprises qui ont de multiples dépendances de signification différente, ce qui peut être analysé plus en détail à l'aide des scores de dépendance moyennes pour la biodiversité (cf. section G - Biodiversité).

Comme pour la valeur climatique à risque, CBF est en cours d'analyse. HSBC Continental Europe, prévoit également de l'intégrer dans son processus d'investissement, notamment pour déclencher des analyses approfondies lorsque CBF est fort.

Quantification de l'impact financier des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance :

Après un examen plus approfondi, HSBC Asset Management n'utilise pas de scénarios liés au climat étant donné que sa planification financière actuelle est effectuée sur un cycle de 5 ans. Cependant, à mesure que notre offre de produits durables s'étend pour former une plus grande proportion de nos actifs sous gestion, cela sera surveillé dans le cadre de notre planification financière future.

H.2.4 Surveillance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Le conseil d'administration de HSBC Continental Europe a la responsabilité générale de veiller à ce que le cadre de gestion des risques (CGR) soit adapté à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités commerciales de HSBC Continental Europe et de définir l'appétit pour le risque. Le CGR fournit un cadre complet de gestion des risques. Il couvre la gouvernance des risques, les rôles et responsabilités, les processus et outils, les contrôles internes, les principes, les politiques et procédures, et la classification des risques.

Le CGR décrit l'approche de la gestion des risques. Il s'applique à tous les employés et est complété par des cadres de risque spécialisés. Il assure une approche cohérente de la gestion des risques, soutient une solide culture du risque, favorise la sensibilisation aux risques et la prise de décisions opérationnelles et stratégiques judicieuses et veille à ce que seuls les risques d'un type et d'un niveau convenus soient pris avec les contrôles appropriés/suffisants en place.

L'approche de gestion des risques suit cinq étapes simples : définir et activer, identifier et évaluer, gérer, agréger et rapporter et gouverner.

Au sein du CGR, les éléments clés relatifs à la politique sont maintenus dans les procédures écrites de HSBC Asset Management que HSBC Continental Europe doit de suivre. Toute modification des procédures de HSBC Asset Management est examinée par le comité des risques de HSBC Continental

Europe. Tous les services de gestion des risques reportent au comité des risques présidée par le Directeur des risques :



HSBC Continental Europe a adopté le modèle des trois lignes de défense pour s'assurer qu'il existe une responsabilité claire au sein de l'entreprise pour gérer les risques, y compris les risques climatiques, de manière efficace et efficiente.

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance ont été progressivement introduits dans le système de suivi des risques, notamment par le biais de nouveaux indicateurs spécifiques à ces risques et de mises à jour des outils inclus dans ce système. Ainsi, depuis 2023, la cartographie des risques opérationnels de l'entité a intégré la dimension ESG dans le processus d'évaluation de ces risques et des contrôles qui leur sont attachés afin de contrôler leur ampleur. Cette cartographie est régulièrement mise à jour en fonction des développements réglementaires, de l'activité de l'entreprise et des défaillances observées dans les contrôles.

H.2.4.1 Élaboration de stratégies et mise en œuvre :

HSBC Continental Europe a mis en place une structure et des processus de gouvernance complets pour définir sa stratégie de développement durable et guider l'intégration de critères de durabilité dans les processus d'investissement. Cette structure de gouvernance (voir la section B : Ressources internes déployées par l'entité) vise à renforcer les synergies tout en assurant la cohérence dans l'ensemble de l'organisation.

Comme deuxième ligne de défense, les équipes de risque interviennent sur toutes les questions de développement durable et participent aux différents forums de gouvernance où elles sont abordées.

Tant que les développements stratégiques définis par le métier s'appliquent HSBC Continentale Europe ou aux portefeuilles gérés pour le compte de ses clients, ils sont revus et validés par ses organes de gouvernance, qui comprennent des représentants de la deuxième ligne de défense. Le comité examine toutes les questions relatives à l'intégration des risques E, S et G dans les portefeuilles gérés par les équipes de conformité, de risque et de restrictions à l'investissement de HSBC Europe continentale qui participent à ce comité.

H.2.4.2 Surveillance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance :

Le CGR a été amélioré du point de vue de la gouvernance et des contrôles afin d'intégrer les considérations de risque liées au développement durable (y compris le climat).

L'intégration des risques liés au climat repose sur deux approches :

- ◆ D'un point de vue descendant, la politique climatique définit le cadre général
- ◆ D'un point de vue ascendant au niveau des fonds/mandats, la propriété des risques et des contrôles associés se situe à l'intérieur de la première ligne, avec une couche supplémentaire de surveillance indépendante de deuxième ligne

La supervision du risque lié au développement durable suit le modèle de gouvernance à trois lignes du groupe HSBC :

- ◆ Première ligne : Les contrôles de première ligne jouent un rôle essentiel pour garantir que les opérations quotidiennes sont conformes aux politiques internes, aux réglementations actuelles et aux meilleures pratiques du secteur. Elles font partie intégrante des processus d'investissement visant à bloquer les transactions qui ne satisfont pas à ces exigences avant même qu'elles ne soient exécutées, ou à détecter les écarts d'origine différente afin de les corriger le plus rapidement possible.

Toute exception observée est transmise au Comité des risques, avec les éléments jugés pertinents pour la discussion et le plan d'action potentiel pour régler les préoccupations liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

- ◆ Contrôles de deuxième ligne : Les spécialistes des risques (gestionnaires des risques) appuient et surveillent la première ligne en fournissant des conseils, une surveillance et une expertise sur la gestion efficace des risques

Les dépassements identifiés sont signalés au responsable des risques, et tout risque significatif est transmis au comité de gestion des risques de HSBC Continentale Europe avec les éléments jugés pertinents pour la discussion et le plan d'action potentiel pour répondre aux préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance en matière de risques.

- ◆ Contrôles de troisième niveau : Le service d'audit du groupe HSBC effectue des contrôles et des audits indépendants sur la gouvernance et les processus de HSBC Continental Europe.

H.2.4.3 Plan d'action pour la réduction des risques liés aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement :

HSBC asset Management a identifié un certain nombre de moyens de réduire son exposition aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- ◆ Créer une interprétation commune de ce qu'une stratégie ESG et durable signifie pour les lignes d'activité et les classes d'actifs, dans ou pour soutenir la cohérence et atténuer les risques d'écoblanchiment

- ◆ Établir un cadre interne également adopté par les pairs de l'industrie
- ◆ Mener une diligence raisonnable ESG pour les risques ESG les plus élevés et les controverses selon les processus/politiques de risque ESG des gestionnaires d'actifs
- ◆ Diligence raisonnable ESG climatique pour la transition et le risque climatique physique les plus élevés
- ◆ Planifier l'élaboration d'un processus pour comprendre quelles entreprises sont exposées au risque le plus élevé en matière de biodiversité.
- ◆ Le devoir de diligence ESG est généralement valide pendant 12 mois, avec une révision si nécessaire pour maintenir la validation : Prévoir d'examiner, au moins une fois par an, un examen des évaluations des risques : VaR climatique, note de dépendance à risque.
- ◆ Toutes les stratégies ESG et durables doivent respecter les exclusions durables minimales conformément à notre politique d'exclusions durables et s'engager à un investissement durable minimal le cas échéant et à surveiller les risques ESG le cas échéant.
- ◆ Évaluer et classer par ordre de priorité les émetteurs aux fins de la mobilisation, surveiller la capacité de mobilisation actuelle et les ressources disponibles, et appuyer la coordination et la collaboration des activités de mobilisation entre les différentes équipes. Il est revu et mis à jour au moins tous les trois mois.
- ◆ Considérer l'engagement comme un outil puissant pour conduire un changement positif.
- ◆ Définition d'un score ESG minimal en dessous d'un seuil défini. Toute exposition à une entreprise ayant un score ESG inférieur à un seuil défini expose le fonds à un risque de réputation non conforme à l'ESG et au cadre durable.
- ◆ Lancer des activités clés pour développer des leviers pour soutenir la mise en œuvre de la lutte contre le changement climatique sur la plateforme d'investissement et les portefeuilles (alignement net zéro des émetteurs, engagement, solution climatique et allocation des capitaux).
- ◆ Prendre des engagements à l'égard d'initiatives dirigées par des organisations.

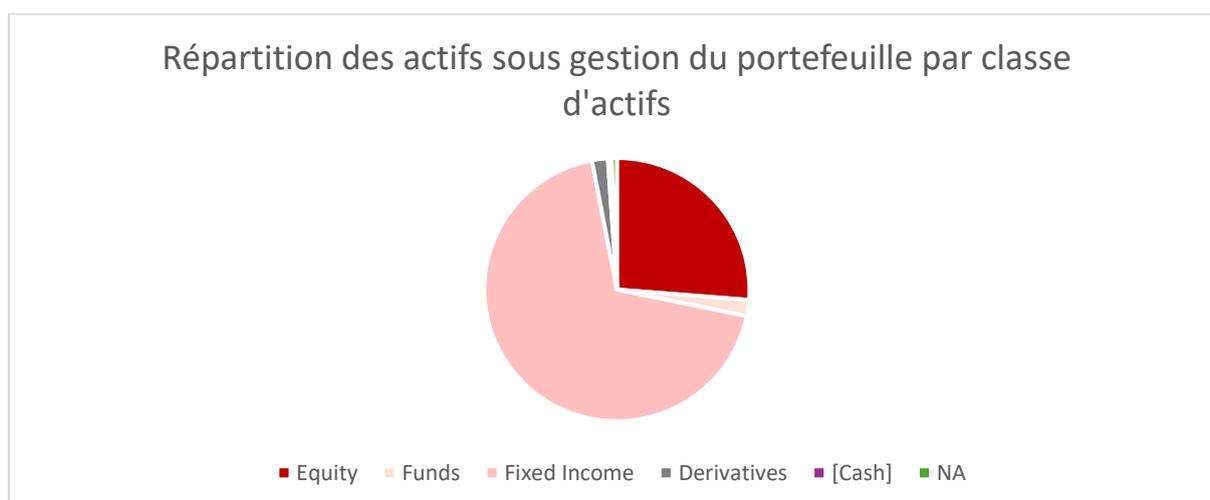
Section I

Liste des produits financiers mentionnées en vertu de l'Article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Total des actifs sous gestion de l'entité :

Entité	Total AuM in €
Banque Privée Allemagne	2 791842408,9

Actifs sous gestion au niveau du portefeuille en fonction de la classe d'actif :



Liste des fonds Article 8 – selon la classification SFDR- et le montant de leurs actifs sous gestion respectif ³³:

Nom du fond	Valeur des actifs sous gestion en €
HGIF Lower Carbon Equity (M)	1 204 808,69
HSBC Asia Pacific Ex Japan Sustainable Equity UCITS ETF	361 162,20
HSBC CHINA GOVT LOC BI-ZQ 10539078	1 517 942,20
HSBC Developed World Sustainable Equity UCITS ETF	1 028 158,40
HSBC Discountstrukturen IC	10 134 196,25
HSBC Emerging Market Sustainable Equity UCITS ETF	2 502 657,08
HSBC ETFs Plc - EURO STOXX 50 UCITS ETF	7 433 472,45
HSBC Euro Credit Non-Financial Bond	40 883 685,78
HSBC Euro Credit Non-Financial Bond ZD	1 076 267,88
HSBC EUROPE EX UK SUS EQUITY	1 186 720,62
HSBC GIF - Asia Bond Namens-Ant.IDH EUR o.N.	7 678 374,55
HSBC GIF - China A-Shares Equity	2 573 229,93
HSBC GIF - Global Emerging Markets ESG Local Debt	10 844 853,85
HSBC GIF - Global Investment Grade Securitised Credit Bond	44 181 047,80
HSBC GIF GL LOW CARB-ZQ1HEUR 10558269	796 347,09
HSBC GIF-AS X JPN EQ ZC EUR 10397525	3 222 469,72
HSBC GIF-Euro High Yield Bond Namens-Anteile I (Dis.) o.N.	5 216 441,95
HSBC GIF-Hong Kong Equity Namens-Anteile I (Cap.) o.N.	2 724 715,61
HSBC GIF-Indian Equity Namens-Anteile X (Dis.) o.N.	36 988,25
HSBC Gl.Fds-Global Corp.Bd Reg. Shs BH EUR Acc. oN	19 625 574,19
HSBC Gl.Fds-Global Gov.Bd Reg. Shs BH EUR Acc. oN	12 076 805,70
Hsbc Global Funds Gbl Sust Gvt Bd Uts Etf Zqh	6 198 505,77
HSBC Global Investment Funds - Global Corporate Bond ZQ1HEUR	85 334 917,83
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - GLOBAL EMERGING MARKETS ESG BOND	424 197,86
HSBC Global Investment Funds - Global Emerging Markets ESG Local Debt ZD	8 759 118,73
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - GLOBAL ESG CORPORATE BOND	2 484 982,86
HSBC Global Investment Funds - Global Government Bond ZQ1HEUR	122 510 013,86
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - GLOBAL GREEN BOND	791 824,37
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - GLOBAL HIGH YIELD ESG BOND	785 050,76

³³ La liste des fonds présentées concerne les fonds gérés par HSBC Asset Management, c'est-à-dire hors gestion par des fournisseurs tiers.

HSBC Global Investment Funds - Global Inflation Linked Bond ZQ1HEUR	17 843 682,21
HSBC Japan Sustainable Equity UCITS ETF	2 069 436,23
HSBC MSCI AC FAR EAST ex JAPAN UCITS ETF	43 851,17
HSBC MSCI CHINA A UCITS ETF	1 765 088,33
HSBC Multi-Factor Worldwide Eq ZQ Inc 10437764	80 397 197,82
HSBC UK Sustainable Equity ETF 11123182	373 242,37
HSBC USA Sustainable Equity ETF	8 991 697,91

Partie 2

Informations sur les dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen du conseil du 27 novembre 2019

Table des matières :

Section A : Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Section B : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Section C : Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Section D : Politique d'engagement

Section E : Références aux normes internationales

Section A

Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

HSBC Continental Europe (HBCE- Legal Entity Identifier FOHUI1NY1AZMJMD8LP67) considère les principaux effets négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est l'état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de l'entité légale HSBC Continental Europe.

La présente déclaration sur les Principales Incidences Négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

A la suite de la vente de la branche liée à l'activité de banque de gestion des particuliers au CCF au 1er janvier 2024 et à l'arrêt de l'activité de gestion sous mandat par la banque HSBC Continental Europe liée à la clientèle entreprise au cours du premier trimestre 2024, les termes « nous » et « notre » utilisés dans le présent document font exclusivement référence à HSBC Continental Europe concernant le métier de la banque privée en Allemagne (HSBC Banque Privée Allemagne) dans son activité liée aux mandats de gestion discrétionnaires.

Nous fournissons en effet, le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et proposons dans ce cadre une gamme de mandats de comptes gérés. À ce titre, nous agissons en tant qu'acteur des Marchés Financiers au sens de la réglementation SFDR. Dans le cadre de cette prestation, nous définissons les objectifs et les stratégies d'investissement des mandats.

HSBC Continental Europe (« Nous ») délègue la gestion des portefeuilles discrétionnaires à un gestionnaire d'actifs tiers HSBC Asset Management. Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche visant à identifier et à traiter les principales incidences négatives (Principle Adverse Impacts « PAI »), sont entreprises par ce gestionnaire d'actifs pour notre compte, sur la base des exigences réglementaires.

Le terme « notre prestataire » fait référence aux entités de gestion d'actifs au sein du groupe HSBC, appelé « HSBC Asset Management » dans ce rapport. HSBC Asset Management est principalement soutenu par les sociétés de gestion de portefeuille : HSBC Asset Management Allemagne (HSBC AMDE), HSBC Asset Management United Kingdom (HSBC AMUK) et HSBC Asset Management Hong Kong (HSBC AMHK) dans le cadre de la gestion sous mandats de la Banque Privée en Allemagne.

En tant que membre du groupe HSBC, HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec les entités de gestion d'actifs de HSBC Asset Management, notamment en ce qui concerne les politiques PAI qui s'appliquent à nos portefeuilles discrétionnaires. Nous continuons de travailler avec ce prestataire puisqu'il est aligné avec nos engagements envers nos clients. HSBC Asset Management reconnaît que la durabilité peut mener à des résultats qui ont des incidences positives et négatives sur l'environnement et la société, ainsi que sur la performance des produits financiers. La prise en compte des indicateurs PAI (voir tableau à la section B) dans le processus d'investissement et le suivi de ces indicateurs au niveau des entités et des produits, aident mesurer et gérer les risques associés en matière de durabilité. L'ensemble des incidences obligatoires sur

le climat, l'environnement, la société, les salariés et les droits de l'Homme, pour lesquels des indicateurs obligatoires ont été identifiés, est pris en compte dans le processus d'investissement d'HSBC Asset Management, listé ci-dessous :

- ◆ Pour nos portefeuilles discrétionnaires, les indicateurs des PAI peuvent être intégrés dans la construction du portefeuille au moyen de techniques de présélection, d'ajustement et autres techniques.
- ◆ HSBC Asset Management offre des produits discrétionnaires qui évitent l'exposition à certaines entreprises ou à certains secteurs qui peuvent sembler nuisibles à l'environnement ou à la société. Par exemple, le portefeuille durable "Core Multi-Asset Solutions" (CMS) encourage la prise en compte active des investissements à faible intensité de carbone, des pratiques commerciales responsables conformément au Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et l'exclusion des investissements liés à certaines activités (par exemple, les armes controversées ou le tabac). En outre, pour certains produits, les indicateurs PAI sont sélectionnés comme indicateurs de durabilité et pris en compte dans la construction du portefeuille.
- ◆ Concernant la définition de l'investissement durable par la gestion d'actifs de HSBC Asset Management en vertu du Règlement SFDR (ou Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la divulgation de l'information financière durable, les PAI pertinents sont pris en compte parmi les critères de non-préjudice important (Do No Significant Harm « DNSH »).
- ◆ Le processus de management des risques de notre prestataire surveille les différents PAI pour assurer à nos clients que leur portefeuille reflète leur stratégie et leurs objectifs d'investissement.
- ◆ Les pratiques de vote de notre prestataire de service, HSBC Asset Management sont expliquées dans sa politique de vote communiquée sur son site public. S'agissant des instruments financiers détenus en direct par nos clients dans le cadre de mandats de gestion auprès de la Banque Privée Allemagne, notre prestataire de service n'exerce pas de droits de vote au nom de nos clients.
- ◆ La politique d'engagement de HSBC Asset Management établit l'approche à adopter en matière d'engagement, y compris le processus d'escalade lorsque les émetteurs ne répondent pas adéquatement aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives.

De plus amples détails sur l'approche de HSBC Asset Management en matière d'analyse, de processus d'investissement et d'engagement sont présentés dans des politiques détaillées et sont disponibles sur le site public : <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/intermediary/about-us/responsible-investing/responsible-investment-review>

Section B

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique :

Les incidences sont calculées et illustrées comme la moyenne des incidences à chaque fin de trimestre, soit au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2024.

La comparabilité entre 2024 et 2023 est très limitée en raison de l'évolution du périmètre de la Banque en matière de distribution de gestion sous mandat. En 2024, le champ d'application du rapport se concentre uniquement sur la banque privée en Allemagne en raison de changements impactant la France : la cession de la banque de détail (Retail Banking & Wealth Management) au 1er janvier 2024 et l'arrêt de l'offre de mandats de gestion par la banque d'entreprises. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

N°	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2024]	Incidences [2023]	Explication	Commentaires / Mesure d'amélioration
1	Emissions de GES	Emissions de GES Scope 1 en tCO2	63 264,19 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 47,38%	131 992,13 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 62,16%	<p>L'objectif du PAI1 est de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les émissions de scope 1 sont celles provenant de sources d'émissions directes détenues ou contrôlées par une société à savoir les émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, pendant leur processus de production.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de scope 1 pondérées en tonnes par millions d'euros. À l'heure actuelle, la comparabilité des données entre 2023 et 2024 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités de gestion sous mandat de HSBC Continental Europe. Par rapport à l'année précédente, le périmètre du rapport se concentre uniquement son analyse sur la Banque Privée en Allemagne comme indiqué plus haut. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Notre prestataire HSBC Asset Management est signataire de l'initiative Net Zero Asset Managers, avec un objectif net zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Il a fixé un objectif intermédiaire mondial couvrant 38 % des actifs mondiaux pour une réduction de 58 % de l'intensité des émissions d'ici 2030, par rapport à 2019. Notre contribution à cet objectif global n'a pas encore été définie. Cela couvre les intensités d'émissions des scopes 1 et 2. Pour soutenir cet engagement, HSBC Asset Management a défini une politique sur le changement climatique pour intégrer la transition climatique dans notre chaîne de valeur d'investissement. HSBC Asset Management procède actuellement à l'analyse des plans de transition des émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique mondiale sur le charbon thermique introduite en 2022 engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE.</p>

1	Emissions de GES	Emissions de GES Scope 2 en tCO2	17 396,37 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 47,39%	33 457,03 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts: 62,24%	<p>L'objectif du PAI1 est de mesurer et d'évaluer les effets négatifs des activités d'une entreprise sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les émissions du scope 2 sont les émissions indirectes de GES de l'entreprise provenant des achats ou acquisitions d'électricité de vapeur, de chaleur et de refroidissement nécessaires à la fabrication du produit ou service.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de scope 2 pondérées, en tonnes par million d'euros. À l'heure actuelle, la comparabilité des données de 2024 par rapport à 2023 n'est pas pertinente en raison des changements du périmètre d'activité du rapport. En effet, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur la gestion sous mandat au sein de l'activité de la Banque privée en Allemagne comme mentionné préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Notre prestataire HSBC Asset Management a fixé une ambition de zéro émission nette pour 2050 avec comme objectif provisoire de réduire les émissions de carbone de scope 1 et 2 de 58 % d'ici 2030 pour 38 % de ses actifs sous gestion. Les actifs gérés dans le cadre de cet objectif sont constitués d'Actions cotés et d'Obligations d'entreprise gérées au sein de ses principaux centres d'investissement. Au 31 décembre 2019, année de référence pour la trajectoire de décarbonation des émissions des portefeuilles de HSBC Asset Management, ce montant s'élevait à 193,9 milliards de dollars. La mise en œuvre des cibles de neutralité carbone demeure assujettie à la consultation des intervenants, y compris les investisseurs et les conseils d'administration au nom desquels nous gérons les actifs. L'intensité des émissions de carbone est mesurée en tCO2e/Mn USD investis et est basée sur des évaluations ponctuelles au 31 décembre 2019. Les projections fondées sur des hypothèses relatives aux marchés financiers et d'autres données ont fixé un objectif intermédiaire de réduction du scope. La politique de notre prestataire en matière de charbon thermique engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. Dans le cadre de notre politique énergétique, notre prestataire s'engage à évaluer les plans de transition des plus grands émetteurs de pétrole et de gaz et de services publics de nos portefeuilles.</p>
1	Emissions de GES	Emissions de GES Scope 3 en tCO2	723 739,25 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 46,92%	1 312 023,58 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,17%	<p>L'objectif du PAI 1 est de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES. Les émissions de GES de scope 3 comprennent toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les scopes 1 et 2) générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions de scope 3 sont divisées en deux catégories principales :- les activités en amont (liées à la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et - les activités en aval (liées à la chaîne de valeur des produits :</p>	<p>Notre prestataire a inclus un chiffre d'émissions de scope 3, malgré les préoccupations relatives à la fiabilité des données. L'objectif provisoire de réduction des émissions de HSBC Asset Management couvre les émissions de scope 1 et 2 ; il estime que les émissions de scope 1 et 2 de toutes les sociétés cotées représentent la majeure partie des émissions de scope 3 des sociétés cotées. Notre fournisseur a élaboré une feuille de route pour soutenir l'atteinte de l'objectif, axée sur l'engagement, l'alignement net zéro des sociétés détenues et l'intégration de l'alignement net</p>

					<p>utilisation des biens et services vendus d'une entreprise). La valeur de l'incidence est la somme de toutes ces émissions de scope 3 pondérées en tonnes par million d'euros. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>zéro dans les considérations d'investissement pour les actions cotées et les obligations des entreprises. La politique de notre prestataire en matière de charbon thermique engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique de HSBC Asset Management s'engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole et de gaz de son portefeuille.</p>
1	Emissions de GES	Total des émissions de GES en tCO2	804 399,81 Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 47.44%	1 477 472,75 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 62,26%	<p>L'objectif du PAI 1 est de mesurer et d'évaluer l'impact négatif des activités d'une entreprise sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de GES (additionnées aux scopes 1, 2 et 3) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale en millions d'euros. La comparabilité des données de 2024 et de 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans la portée juridique de HSBC Europe continentale. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>L'ambition Net zéro et la cible provisoire de réduction des émissions de HSBC Asset Management guideront la trajectoire de réduction des émissions. À l'appui de cet engagement, nous avons élaboré une feuille de route pour appuyer l'atteinte de notre cible, axée sur l'engagement, l'alignement net zéro des entreprises détenues et l'intégration de l'alignement net zéro dans les considérations de placement de nos actions cotées et de nos actifs à revenu fixe des sociétés. La politique de notre prestataire en matière de charbon thermique engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La politique énergétique de notre prestataire engage à évaluer les plans de transition pour les plus grands émetteurs de pétrole, de gaz de nos portefeuilles.</p>
2	Empreinte Carbone	Empreinte carbone en tCO2e/M€ investi	274,58 Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 47.23%	416,31 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 62,19%	<p>L'objectif de ce PAI est de mesurer et d'évaluer l'empreinte carbone d'une entreprise d'investissement (la banque agissant quant à elle en tant qu'acteur des marchés financiers) en tonnes d'émissions de CO2 par million d'euros investi. Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de CO2 (en tonnes) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité</p>	

					de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
3	Intensité de GES des entreprises bénéficiaires	Intensité de GES des entreprises qui bénéficient en tCO2 par M€ de recettes	557,01 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 47,44%	669,01 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 63,00%	L'intensité des émissions de GES mesure la quantité d'émissions de GES (scopes 1,2 et 3) par million d'euros de revenus d'un émetteur d'un investissement financier. Il s'agit d'une mesure de l'efficacité environnementale d'un émetteur, qui mesure les émissions de GES de l'émetteur par rapport à sa production économique. Elle est utile pour comparer la position environnementale économique de deux fonds avec une répartition sectorielle et géographique similaire, car le niveau d'intensité des GES de l'émetteur dépend en partie du secteur et des politiques nationales dans lesquelles l'émetteur opère. À des fins de comparaison, l'intensité en GES du fonds/mandat est comparée à l'intensité en GES de son indice de référence. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur de combustibles fossiles	Part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur de combustibles fossiles	8,19% Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 47,98%	8,60% Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 65,77%	Ce PAI exige que les investisseurs divulguent la part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce des combustibles fossiles). Tous les points de données fournissent les niveaux ou les pourcentages exacts d'implication des revenus, et la mesure binaire « impliqué » est appliquée, lorsque le pourcentage Combustible fossile - Revenus est supérieur à zéro. La valeur d'impact du portefeuille représente la part des investissements de l'univers éligible et couvert du portefeuille qui sont impliqués dans le secteur des combustibles fossiles. Le référentiel de données des fournisseurs s'améliore à mesure que les données des entreprises du	Notre prestataire - HSBC Asset Management - estime que la réduction la plus importante des émissions de GES sera assurée par les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles qui parviendront à s'affranchir de leur dépendance aux combustibles fossiles. Pour cette raison, il favorise l'engagement à l'appui de plans de transition robustes plutôt que le désinvestissement du secteur. Les engagements de zéro émission nette de HSBC Asset Management comprendront également un désinvestissement graduel dans les entreprises qui n'élaborent pas de plans de transition rigoureux. Son engagement en matière de politique du charbon thermique se traduit par une gestion active des portefeuilles visant à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non-membres de l'OCDE. La

					périmètre deviennent disponibles. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	politique énergétique de HSBC Asset Management prévoit des évaluations des plans de transition des plus grands émetteurs de pétrole et de gaz de notre portefeuille.
5	Part de la production et de la consommation d'énergies non renouvelables	Part de la consommation des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celles provenant de sources d'énergies renouvelables exprimées en % du total des sources d'énergie	Consommation : 61,22% Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 35,56%	Consommation : 62,64% Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 35,54%	Ce PAI représente le pourcentage de la consommation totale d'énergie de l'entreprise qui est générée à l'aide de sources non renouvelables au cours de l'année de déclaration. Il évalue les efforts déployés par l'entreprise pour passer de l'énergie à base de combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable de l'actif de l'entreprise du portefeuille. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	En plus de son engagement à élaborer des plans de transition robustes pour les entreprises qui dépendent de sources d'énergie non renouvelables, notre prestataire cherche également des possibilités d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables. Les deux seront nécessaires pour respecter les engagements de zéro émission nette de HSBC Asset Management.
5	Part de la production et de la consommation d'énergies non renouvelables	Part de la production des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celles provenant de sources d'énergies renouvelables exprimées en % du total des sources d'énergie	Production : 20,48% Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 35,56%	Production : 24,18% Actifs éligibles : 77,93% Actifs couverts : 35,31%	Ce PAI représente le pourcentage de la production totale d'énergie de l'entreprise qui est générée à l'aide de sources non renouvelables au cours de l'année de déclaration. Il évalue les efforts déployés par l'entreprise pour passer de l'énergie à base de combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable de l'actif de l'entreprise du portefeuille. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en	En plus de son engagement à élaborer des plans de transition robustes pour les entreprises qui dépendent de sources d'énergie non renouvelables, notre prestataire cherche également des possibilités d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables. Les deux seront nécessaires pour respecter les engagements de zéro émission nette de HSBC Asset Management.

					Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de consommation énergétique, agriculture, sylviculture et pêche	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1,93 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 0,02%	1,97 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 0,01%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'euros de revenus des entreprises détenues, par secteur à fort impact climatique. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	Les objectifs de réduction de l'intensité des émissions de HSBC Asset Management se concentrent sur l'utilisation des combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, par les émetteurs dans les secteurs ayant un impact climatique élevé. HSBC Asset Management s'engagera auprès des émetteurs de ces secteurs pour réduire leurs émissions de GES provenant de la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles.
6	Intensité de consommation d'énergie dans les activités d'extraction de ressources naturelles (mines et carrières)	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1,31 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 2,25%	1,00 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 2,65%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'euros de revenus des entreprises détenues, par secteur à fort impact climatique. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de consommation d'énergie dans les activités de fabrication	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de	0,97 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 19,67%	1,18 Actifs éligibles : 78,31% Actifs	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique, sur la base	

		chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements		couverts: 20,13%	de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises détenues, par secteur à fort impact climatique. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de la consommation d'énergie dans la fourniture d'électricité, de gaz de vapeur et d'air conditionné	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	4.80 Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 1.32%	2,35 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts: 2,17%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises détenues, par secteur à fort impact climatique. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de la consommation d'énergie dans l'approvisionnement en eau ; gestion des déchets et activités d'assainissement	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0.55 Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 0.13%	0,85 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 0,04%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur de l'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh	

					par million d'euros de revenus des entreprises détenues, par secteur à fort impact climatique. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de consommation d'énergie (construction)	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0.15 Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 0.35%	0,10 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts: 0,44%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'euros de revenus des entreprises détenues, par secteur à fort impact climatique. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de consommation d'énergie Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et des motocycles	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0.07 Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 1.66%	0,09 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts: 1,60%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'euros de revenus des entreprises détenues, par secteur à fort impact climatique. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se	

					concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de consommation d'énergie (stockage et transport)	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1.61 Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 0.54%	0,83 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts: 0,93%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'euros de revenus des entreprises détenues, par secteur climatique à fort impact. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
6	Intensité de consommation d'énergie (activités immobilières)	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1.33 Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 0.67%	0,45 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts: 0,80%	Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'euros de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'incidence du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'euros de revenus des entreprises détenues, par secteur à fort impact climatique. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
7	Activités ayant une incidence négative sur	Part des investissements effectués	7.41% Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts :	8,79% Actifs éligibles : 78,31%	Ce PAI correspond à la part des investissements de la Banque dans des entreprises dont les sites/activités	HSBC Asset Management s'est engagé à contribuer à la protection et à la restauration de

	les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	dans des sociétés ayant des sites/ établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	47.99%	Actifs couverts : 65,73%	sont situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité et dont les activités ont une incidence négative sur ces zones. La valeur de l'incidence est le pourcentage des investissements de la Banque dans des entreprises qui ont une exposition géographique à des zones sensibles à la biodiversité et qui sont engagées dans des activités qui ont un impact négatif sur ces zones. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	la biodiversité au travers de ses investissements en signant le Finance for Biodiversity Pledge. Les actions en cours et prévues comprennent : - la collaboration et le partage des connaissances sur les méthodologies d'évaluation, les impacts et les cibles - l'engagement envers les entreprises pour réduire les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs sur la biodiversité - l'évaluation de l'impact de nos investissements - l'établissement de cibles - la production de rapports annuels sur ces activités. En 2024, notre prestataire, HSBC Asset Management a continué de collaborer avec les entreprises sur les impacts sur la biodiversité, a inclus les impacts négatifs sur la biodiversité dans ses critères de vote et a commencé à utiliser un fournisseur de données tiers pour éclairer davantage leur évaluation de l'exposition des investissements aux risques liés à la biodiversité. Faire référence à leur politique de biodiversité.
8	Niveau de rejet d'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investie moyenne pondérée/	0.00 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 0.17%	0,10 Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts : 3,02%	Ce PAI est axé sur les substances dangereuses rejetées dans l'eau. Les rejets sont mesurés en tonnes de polluants, et les polluants suivants sont pris en compte aux fins de cette mesure : -Émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides, - Emissions directes de substances prioritaires (telles que les métaux lourds, les composés azotés et phosphorés, les sels solubles, les solides en suspension et les paramètres des polluants organiques mesurés au moyen d'indicateurs tels que la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO).Les émissions (exprimées en tonnes de rejets) sont multipliées pour chaque entreprise bénéficiaire de l'investissement par la valeur de l'investissement dans cette entreprise, pondérée par la valeur totale de cette entreprise (valeur incluant la trésorerie d'EVIC) en millions d'euros. La valeur de l'incidence est la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros. Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est	La quantité de rejets dans l'eau fait partie des facteurs inclus dans les données ESG tiers. Notre prestataire, HSBC Asset Management, compte inclure ces données dans son processus d'investissement.

					pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
9	Taux de rejets de déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissement par millions d'euros investi en moyenne d'euro pondérée	4,83 Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 47,48%	2,48 Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts: 62,06%	Le PAI 9 évalue les déchets dangereux y compris radioactifs, qui sont mesurés en milliers de tonnes générés par une entreprise. Les émissions (exprimées en tonnes de rejets) sont multipliées pour chaque entreprise bénéficiaire de l'investissement par la valeur de l'investissement dans cette entreprise, pondérée par la valeur totale de cette entreprise (valeur incluant la trésorerie d'EVIC) en millions d'euros. La valeur de l'incidence est la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	Notre prestataire, HSBC Asset Management, a évalué la disponibilité de données tiers sur les déchets nocifs pour les inclure dans ses outils de données ESG. Notre prestataire, HSBC Asset Management, compte inclure ces données dans son processus d'investissement.
10	Violations des principes de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1,29% Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 47,99%	1,25% Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts: 65,69%	Le PAI 10 exige que les investisseurs divulguent la « part des investissements dans des entreprises détenues qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Selon la terminologie de Morningstar Sustainalytics, le terme « Violation » ne signifie pas que l'entreprise est présumée être en infraction, mais plutôt que la valeur d'impact représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille avec des violations présumées de l'UNGC. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	Notre prestataire, HSBC Asset Management, utilise un fournisseur de données éventuelles au Pacte mondial de l'ONU et autres normes internationales de la part des émetteurs. Une diligence raisonnable accrue est exercée lorsque celles-ci sont détenues dans des stratégies d'investissement fondamentales actives, entraînant dans certains cas des exclusions ou des limitations d'investissement. Notre prestataire a introduit des considérations relatives aux droits humains dans ses politiques de vote, avec des votes contre les administrateurs lorsqu'il y a eu des violations présumées des normes relatives aux droits humains. Notre prestataire s'est engagé également pour des résolutions d'actionnaires visant à demander des comptes aux entreprises sur les questions de droits humains.

11	Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises de l'international	Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas des politiques de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différentes actions permettant de remédier à de telles violations	50.63% Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 47.90%	40,51% Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 65,41%	Le PAI 11 vise à recueillir des éléments de preuve, ou de l'absence d'éléments probants, sur les mécanismes et les efforts de diligence raisonnable des entreprises pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille sans preuve de processus et de mécanismes pour surveiller le respect des principes directeurs de l'UNGC ou de l'OCDE pour les entreprises multinationales. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	Notre prestataire, HSBC Asset Management, utilise un fournisseur de données tiers pour identifier l'absence de politiques en ce qui concerne le Pacte mondial des Nations Unies et autres normes internationales de la part des émetteurs. La prise en compte des droits de l'Homme a été introduite dans les activités de gestion des actifs de HSBC.
12	Écart de rémunération entre Hommes et Femmes - (non corrigé),	Écart de rémunération moyen entre Hommes et Femmes au sein des sociétés bénéficiaires d'investissements - (non ajusté)	13.83% Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 1.97%	21.27% Actifs éligibles : 78.31% Actifs couverts : 0.75%	Ce PAI correspond à la différence exprimée entre les salaires (moyens ou médians) des hommes et des femmes parmi les salariés d'une entreprise (y compris au sein de la direction), quelles que soient les caractéristiques spécifiques ou le titre du poste. La valeur de l'incidence est calculée comme étant la moyenne les écarts de salaire de chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement pondéré par le montant détenu dans chacune de ces entreprises, en pourcentage du total des investissements couverts par ce PAI. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	Notre prestataire, HSBC Asset Management, s'est engagé en faveur des résolutions des actionnaires appelant à la transparence sur les écarts de rémunération entre les sexes. Les écarts de salaires entre Hommes et Femmes sont inclus dans les données ESG qui sont disponibles dans leur processus d'investissement. Ces données éclairent également notre engagement avec les entreprises et sont affichées dans le plan de gestion applicable à toutes les entités du groupe. HSBC Asset Management encourage la mesure et la transparence de la rémunération entre les sexes pour améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion par l'engagement et l'exercice du droit de vote.
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio Femmes Hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées en % du nombre	34,97% Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 47.38%	35,90% Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 62,38%	Pour ce PAI, les entreprises doivent déclarer le ratio moyen de femmes par rapport aux hommes au sein du conseil d'administration, où le conseil est considéré comme « l'organe d'administration, de gestion ou de surveillance d'une entreprise ». Ce point de données est collecté directement à partir des rapports de l'entreprise et n'est pas estimé par	La diversité de genre au sein du conseil d'administration est une question importante dans l'engagement de notre prestataire auprès des émetteurs, où il s'engage sur la diversité au sein de l'équipe de direction et du conseil d'administration. HSBC Asset Management participe à des initiatives de collaboration

		total des membres			Morningstar Sustainalytics et aucun autre ajustement n'est effectué sur les valeurs métriques. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme étant la moyenne pondérée du ratio des actifs de la société du portefeuille des femmes par rapport aux hommes membres du conseil d'administration. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	favorisant la diversité des conseils d'administration dans certains marchés clés. C'est un thème important de notre politique d'engagement et de celle de notre prestataire.
14	Exposition à des armes controversées (mines anti-personnelles, armes à sous munition, arme chimique ou sous biologique)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0.00% Actifs éligibles : 79.24% Actifs couverts : 47,99%	0% Actifs éligibles : 78.31% Actifs couverts : 65.82%	Nous utilisons les données de Morningstar Sustainalytics pour identifier les entreprises ayant de fortes indications d'implication dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'armes biologiques. En outre, pour l'analyse de l'implication « oui/non » au niveau de l'entreprise, Morningstar Sustainalytics ne considère pas qu'une entreprise est impliquée si seule sa société mère est impliquée, mais pas l'entreprise elle-même. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille exposés aux armes controversées de la SFDR.	Notre prestataire, HSBC Asset Management, exclut des portefeuilles qu'il gère les titres émis par des sociétés impliquées dans des armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes comprennent les mines antipersonnel, les armes biologiques, les armes laser aveuglantes, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les fragments non détectables. Les portefeuilles durables excluent également les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants essentiels, y compris, mais sans s'y limiter, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'ils sont utilisés à des fins militaires.
15	Intensité de GES	l'Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'émission de CO2 par million d'euros de PIB	N/A Actifs éligibles : 18.56% Actifs couverts : 0.04%	N/A Actifs éligibles : 17,59% Actifs couverts : 0,00%	Ce PAI oblige les investisseurs à divulguer les émissions de GES des pays investis. Comme dans le cas des entreprises, l'intensité des GES ne se limite pas au carbone, mais couvre l'ensemble du spectre des GES. Les émissions de carbone pour les obligations vertes approuvées à en interne sont déclarées comme nulles. La valeur d'impact est calculée comme la moyenne pondérée des émissions totales de l'actif souverain du portefeuille (scope 1, 2, & 3) par unité de PIB (en millions d'euros). HSBC Continental Europe utilise les données ESG de Sustainalytics. Ce référentiel de données continue de s'améliorer au fil du temps, avec des données plus détaillées et plus complètes. Cependant, la collecte de données pour ce PAI n'est pas encore suffisante pour établir un nombre significatif.	Les émetteurs souverains font partie de l'ambition de zéro émission de notre prestataire pour 2050. Les données sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans nos données ESG tierces disponibles pour inclusion dans le processus d'investissement de notre prestataire. HSBC Asset Management s'attend à ce que les équipes Virtual Sector Teams (VST) évaluent au fil du temps dans quelle mesure ces données devraient être utilisées dans nos propres évaluations sur mesure. VST est une équipe virtuelle regroupant toutes les catégories d'actifs et constitue un forum pour les gestionnaires de portefeuille et les analystes ayant une expertise dans le secteur concerné.
16	Pays d'investissement	Nombre de pays	Absolu N/A	N/A Actifs	Nous nous appuyons sur l'analyse des risques par pays de Morningstar	Les fournisseurs de données ESG tiers d'HSBC Asset Management

	ent enviolation avec des normes sociales	d'investisse ment faisant face à des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaire s d'investisse ment) au sens des traités et convention internation aux, des principes des Nations Unis ou le cas échant le droit internation al	Actifs éligibles : 18,56% Actifs couverts 0,00%	éligibles : 17,59% Actifs couverts : 0,00%	Sustainalytics, qui comprend les risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression étatique, la criminalité violente et les droits/discriminations en matière de travail. La valeur d'impact du portefeuille représente le nombre d'actifs souverains du portefeuille soumis à des violations des normes sociales.	incluent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains, qui peuvent être inclus dans le processus d'investissement. HSBC Asset Management compte intégrer ces données à son processus d'investissement.
17	Exposition des combustibles via des actifs immobiliers	Part d'investisse ment dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction le stockage, le transport ou la production de combustibl es fossiles	N/A Actifs éligibles : 0,00% Actifs couverts : 0,00%	N/a Actifs éligibles : 0,00% Actifs couverts : 0,00%	En raison de contraintes liées aux données, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, de sorte qu'ils n'ont pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	
18	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part des investissem ents inefficaces sur le plan énergétiqu e dans les actifs immobiliers	N/A Actifs éligibles : 0,00% Actifs couverts : 0,00%	N/a Actifs éligibles : 0,00% Actifs couverts : 0,00%	En raison de contraintes liées aux données, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, de sorte qu'ils n'ont pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	
PAI additionnel 4	Investissem ents dans des entreprises n'ayant pas pris d'initiative de réduction des émissions carbone	Part d'investisse ments dans des entreprises qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone afin de respecter l'accord de Paris	28,08% Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 47,94%	26,95% Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 65,63%	Cet indicateur porte sur les programmes de réduction des GES en général, où le critère de résultat « Net Zéro et Paris Alignment » vérifie si l'entreprise a un objectif de réduction des émissions de GES net zéro ou aligné sur la température et fondé sur des données scientifiques à atteindre au plus tard en 2050. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs d'une entreprise qui n'a pas d'initiative de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur l'Accord de Paris. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque	Notre prestataire, HSBC Asset Management, estime que la réduction la plus importante des émissions de GES sera réalisée par les entreprises qui mettront fin à leur dépendance aux combustibles fossiles. C'est pourquoi il privilégie l'engagement à l'appui de plans de transition robustes plutôt que le désinvestissement. Les engagements de zéro émission nette de HSBC Asset Management impliqueront également le désinvestissement au fil du temps des entreprises qui n'élaborent pas de plans robustes de réduction des émissions de carbone.

					Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	
PAI additionnel 9	Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entreprises ne disposant pas de politique de Droit de l'Homme	7,14% Actifs éligibles : 79,24% Actifs couverts : 47,95%	6,65% Actifs éligibles : 78,31% Actifs couverts : 65,52%	La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs d'un portefeuille d'entreprises qui n'ont pas de politique d'entreprise en matière de droits humains divulguée. La comparabilité des données de 2024 versus 2023 n'est pas pertinente en raison des changements dans les activités concernées par le rapport pour HSBC Continental Europe. En 2024, le périmètre du rapport se concentre uniquement sur l'activité de gestion sous mandat de la Banque Privée en Allemagne comme indiqué préalablement. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	Les violations potentielles des droits de l'Homme font partie des questions surveillées par le fournisseur de données tiers de HSBC Asset Management qui identifie les violations présumées du Pacte mondial des Nations Unies et autres normes internationales par les émetteurs. Une diligence raisonnable renforcée est exercée lorsque ces mesures sont contenues dans des stratégies d'investissement fondamentales actives. Notre prestataire, HSBC Asset Management, collabore avec des sociétés en portefeuille pour encourager l'élaboration et l'application de politiques efficaces en matière de droits de la personne et de gestion des risques.

Section C :

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

En tant que membre du groupe HSBC, HSBC Continental Europe s'engage dans une communication ouverte et transparente avec les gestionnaires d'actifs pour s'assurer que nos points de vue sur la durabilité sont alignés et reflétés dans la stratégie d'investissement de HSBC Asset Management. La ligne de métier globale de la Banque Privée de HSBC (avec une représentation de chaque marché local) organise régulièrement des forums de surveillance avec HSBC Asset Management pour examiner leur approche de la stratégie d'investissement durable, ainsi que les politiques, cadres et méthodologies de calcul pertinents, afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur les objectifs et les engagements envers ses clients de la Banque Privée de HSBC.

Des politiques et des déclarations spécifiques (par exemple sur les armes interdites, la biodiversité, les changements climatiques et le charbon thermique), ainsi que la Politique d'investissement responsable, décrivent plus en détail l'approche du Groupe HSBC sur la façon dont HSBC Asset Management intègre les risques et les opportunités associés dans le processus d'investissement, ainsi que notre stratégie d'engagement et nos activités de collaboration.

Ces politiques ont été approuvées et font l'objet d'une revue continue par le Forum sur la durabilité de HSBC Asset Management- qui comprend le dirigeant effectif, le Directeur des investissements, le directeur des risques, le directeur juridique et le directeur de la durabilité de chaque entité de gestion d'actifs du Groupe HSBC - selon les thèmes suivants : Investissement responsable, armes interdites, changement climatique et charbon thermique. Les informations sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.assetmanagement.hsbc.co.uk/en/institutional-investor/about-us/responsible-investing/policies>

La direction des investissements de chaque entité de gestion d'actifs est responsable de la mise en œuvre de ces politiques, supervisée par les comités ESG par classes d'actifs de HSBC Asset Management et le comité d'investissement ESG.

Au niveau du portefeuille, la priorisation des PAI dépend des objectifs de durabilité ou des caractéristiques environnementales (E) et/ou sociales (S) du portefeuille. En tant que norme minimale, les PAI sont identifiés et atténués par l'application d'exclusions - tous les mandats durables évitent l'exposition à certaines entreprises ou secteurs qui peuvent sembler nuisibles à l'environnement ou à la société - par exemple, les investissements dans des entreprises en violation du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) ou impliquées dans des armes controversées. En outre, pour certains produits, les indicateurs PAI sont sélectionnés comme indicateurs de durabilité et pris en compte dans la construction du portefeuille. Pour les mandats qui investissent dans des fonds de tiers, un processus de diligence est appliqué au processus d'investissement.

Section D :

Politique d'engagement

La politique d'engagement de HSBC Asset Management décrit son approche de l'engagement actionnarial, sur lequel il s'appuie pour gérer les investissements de nos clients dans le cadre de la gestion sous mandat investie directement en actions.

Si les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, leurs équipes de direction sont mobilisées directement pour soulever les sujets de préoccupation. Les membres du conseil d'administration, la direction et les dirigeants responsables sont mobilisés pour établir un dialogue constructif entre les investisseurs et les émetteurs. Le cas échéant, les droits de vote sont utilisés pour soutenir le développement positif de l'entreprise, favoriser le changement de comportement et responsabiliser les administrateurs de l'entreprise lorsqu'ils ne répondent pas aux attentes.

Des plans annuels sont publiés détaillant également les approches de priorisation des sujets en matière d'engagement et comprennent plusieurs indicateurs pour les PAI pris en compte dans l'engagement. Il s'agit notamment des émissions de gaz à effet de serre, des impacts sociaux et les travaux relatifs à la transition climatique, de la perte de biodiversité, des violations potentielles des droits de l'Homme, de l'inégalité des genres et des inégalités économiques.

Des informations détaillées sur le suivi des émetteurs, le vote et l'engagement peuvent être trouvées dans les liens ci-dessous :

Politique d'engagement de HSBC Asset Management : <http://www.assetmanagement/hsbc/about-us/responsible-investing/policies>

Section E :

Références aux normes internationales

Accord de Paris

Le groupe HSBC soutient l'Accord de Paris sur le climat, un traité international signé en 2015, qui engage les pays à opérer une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Dans le cadre de l'initiative *Net Zero Asset Managers*, HSBC Asset Management s'est fixé l'ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou avant pour tous les actifs sous gestion, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C, ce qui s'applique également à nos mandats discrétionnaires gérés par eux.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- ◆ Tableau 1 PAI 1 - Émissions de GES
- ◆ Tableau 1 PAI 2 - Empreinte carbone
- ◆ Tableau 1 PAI 3 - Intensité des émissions de GES des entreprises détenues
- ◆ Tableau 1 PAI 4 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- ◆ Tableau 1 PAI 5 - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- ◆ Tableau 1 PAI 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à impact climatique élevé
- ◆ Tableau 2 PAI 4 - Investissement dans les entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme

Notre engagement envers le Pacte mondial des Nations Unies est un élément important de nos politiques d'investissement responsable. En tant qu'investisseur, HSBC Asset Management soutient les dix principes relatifs aux droits de l'Homme, aux questions de travail et à la lutte contre la corruption, les Principes pour les Investissements Responsables (PRI) et effectue une diligence raisonnable renforcée sur les émetteurs présumés en violation de ces principes lorsque des titres sont détenus dans nos portefeuilles durables.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- ◆ Tableau 1 PAI 10 - Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales,
- ◆ Tableau 1 PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- ◆ Tableau 3 PAI 9 - Absence de politique des droits de l'Homme.

Biodiversité

Dans le cadre de l'engagement *Finance for Biodiversity Pledge*, HSBC Asset Management s'engage à collaborer avec d'autres investisseurs, à s'engager auprès des émetteurs pour évaluer les impacts de ses investissements sur la biodiversité et à fixer des objectifs sur les impacts.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- ◆ Tableau 1 PAI 7 - Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles à la biodiversité

Méthodologie et données utilisées

HSBC Asset Management utilise une gamme de sources de données pour éclairer l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement et l'évaluation des PAI. Il s'agit notamment de MSCI, ISS, S&P Trucost, Bloomberg ESG et Morningstar Sustainalytics, et les détails sont reflétés dans chaque documentation de produits durables.

La méthodologie et les données utilisées pour mesurer l'alignement sur les PAI figurant dans le rapport suivant sont présentées dans le tableau de la section B.

Annexes:

Initiatives de place auxquelles nos Prestataires participent :

Biodiversité

- ◆ La **Fondation Finance for Biodiversity** a été créée en mars 2021. L'objectif est de contribuer à un appel à l'action et à la collaboration entre les institutions financières via des groupes de travail, en tant qu'organe de liaison pour les signataires contributeurs et les organisations partenaires.
- ◆ **Finance for Biodiversity Pledge** : Initiative lancée par un groupe de 26 institutions financières faisant appel aux leaders mondiaux et s'engageant à protéger et à restaurer la biodiversité par le biais de leurs activités de financement et d'investissements
- ◆ **Initiative des investisseurs sur la résistance aux antimicrobiens** : Coalition entre l'Access to Medicine Foundation, l'initiative FAIRR, les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies et le ministère britannique de la santé et des affaires sociales pour renforcer les efforts des investisseurs dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens à l'échelle mondiale.
- ◆ **Sustainable Markets Initiative : Terra Carta** : Initiative qui vise à réconcilier l'humain et la planète en redonnant sa valeur et ses droits fondamentaux à la Nature et en cherchant à produire un impact durable et un héritage tangible.
- ◆ **Task force on Nature Related Financial Disclosure (TNFD)** : Le Groupe d'experts sur la communication financière liée à la nature (TNFD) est une nouvelle initiative mondiale conduite à l'échelle du marché et qui vise à fournir aux entreprises et aux établissements financiers une image complète des risques et opportunités qui les entourent sur le plan environnemental. La TNFD prévoit de mettre au point pour les entreprises un cadre de reporting et d'action concernant l'évolution des risques liés à la nature sur le modèle réussi du Groupe d'experts sur la communication financière liée au climat (TCFD). HSBC s'est porté volontaire pour être membre fondateur et compter parmi les parties prenantes. Ses demandes sont actuellement à l'étude par la TNFD. L'adhésion n'impose pas d'obligation de transparence pour l'instant.
- ◆ **Le Conseil International Biodiversité & Immobilier (CIBI – IBPC)** : Le CIBI est composé d'acteurs de l'urbanisme, de l'écologie, de la construction et de l'immobilier. Son objectif est de promouvoir la biodiversité urbaine et la relation homme-nature dans des secteurs comme l'immobilier, la construction et l'urbanisme, mais aussi d'œuvrer en faveur de la nature vivante au sein des quartiers. Le CIBI promeut les meilleures pratiques en termes de biodiversité urbaine lors des phases de planification, de développement, de maintenance, d'occupation et de rénovation du cycle immobilier.
- ◆ **Blue Carbon Initiative - Coalition et Engagement « Blue Carbon »** : L'initiative Blue Carbon est un programme mondial visant à atténuer les effets du changement climatique par la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins. Elle axe actuellement ses travaux sur les mangroves, les marais intertidaux et les herbiers marins. L'initiative Blue Carbon réunit des gouvernements, des instituts de recherche, des organisations non gouvernementales et des communautés locales du monde entier. L'initiative est coordonnée

par Conservation International (CI), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO). Nous travaillons sur cette initiative avec HSBC et CAM (Climate Asset Management).

- ◆ **Club B4B+** : Club B4B+ poursuit une approche collaborative et participative. Pour créer une méthode adaptée aux besoins et contraintes des entreprises et des institutions financières, Club B4B + propose de cocréer et d'expérimenter à l'aide du Score mondial de biodiversité en étroite collaboration avec ses membres. Pour ce faire, ces activités s'articulent autour de deux groupes de travail intégrant toute la chaîne de valeur.
- ◆ **FAIRR** : Spécialisé dans les risques ESG dans le secteur alimentaire mondial, FAIRR est le réseau d'investisseurs qui se développe le plus rapidement au monde. Grâce à son adhésion, HSBC a accès à des recherches menées par les entreprises sur la biodiversité et la nature.

Climat

- ◆ **CDP** : Auparavant appelé Carbon Disclosure Project, le CDP a été créé pour promouvoir la transparence des entreprises en matière de changement climatique, de déforestation et de sécurité de l'eau, en les encourageant à répondre à l'enquête annuelle du CDP.
- ◆ **Climate Action 100+** : Initiative collaborative de plusieurs investisseurs alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris. Créée par des investisseurs pour des investisseurs, elle vise à garantir que les 100 plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Engagement avec les entreprises pour qu'elles améliorent leur gouvernance, qu'elles réduisent leurs émissions de CO2 et qu'elles renforcent leur communication financière liée au climat.
- ◆ **FAST-Infra** : La plateforme FAST-Infra a remporté le prix « Institution financière et d'investissement la plus visionnaire en matière de technologies propres », après avoir été nommée dans la catégorie « Entreprises visionnaires de l'année en matière de technologies propres ». Ce prix a été annoncé lors du 5ème forum annuel de leadership du CBC, intitulé « Leading Together The CleanTech Decade ! », un événement qui a rassemblé plus de 150 dirigeants reconnus des secteurs du solaire et des technologies propres avec de grands responsables du secteur financier et de la communauté des investisseurs, des représentants de grandes entreprises, de groupes énergétiques et des services aux collectivités, ainsi que des décideurs politiques du monde entier.
- ◆ **Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC)** : Groupement européen pour la collaboration des investisseurs en matière de changement climatique. L'IIGCC a pour mission d'assister la communauté d'investissement afin de lui permettre de réaliser des progrès réels et significatifs vers un avenir résistant et neutre en carbone avant 2030.
- ◆ **Montréal Carbon Pledge** : Soutenue par les Principes pour l'investissement responsable (PRI) et l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE FI), cette initiative volontaire incite chaque année les investisseurs-signataires à mesurer et à rendre compte publiquement de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.
- ◆ **Net Zero Asset Managers (NZAM)** : L'initiative NZAM a été créée afin d'accélérer les efforts déployés par les investisseurs en direction de l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre nettes. Elle rassemble des sociétés de gestion d'actifs souhaitant se fixer un objectif de zéro émission nette en 2050 au plus tard parmi tous leurs investissements, et leur prête assistance dans cette démarche. Cet engagement exige des gestionnaires d'actifs qu'ils déterminent des objectifs précis dans les 12 mois après leur adhésion.
- ◆ **One Planet Asset Manager Initiative** : L'initiative « One Planet Asset Manager » a été lancée par huit sociétés de gestions d'actifs, réunies afin d'améliorer la compréhension des conséquences des risques et des opportunités liés au climat dans les portefeuilles financiers à long terme, au travers du partage de pratiques d'investissement. Elle épaulé le groupe de travail « One Planet Sovereign Wealth Fund », composé de six fonds souverains œuvrant à la mise en place du cadre instauré par l'initiative.
- ◆ **Transition Pathway Initiative** : Transition Pathway Initiative (TPI) est un projet mondial proposé par des investisseurs institutionnels, qui oeuvrent à évaluer le degré de préparation des entreprises pour la transition vers une économie neutre en carbone.

Diversité, Equité & Inclusion

- ◆ **BCTI** : Initiative qui vise à placer la lutte contre les inégalités et la création d'une prospérité partagée pour tous au cœur de l'agenda des entreprises pour une croissance durable.
- ◆ **Change the Race Ratio** : Change the Race Ratio oeuvre en faveur du changement, en commençant par la fixation d'objectifs pour une diversité raciale et éthique accrue au sein des conseils d'administration, des Comités exécutifs et au niveau inférieur aux Comités exécutifs. Parallèlement, nous nous engageons à publier ces objectifs et les progrès accomplis, et à insuffler une culture propice à la diversité.
- ◆ **LGBT Great Charter** : LGBT Great est une communauté de membres LGBT+ dans le secteur des services financiers. L'organisation cherche à jeter une lumière nouvelle sur cette communauté, à mettre en œuvre des initiatives de visibilité et de sensibilisation et à donner aux personnes et aux organisations les moyens de se développer. En adhérant à la Charte LGBT Great, les membres signataires s'engagent à travailler ensemble pour que le monde des entreprises soit plus équitable et plus inclusif, grâce à des politiques et des procédures concrètes mises en œuvre dans une démarche claire et pragmatique. Engagement à améliorer la diversité, l'équité et l'inclusion des personnes LGBT+ en ouvrant la voie à une représentation accrue des talents LGBT+ dans le secteur des services financiers d'ici 2030.

Social

- ◆ **Le « Just Transition Finance Challenge »** de l'Impact Investing Institute : L'Impact Investing Institute lance un « Concours de financement de la transition juste » en partenariat avec la City of London Corporation. L'objectif est de mobiliser des investissements pour contribuer à une transition vers la neutralité carbone qui soit inclusive et socialement bénéfique - qualifiée de « transition juste » - au Royaume-Uni et dans d'autres pays développés et émergents.

Ce challenge permettra d'accompagner et de récompenser, via un label « Transition juste », les sociétés de gestion et les propriétaires d'actifs qui jouent les premiers rôles sur le marché du financement de la Transition juste, notamment les sociétés de gestion créant des produits intégrant les critères de la Transition juste, et les propriétaires d'actifs dont les investissements sont alignés sur la Transition juste.

- ◆ **Principes des Nations unies pour l'investissement responsable** - Advance Human Rights Initiative : PRI Advance est une nouvelle initiative en matière d'engagement actionnarial (stewardship) permettant aux investisseurs institutionnels d'agir collectivement en matière de droits de l'Homme et sur les questions sociales. Cette initiative est pilotée par les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

Gouvernance

- ◆ **Centre for Corporate Governance** de l'Institute of Directors : Le Centre IoD pour la gouvernance d'entreprise est une nouvelle initiative qui s'intéresse au monde de gestion actuel et potentiel des entreprises. Cet organe commandera et pilotera des recherches sur les questions urgentes auxquelles sont confrontés les conseils d'administration depuis la fin de la pandémie de coronavirus. Les premiers domaines étudiés seront la durabilité, la faisabilité d'une gouvernance pilotée par les parties prenantes et les conséquences des nouvelles technologies comme l'IA sur

le mode de fonctionnement des conseils d'administration.

- ◆ **International Corporate Governance Network (ICGN)** : Organisation pilotée par des investisseurs qui promeut les bonnes pratiques en matière de gouvernance et d'engagement actionnarial auprès de ses investisseurs -signataires, contribuant ainsi à la croissance d'économies durables dans le monde entier.

Multithématique

- ◆ **Association Française de Gestion (AFG) Corporate Governance Commission & Association Française de Gestion (AFG) SRI Commission** : Organe professionnel représentant le secteur de la gestion d'actifs.
- ◆ **Association française des Sociétés de Placement Immobilier (ASPIM)** : L'ASPIM est l'association française des sociétés d'investissement immobilier. Elle promeut, représente et défend les intérêts de ses membres, gestionnaires de fonds immobiliers alternatifs (SCPI, OPCI et autres FIA investis dans l'immobilier). Les membres de l'ASPIM ont adopté la « Charte d'engagement en faveur du développement de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) en immobilier ».
- ◆ **Chair FDIR** : Initiative de recherche dédiée à l'investissement responsable et à la finance durable. Ses travaux ont notamment contribué à la création de nouveaux modèles de valorisation prenant en considération les conséquences à long terme des attitudes des entreprises sur les plans environnemental et social.
- ◆ **European Fund and Asset Management Association (EFAMA)** : Le groupe de travail « Chaîne de valeur » travaille aux questions relatives à l'approvisionnement et à l'empreinte directe des sites et processus de production.
- ◆ **FIR & EUROSIF** : Les objectifs d'Eurosif sont les suivants :
 - Défendre les meilleures pratiques en matière d'ISR pour le compte de ses membres
 - Peser en faveur de réglementations et de législations européennes qui viennent appuyer le développement de l'ISR
 - Soutenir ses membres dans le développement de leur activité d'ISR
 - Promouvoir la réflexion et la collaboration entre les institutions financières européennes.
 - Être une source de recherche et d'analyse sur l'évolution et les tendances du marché de l'ISR en Europe.
 - Sensibiliser les marchés financiers européens à l'ISR et en accroître la demande
- ◆ **Sustainable Stock Exchange (ISSE) Consultative Group** : Lancée par les Nations unies, l'initiative SSE est un partenariat entre l'ONU, des organisations soutenues par l'ONU, des Bourses et plateformes d'instruments dérivés, des investisseurs, des entreprises, des régulateurs et des gouvernements. Les Bourses partenaires y jouent un rôle de premier plan, en aidant à déterminer une orientation stratégique et à délimiter le périmètre de flux de travail spécifiques. UN Principles for Responsible Investing (UNPRI) : Réseau international d'investisseurs créé en 2006 et soutenu par les Nations unies. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.
- ◆ **Workforce Disclosure Initiative** : Initiative qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité des entreprises sur les questions liées à la main d'œuvre. Elle propose aux

entreprises et aux investisseurs des données détaillées comparables, contribuant à l'amélioration des conditions de travail dans l'ensemble du monde.

- ◆ **World Benchmarking Alliance** : Les membres de la WBA représentent des organisations qui travaillent au niveau mondial, régional et local pour déterminer les contributions du secteur privé à la réalisation des ODD. Faisant écho au véritable esprit de l'ODD 17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs -, les membres s'engagent à respecter la mission, l'ambition et les valeurs de la WBA et croient au pouvoir des référentiels et des partenariats intersectoriels pour contribuer aux progrès constants

HSBC Continental Europe

Société Anonyme au capital de 491 155 980 euros - SIREN 775 670 284 RCS PARIS

Siège Social : 38 Avenue Kléber - 75116 Paris. Banque et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - www.orias.fr) sous le n° 07 005 894 - 12/202

